



Assemblée générale

Distr. générale
26 avril 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Points 137 et 138 de la liste préliminaire*

Projet de budget-programme pour 2020

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2020

Titre V

Coopération régionale pour le développement

Chapitre 18

Développement économique et social en Afrique

Programme 15

Développement économique et social en Afrique

Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos	3
Orientations générales.	4
A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018**	12
Annexe	
Exécution du programme en 2018***.	60

* [A/74/50](#).

** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution des programmes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

*** Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2018 ([A/73/400](#)), la structure du programme changera en 2020. On trouve en annexe des informations sur l'exécution du programme, tel qu'il était structuré en 2018.

**** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.



B.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020****	87
	Annexes	
I.	Organigramme et répartition des postes pour 2020	131
II.	Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes permanents et aux postes temporaires	133
III.	Ressources financières et postes, par entité et source de financement : vue d'ensemble	135



Avant-propos

Les objectifs de développement durable fixent le cap que doivent suivre l'Afrique et le reste du monde pour créer des sociétés prospères et ouvertes. Dans le cas de l'Afrique, il s'agit de bâtir : un continent où le contrat social entre l'État et le citoyen est sous-tendu par les principes de responsabilité, de bonne gouvernance et de transparence ; un continent dont les finances sont saines ; un continent qui innove pour répondre aux besoins de ses populations en infrastructures humaines et physiques ; un continent où les marchés fusionnent et les frontières s'estompent ; un continent qui procure aux jeunes et aux femmes des emplois rémunérateurs. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) est bien placée pour accompagner les femmes, les jeunes, le secteur privé, les gouvernements et les peuples africains dans cette entreprise.

Une nouvelle forme de panafricanisme fondée non pas sur la résistance politique mais sur l'intégration régionale et mondiale se fait jour. C'est dans ce contexte qu'est mis en œuvre l'*Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons* de l'Union africaine. La signature en 2018 du cadre de partenariat entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies est l'occasion unique pour la CEA d'appuyer l'exécution de ce programme. Son rôle sera de soutenir l'Afrique dans ses efforts visant à diversifier et à transformer sa base économique et d'accompagner le passage du continent à l'ère de la quatrième révolution industrielle, en créant un environnement propice à la croissance du secteur privé et à la création d'emplois.

En sa qualité d'institution du savoir et en collaboration avec ses partenaires, la CEA doit soutenir l'Afrique dans toute sa diversité en proposant une voie de développement qui réponde à l'évolution de l'ordre économique mondial, à la montée de l'urbanisation et aux mutations démographiques et environnementales. Sa mission est également de former et de mettre à exécution un projet économique pour l'Afrique qui permette au continent de réaliser son potentiel de croissance et de mettre ses ressources au service de la prospérité. Forte de son rôle de laboratoire d'idées et de ses capacités de mobilisation et d'appui opérationnel, elle continuera de soutenir les efforts faits par ses États membres pour mettre en place des institutions solides qui favorisent la stabilité macroéconomique par la mobilisation des ressources intérieures. En 2020, elle s'intéressera en particulier à la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, notamment en soutenant le renforcement des plateformes de commerce numérique, l'amélioration de l'accès aux modes de financement innovants pour les projets d'infrastructure et la création d'un environnement plus favorable au secteur privé. Elle veillera à ce que les efforts en faveur de la stabilité macroéconomique et de la croissance aillent de pair avec ceux tendant à promouvoir l'intégration régionale et le commerce. Étant donné les niveaux élevés de pauvreté et la persistance des inégalités, l'accent sera mis sur l'élaboration de politiques et d'outils de financement novateurs à l'appui des secteurs sociaux, la prise en compte des questions de genre et la mise au point de nouveaux outils d'amélioration de la gouvernance.

Si le développement est un processus progressif, il n'en reste pas moins nécessaire de le mesurer. Le renforcement des capacités se rapportant aux données sera donc au cœur de ce programme. Pour ma part, j'entends mettre l'accent sur la fourniture aux États membres d'un appui technique pour l'exécution de leurs programmes de développement dans les domaines pertinents. J'entends également renforcer les moyens d'action des bureaux sous-régionaux pour qu'ils deviennent des centres d'excellence dans leurs domaines de spécialisation, capables de répondre aux besoins spécifiques de leurs sous-régions respectives.

À n'en point douter, la mise en œuvre constitue un défi majeur à relever sur le continent. Cela étant, ma vision est celle d'une CEA plus active et plus efficace. Dans l'ensemble, il s'agit de travailler, en collaboration avec le système des Nations Unies pour le développement et d'autres partenaires, afin de transformer les idées en actions pour assurer la prospérité de l'Afrique.

La Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique
(Signé) Vera Songwe

Orientations générales

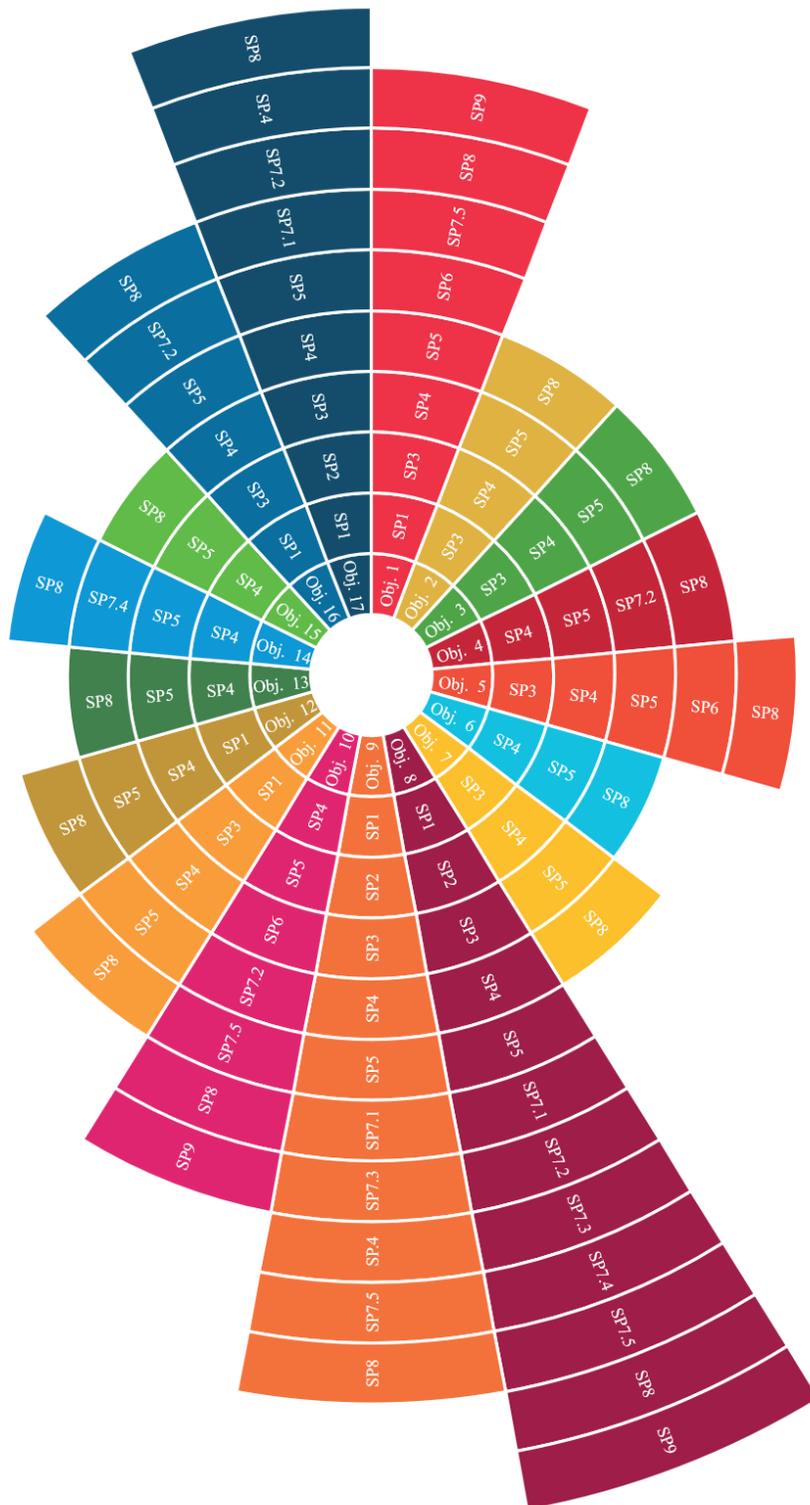
Mandat et considérations générales

- 18.1 La Commission économique pour l'Afrique (CEA) est chargée de promouvoir le développement économique et social de ses États membres, de favoriser l'intégration intrarégionale et d'encourager la coopération internationale pour le développement de l'Afrique. Son mandat découle des priorités définies par le Conseil économique et social dans sa résolution 671 A (XXV).
- 18.2 Par son action en faveur du développement économique et social de l'Afrique, la CEA aidera les États membres africains à créer des sociétés plus prospères et plus ouvertes où la plupart des citoyens vivent à l'abri du besoin et des privations. Pour qu'ils puissent atteindre les résultats escomptés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Résolution 70/1 de l'Assemblée générale) et l'Agenda 2063 de l'Union africaine, les États membres africains doivent impérativement bénéficier d'un appui intégré en matière de politiques et de capacités visant à accélérer la transformation et la diversification structurelles de leurs économies. Dans ce contexte, la CEA a un rôle clef à jouer, qui consiste à fournir des plateformes régionales spécialisées, à mener des recherches de premier plan sur les politiques, à offrir un appui adapté au renforcement des capacités, et à donner des conseils stratégiques au niveau national. L'appui qu'apporte la CEA aux États en vue de renforcer leur capacité à élaborer et à exécuter des politiques de développement durable passe également par la mise en œuvre du programme ordinaire de coopération technique et de projets du Compte de l'ONU pour le développement.

Lien avec la Charte des Nations Unies, les objectifs de développement durable et d'autres grands textes

- 18.3 La Commission se réfère à son mandat pour définir les produits devant lui permettre d'atteindre l'objectif de chaque sous-programme. Ces objectifs vont dans le sens du but poursuivi par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, et en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion. Les buts fixés à l'Article 1 se retrouvent dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La figure 18.I illustre la façon dont les objectifs des sous-programmes et, partant, les produits prévus s'articulent avec les objectifs de développement durable.

Figure 18.I
 Développement économique et social en Afrique : lien entre les sous-programmes et les objectifs de développement durable



- 18.4 Les objectifs des sous-programmes sont également conformes aux priorités et aux ambitions énoncées dans l'*Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons* adopté par l'Union africaine, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et d'autres programmes de développement arrêtés au niveau international, le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, l'Accord de Paris, le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), le Nouveau Programme pour les villes et le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Contexte actuel

- 18.5 L'année 2018 a été une année charnière pour l'économie mondiale et l'Afrique. La signature, en mars 2018, de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine a ouvert la voie à une diversification économique accrue, marquant ainsi une étape décisive dans l'avancement du programme d'intégration continentale.
- 18.6 En janvier 2018, l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine ont signé le Cadre pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ce Cadre est considéré comme un instrument de programmation important pour l'intégration de tous les mandats dont la réalisation nécessite une coordination et une collaboration renforcées entre les deux organisations. Il sera mis en œuvre selon les principes définis dans le partenariat pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027 et guidera la collaboration entre la CEA et l'Union africaine.
- 18.7 En mai 2018, dans sa résolution [72/279](#), l'Assemblée générale a réaffirmé la vocation et les fonctions assignées au système des Nations Unies pour le développement au niveau régional, y compris les commissions économiques régionales et les équipes régionales du système des Nations Unies pour le développement, et souligné qu'il était nécessaire de continuer de les adapter à l'objectif de concourir à la réalisation du Programme 2030.
- 18.8 Sur le plan du développement économique et social, l'Afrique connaît un nouvel environnement macroéconomique caractérisé par une lente reprise à l'échelle mondiale après la crise économique et financière de 2008-2009. La croissance économique africaine s'est redressée en 2018, mais elle est encore très en deçà des valeurs à deux chiffres capables de soutenir la transformation structurelle du continent, la réduction de la pauvreté et une prospérité accrue, ainsi que le prévoient l'Agenda 2063 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.
- 18.9 La croissance des pays exportateurs de pétrole en particulier a marqué le pas, alors que les investissements étrangers directs se raréfient. L'environnement macroéconomique est également mis à rude épreuve par les changements affectant les politiques intérieures des pays émergents, qui ont entrepris de rééquilibrer leurs sources de croissance.
- 18.10 Les caractéristiques de cette croissance régionale et la façon dont elle évolue font que d'importants segments de la population restent en proie à la pauvreté et à la vulnérabilité. Les inégalités qui existent à travers le continent ont des conséquences économiques, sociales et politiques. À long terme, ces conséquences risquent de compromettre la croissance économique, la productivité et le développement des marchés et de créer, par la même occasion, des conditions favorables au conflit et à l'agitation sociale. On s'accorde de plus en plus à reconnaître la nécessité urgente d'assurer une croissance durable qui profite à tous.
- 18.11 La structure actuelle des exportations de marchandises, dominée par les produits de base non transformés, n'est pas de nature à produire le niveau de développement escompté. C'est grâce à une transformation structurelle et à une diversification de leurs économies que les pays d'Afrique parviendront à varier leurs sources de croissance afin de réduire la vulnérabilité de leurs économies aux chocs endogènes et exogènes.

- 18.12 L'Afrique doit renforcer ses propres ressources pour s'attaquer aux questions macroéconomiques qui l'empêchent de réaliser une croissance plus équitable et plus durable. En effet, la capacité du continent de surmonter les défis nouveaux et naissants est fonction de sa capacité de stabiliser et de faire croître ses économies, essentiellement en mobilisant ses propres ressources. Pour ce faire, il conviendra de mettre en place des systèmes de gouvernance solides, équipés pour appuyer efficacement la gestion du secteur public en vue de mobiliser les ressources nationales, combattre les flux financiers illicites, réformer les politiques fiscales et créer les conditions propices à l'existence d'un secteur privé dynamique. En outre, pour être en mesure de prospérer dans un environnement mondial changeant et dynamique, les pays d'Afrique doivent absolument se doter de systèmes efficaces de gouvernance au sein desquels l'autorité et la légitimité de l'État sont reconnues et le comportement attendu des agents est prévisible. La présence de tels systèmes de gouvernance ferait également de l'Afrique un continent attrayant où les gens seraient heureux de vivre, de travailler et d'investir.
- 18.13 Le rôle du secteur privé dans le financement du développement de l'Afrique continuera de gagner en importance. Ce secteur peut fournir au continent les moyens novateurs et efficaces dont il a besoin pour se doter des infrastructures et des autres solutions qui lui font défaut. En s'appuyant sur le financement privé, l'Afrique pourra mobiliser les milliards de dollars nécessaires à l'accélération de son développement par la diversification de son économie et l'amélioration de sa compétitivité. À cette fin, il faudra mettre en place des marchés financiers performants et créer un environnement favorable au développement du secteur privé, en particulier dans les services et dans les domaines infrastructurels, notamment foncier, agricole et énergétique. En tirant parti du secteur privé, l'Afrique peut repousser les limites de la production des biens et services, se doter d'économies nationales durables, créer des emplois et mettre à profit son dividende démographique.
- 18.14 Le niveau de la pauvreté et des inégalités, quelle que soit la manière dont il est mesuré, reste élevé dans la majeure partie du continent. L'accélération du rythme de réduction de la pauvreté et des inégalités persistantes dans l'ensemble du continent contribuera à la stabilité sociale et politique, stimulera la croissance économique, améliorera la productivité et élèvera les niveaux de vie. Il est de plus en plus admis que l'on doit d'urgence faire en sorte que les politiques mises en œuvre en Afrique soient plus inclusives et qu'elles répondent aux besoins des personnes les plus vulnérables, notamment des jeunes et des femmes.
- 18.15 L'engagement des gouvernements africains à mettre en œuvre le programme d'intégration régionale et, plus généralement, à accélérer l'intégration économique, notamment par la création de la Zone de libre-échange continentale africaine et l'exécution du Plan d'action pour l'intensification du commerce intra-africain, se manifeste à une échelle suffisante pour attirer le secteur privé. Ces initiatives, conjuguées à d'autres grands programmes et stratégies, comme le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, le Programme de développement des infrastructures en Afrique, le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique et la Stratégie pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique, établissent un cadre essentiel pour attirer et exploiter les investissements du secteur privé, optimiser la production économique et combler les écarts de productivité.
- 18.16 Les changements climatiques, l'environnement et la gestion des ressources naturelles offrent des atouts au continent pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable. La réalisation de nombreux objectifs est directement ou indirectement liée à une gestion durable des ressources naturelles qui soit propice à des économies, des sociétés et des écosystèmes sains. Les efforts que fait l'Afrique pour atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 se heurtent à de graves difficultés dues aux changements climatiques. Il est donc impératif que le continent tienne réellement compte, dans ses mécanismes de planification du développement, de l'atténuation des effets des changements climatiques et de l'adaptation à ceux-ci, réduise sa vulnérabilité et renforce sa résilience aux effets des changements climatiques. Aller de l'avant dans la mise en œuvre des contributions prévues déterminées au niveau national, requise par l'Accord de Paris, permettrait aux pays d'Afrique de réduire leurs émissions à l'avenir et de contribuer aux efforts de la communauté internationale visant à lutter contre les changements climatiques. Tout en tirant

parti de leur patrimoine naturel, des nouvelles technologies et de la mise en place de nouvelles infrastructures, en en faisant des moyens de créer de la richesse et de renverser la tendance à l'épuisement des ressources pour mobiliser celles-ci aux fins de la diversification de leurs économies, les pays d'Afrique peuvent aussi réformer leurs politiques pour renforcer l'économie verte, en favorisant en même temps une intégration équilibrée des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable.

- 18.17 Les données et les statistiques sont des éléments cruciaux du processus de développement. Un consensus s'est dégagé quant aux aspirations qui doivent être celles du développement africain au regard du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. La mise en œuvre et le suivi de ces deux programmes intégrés doivent pouvoir reposer sur une politique des données instaurant un régime et une architecture efficaces en la matière. Pour mener à bien la révolution des données essentielle à la prise de décisions, à la planification et aux activités de suivi et d'examen afférentes aux deux programmes en Afrique, il faudra affecter des ressources supplémentaires et des capacités renforcées à la collecte, à la conservation, à la mise à disposition et à l'analyse de données fondées sur des systèmes statistiques solides.

Stratégies pour 2020 et facteurs externes

- 18.18 La Commission a pour stratégies d'appuyer les pays africains en vue de faciliter la transformation de leurs économies et l'intégration économique, sociale et politique et de promouvoir la coopération internationale en vue de créer un continent plus prospère et plus ouvert, où la plupart des citoyens vivent à l'abri du manque et des privations. Pour accomplir son mandat, elle se concentrera sur les cinq orientations stratégiques suivantes :
- a) Renforcer sa position en tant qu'institution du savoir de premier plan qui s'appuie sur sa position et son privilège uniques pour apporter des solutions mondiales aux problèmes du continent et transposer des solutions locales à l'échelle du continent ;
 - b) Élaborer des orientations macroéconomiques et structurelles pour accélérer la diversification économique et la création d'emplois ;
 - c) Concevoir et mettre en place des modèles de financement innovants pour les infrastructures et le capital humain, matériel et social, au service de la transformation de l'Afrique ;
 - d) Proposer des solutions aux problèmes régionaux et transfrontières, en mettant l'accent sur la paix, la sécurité et l'inclusion sociale en tant qu'objectifs intimement liés au développement ;
 - e) Défendre la position de l'Afrique à l'échelle mondiale et élaborer des solutions régionales en vue de répondre aux questions de gouvernance auxquelles fait face l'humanité.
- 18.19 Dans ses activités, la Commission a l'intention d'aller au-delà de l'accent mis sur le secteur public et d'inclure dans ses modalités de fonctionnement et son action des idées et des mesures visant à approfondir et à développer le secteur privé, en particulier le secteur privé national. Il s'agira pour elle de mobiliser le secteur privé en tant que moteur d'une production et d'une productivité accrues, créateur d'emplois et source de moyens nouveaux pour financer le développement. La CEA s'emploiera par conséquent à renforcer sa collaboration avec le secteur privé en faveur de politiques tendant à créer un environnement propice à celui-ci.
- 18.20 La Commission travaillera également en collaboration avec les États membres aux aspects tant normatifs que pratiques de leur édification étatique, par la mise en place de solides systèmes de gouvernance, notamment en mettant davantage l'accent sur les questions de vulnérabilité, de risques et de capacités dans les pays en conflit ou sortant d'un conflit, dans le but d'en renforcer la résilience et, partant, d'y prévenir de nouvelles crises.
- 18.21 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2020 :

- a) Les priorités politiques des États membres sont axées sur la mise en œuvre du Programme 2030, des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 ;
 - b) Les États membres continuent de coopérer les uns avec les autres et fournissent des orientations politiques au secrétariat par l'intermédiaire des plateformes et organes intergouvernementaux de politique générale ;
 - c) Les communautés économiques régionales restent attachées à la mise en œuvre des cadres de développement convenus aux niveaux international et régional et continuent de coopérer les unes avec les autres conformément à leurs engagements à cet égard.
- 18.22 La Commission prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Ainsi, dans le cadre du sous-programme 6, elle renforcera la capacité des pays africains d'intégrer les questions de genre dans leurs politiques sectorielles et de réduire les écarts entre les sexes dans les domaines social et économique afin de tirer parti du dividende démographique. Dans le même sous-programme, les résultats escomptés comprennent dans la pratique l'adoption par trois États membres, à savoir le Nigéria, l'Ouganda et l'Afrique du Sud, de stratégies tendant à intégrer la dimension de genre dans leurs politiques sectorielles. Pour le sous-programme 8, les produits comprennent des cours de formation sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Ils contribuent à accroître la disponibilité d'experts africains, dont des femmes, capables d'améliorer la gestion du secteur public et la planification du développement dans leurs pays respectifs.
- 18.23 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, la CEA continuera de s'appuyer sur son partenariat stratégique avec les deux autres institutions panafricaines, à savoir la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement, pour soutenir la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Elle fera fond sur ce partenariat pour apporter son concours au Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, dans des domaines tels que la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Ces cadres constituent, aux yeux des dirigeants de l'ONU et de l'Union africaine, des instruments de programmation importants pour l'intégration de tous les mandats dont la réalisation nécessite une coordination et une collaboration renforcées entre les deux organisations. La Commission renforcera en outre son partenariat avec d'autres organisations régionales et sous-régionales, ainsi qu'avec les banques centrales, les universités, les groupes de réflexion, les instituts de recherche, la société civile et le secteur privé pour promouvoir les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063.
- 18.24 Pour renforcer la coordination et la liaison interinstitutions et sa collaboration avec les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, la CEA collaborera avec les mécanismes de coordination régionaux et sous-régionaux, entre autres, pour mieux aider les États membres, les communautés économiques régionales et les organisations intergouvernementales. À l'échelon national, elle collaborera étroitement avec le système des coordonnateurs résidents des Nations Unies et les équipes de pays des Nations Unies, conformément à la déclaration de collaboration entre le Groupe des Nations Unies pour le développement et les commissions régionales, pour la mise en œuvre du Programme 2030. En outre, elle continuera de travailler en étroite coopération avec d'autres commissions régionales pour mettre au point des initiatives conjointes, en vue de renforcer la dimension régionale du développement mondial et de la coopération Sud-Sud. Elle renforcera l'action qu'elle mène en collaboration avec le système de coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies et par leur intermédiaire, notamment en vue de fournir un appui aux pays pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs prioritaires dans le cadre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elle renforcera également sa collaboration avec les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement durable en ce qui concerne la fourniture d'un appui cohérent et coordonné au système de coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies.

Activités d'évaluation

- 18.25 Les évaluations et auto-évaluations qui ont été menées à bien en 2018 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2020 :
- a) Évaluation du Centre africain pour la politique commerciale ;
 - b) Évaluation du Centre africain de développement minier ;
 - c) Évaluation à mi-parcours du projet intitulé : « Améliorer la gouvernance foncière dans la région de l'Autorité intergouvernementale pour le développement » ;
 - d) Évaluation à mi-parcours du programme de services d'informations météorologiques et climatologiques pour l'Afrique ;
 - e) Auto-évaluation de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique ;
 - f) Auto-évaluation du Forum régional africain pour le développement durable tenu en 2018 ;
 - g) Évaluation des activités de renforcement des capacités dans les domaines suivants :
 - i) compétitivité des chaînes de valeur agricoles régionales en Afrique ;
 - ii) conception et mise en œuvre de stratégies et de politiques visant à soutenir la création de villes durables et ouvertes en Afrique.
- 18.26 Il a été tenu compte des conclusions des évaluations et auto-évaluations susmentionnées pour tous les sous-programmes au moment de l'établissement du plan-programme pour 2020. Les grandes conclusions des principales évaluations sont les suivantes :
- a) Il ressort de l'évaluation de l'accord de financement conjoint [voir par. 18.25 e)] que le recours à des fonds de financement communs offre une marge de manœuvre qui permet de produire et de diffuser des supports de connaissances et des services de diffusion des savoirs variés et de qualité à destination des États membres et des entités sous-régionales. Autre résultat positif de cette évaluation, les données, conclusions de recherches et preuves recueillies et exploitées localement ont reçu un accueil favorable de la part des principaux bénéficiaires, partenaires et parties prenantes, ces dernières ayant en outre estimé que les recommandations pratiques, le soutien technique et les services de conseil fournis par la Commission étaient d'une grande utilité et répondaient à leurs besoins ;
 - b) L'évaluation du Centre africain pour la politique commerciale a permis de constater que les interventions de ce dernier étaient jugées utiles au développement du commerce sur l'ensemble du continent. Les supports de connaissances que le Centre met au point dans certains domaines thématiques ont été jugés très intéressants, au point que la hausse des demandes de soutien technique reçues de la part d'États membres a posé des difficultés compte tenu des capacités dont il est actuellement doté. Le Centre s'est distingué par sa capacité à adapter ses interventions aux problèmes rencontrés à l'échelle nationale et continentale dans le domaine du commerce. Les résultats de son action se retrouvent dans nombre de positions, documents finals, décisions et résolutions adoptés conjointement par les pays africains. Il a en outre joué un rôle moteur dans l'élaboration de plusieurs programmes de développement très efficaces à l'échelle continentale ;
 - c) Si elles ont mis en lumière les réalisations de la CEA, les évaluations ont aussi fait ressortir des lacunes dans la conception, la gestion et le suivi de ses programmes ainsi que dans la communication de l'information s'y rapportant. Il conviendrait à l'avenir d'éviter de mettre au point des cadres de résultats trop ambitieux ou irréalisables, et de s'assurer d'entrée de jeu de la mise en place d'un bon système de suivi, capable de produire des données fiables aux fins du recensement et de la présentation des résultats obtenus. En ce qui concerne les centres de politiques, les structures de gouvernance et les modalités de partenariat devront gagner en efficacité. Plusieurs évaluations ayant révélé une trop faible attention portée à la prise en compte de la dimension de genre à l'étape de la conception des programmes et projets, il a été

recommandé que cette étape s'accompagne de consultations approfondies avec le Centre africain pour le genre ;

- d) Selon plusieurs évaluations, si les supports de connaissances de la Commission sont pertinents et de qualité, leur diffusion n'a pas été suffisamment large pour qu'ils puissent être utilisés de façon optimale pour transformer les économies et influencer les politiques de l'ensemble du continent.

18.27 Il est prévu de procéder aux évaluations et auto-évaluations ci-après en 2020 :

- a) Évaluation de l'accord de financement conjoint couvrant cinq sous-programmes: égalité des sexes, statistiques, macroéconomie, intégration régionale et commerce et politique sociale ;
- b) Évaluation des progrès accomplis dans l'intégration commerciale de l'Afrique grâce à la mise en place effective de la Zone de libre-échange continentale africaine ;
- c) Évaluation des manifestations de premier plan (Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et Forum régional africain pour le développement durable).

A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018

Programme de travail



Sous-programme 1 Macroéconomie et gouvernance

1. Objectif

- 18.28 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'accélérer la transformation économique et le développement pour tous en Afrique.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 18.29 L'objectif est lié aux objectifs de développement durable n^{os} 1 (éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde), 8 (promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), 9 (bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation), 11 (faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables), 12 (établir des modes de consommation et de production durables), 16 (promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous) et 17 (renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser).

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Un modèle macroéconomique pour orienter l'élaboration et l'analyse des politiques

En 2018, la CEA a mis au point un prototype de cadre de modélisation pour aider les pays africains à formuler et à mettre en œuvre leurs politiques. Ce modèle a été adapté à un certain nombre de pays, dont la Gambie, le Ghana et Djibouti. Au cours de cette phase d'adaptation, un certain nombre de décideurs et d'experts ont été formés à l'utilisation de ce modèle aux fins de l'analyse des politiques, de la réalisation de simulations et de la formulation de prévisions.

Une réponse adaptée à la situation

Un appui supplémentaire était demandé, les États membres ne disposant que de capacités limitées pour personnaliser davantage ce prototype et mieux l'adapter aux particularités de chacun.

En réponse, à compter de 2019 et en 2020, la Commission affinera et adaptera le prototype afin que d'autres États membres puissent l'utiliser et en élargira la portée afin qu'il puisse servir d'outil d'analyse des politiques et de simulation à l'échelle nationale et à l'échelle continentale. Le modèle ainsi étendu servira à évaluer les effets de la fluctuation des variables institutionnelles et politiques sur l'économie au moyen de simulations et d'hypothèses envisagées dans le cadre du sous-programme. De plus, la Commission renforcera son appui à la mise en œuvre du projet dans davantage de pays, dont l'Algérie, l'Égypte et la Mauritanie, tout en continuant d'apporter un appui aux pays où le projet est déjà en cours d'exécution.

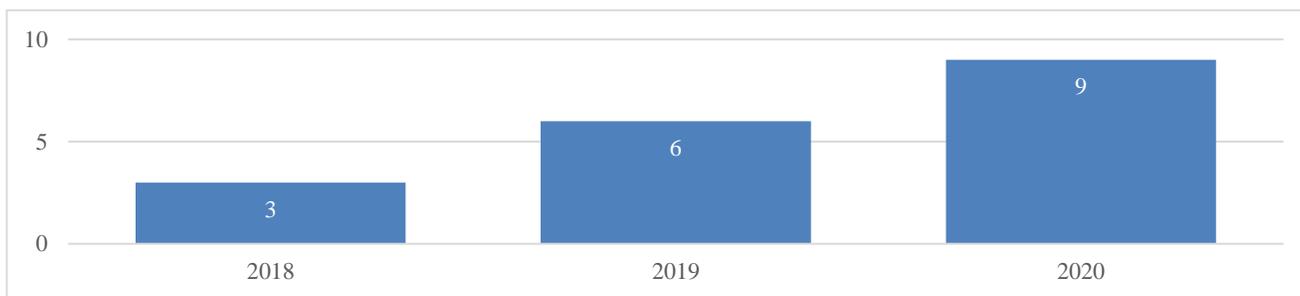
Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir renforcer la capacité des pays à mettre en œuvre des politiques favorisant la croissance économique et la transformation structurelle.

Concrètement, si le résultat est atteint, 25 décideurs et experts de trois autres pays auront été formés, ce qui portera à neuf le nombre total d'États membres qui utilisent le modèle pour analyser des politiques et formuler des conseils, comme le montre la figure ci-après.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats : nombre total d'États membres qui tirent parti du modèle macroéconomique pour analyser des politiques et formuler des conseils



- 18.30 Les principales tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme sont définies dans les résolutions suivantes : résolutions [54/128](#) (lutte contre la corruption), [54/197](#) (système financier international stable, capable de relever les défis du développement, en particulier dans les pays en développement), [65/286](#) (mise en œuvre de la stratégie de transition sans heurt pour les pays retirés de la liste des pays les moins avancés) et [71/216](#) (soutenabilité de la dette extérieure et développement) de l'Assemblée générale, et résolution 2008/18 (promotion du plein-emploi et d'un travail décent pour tous) du Conseil économique et social. Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider la Commission dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

4. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 18.31 On trouvera dans le tableau 18.1 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.1

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	–	–	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	–	–	–	4
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	–	–	2	2
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	–	–	–	6
Publications (nombre de publications)	–	–	2	2
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	–	–	7	10
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				

5. Principaux écarts et variations concernant les produits**Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019**

- 18.32 S'agissant des services fonctionnels pour les réunions, la variation s'explique principalement par les services fournis au Comité sur la gouvernance économique, qui sera créé conformément à la recommandation du mécanisme intergouvernemental. Cette création devrait être entérinée à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de 2019.
- 18.33 En ce qui concerne les séminaires, ateliers et activités de formation, la variation tient principalement aux nouveaux ateliers de formation à l'intention des décideurs et des experts africains, dispensés dans le cadre du sous-programme et consacrés à la modélisation macroéconomique, à un atelier sur les finances publiques en Afrique destiné à certains pays africains, et à un séminaire sur les outils de planification du développement, en lien avec les activités menées pour élaborer une boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports, ainsi que pour mettre au point des modèles macroéconomiques.
- 18.34 Pour ce qui est des activités ou documentation techniques, la variation est principalement due à un nouveau produit, à savoir une publication sur les perspectives économiques trimestrielles en Afrique.



Sous-programme 2 Intégration régionale et commerce

1. Objectif

- 18.35 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer la coopération et l'intégration régionales entre les États membres afin de faire face aux problèmes que pose la transformation structurelle en Afrique.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 18.36 L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 8, qui consiste à promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous. Les progrès accomplis aideront à accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du Cadre intégré renforcé pour les pays les moins avancés.
- 18.37 L'objectif est également lié à l'objectif de développement durable n° 9, qui consiste à bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation. Les progrès accomplis aideront à : a) mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable ; b) accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration aux chaînes de valeur et aux marchés.
- 18.38 En outre, l'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 17, qui consiste à renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser. Les progrès accomplis aideront à promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement ; b) accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020 ; c) permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et sans contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Ratification, incorporation en droit interne et mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine

En 2018, comme suite à la signature de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, la CEA a continué de fournir un appui technique aux États membres, notamment pour les aider à mieux comprendre les modalités prévues et les répercussions économiques et sociales de l'Accord, l'objectif étant d'encourager les pays ayant signé l'Accord à le ratifier.

Une réponse adaptée à la situation

Toutefois, en dépit d'une réelle volonté politique, dont témoigne le nombre de pays ayant signé et ratifié l'accord, certains États membres ont demandé un complément d'informations sur la façon de tirer pleinement profit de la Zone de libre-échange.

En réponse, en 2020, la Commission renforcera l'appui technique qu'elle apporte aux États membres pour les aider à élaborer des stratégies nationales qui définissent les mesures nécessaires pour exploiter tout le potentiel de cette zone de libre-échange en matière de développement et de transformation. Ainsi, elle prévoit de fournir des services consultatifs sur l'élimination des droits à l'importation, la réduction des droits de douane et l'augmentation des investissements afin de donner aux pays les moyens de tirer pleinement parti de la Zone de libre-échange.

De plus, la Commission s'emploiera à : a) user de son influence et de sa capacité à fédérer pour créer des plateformes régionales multipartites et des alliances aux niveaux régional et sous-régional qui contribueront à mieux faire comprendre l'Accord ; b) mettre au point des outils de suivi de la mise en place de la Zone de libre-échange (à savoir l'Indice africain d'intégration régionale, l'indice du commerce par pays et le rapport intitulé *État de l'intégration régionale en Afrique*) ; c) donner des conseils de politique générale axés sur la demande au niveau des pays dans des domaines relatifs à la mise en œuvre de la Zone de libre-échange.

En outre, la Commission collaborera avec le système des coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, les laboratoires d'idées, les milieux universitaires et d'autres partenaires en vue de diversifier les sources de connaissances, tout en étudiant de nouvelles possibilités de financement. Pour optimiser les effets de la mise en œuvre de l'Accord, la Banque africaine de développement s'appropriera davantage les activités prévues dans le cadre du sous-programme et jouera un rôle plus décisif à cet égard. Ainsi, au titre de cette coopération, la CEA aidera la Commission de l'Union africaine à traiter les questions liées à la deuxième phase des négociations concernant la Zone de libre-échange, en particulier pour ce qui est des investissements, des droits de propriété intellectuelle et des politiques de concurrence.

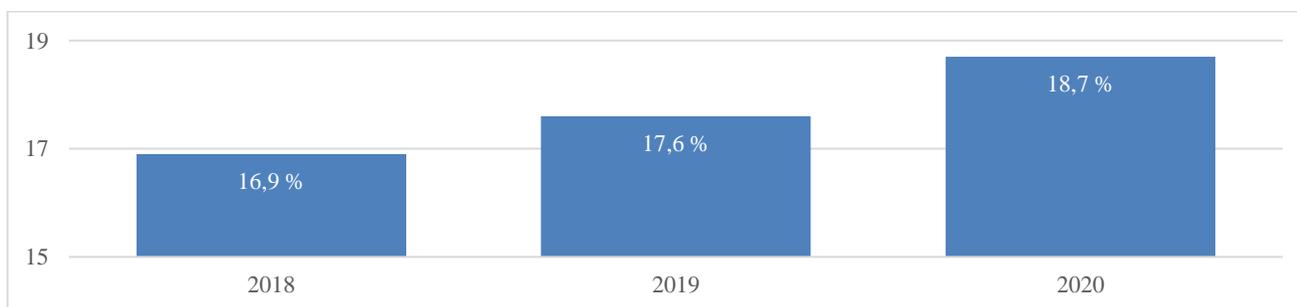
Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir une augmentation du commerce intra-africain grâce à la mise en œuvre de l'Accord dans un plus grand nombre de pays.

Concrètement, si le résultat est atteint, la part du commerce intra-africain dans le commerce total de l'Afrique sera portée de 16,9 % en 2018 à 18,7 % en 2020, comme le montre la figure ci-après, et l'Accord sera mis en œuvre dans au moins 40 pays.

S'il se concrétise, le résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats : part du commerce intra-africain dans le commerce total de l'Afrique



- 18.39 Les principales tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme sont définies dans les résolutions suivantes : résolutions [70/115](#) (rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa quarante-huitième session), [70/293](#) [troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (2016-2025)], [71/320](#) (Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international) et

72/205 (produits de base) de l'Assemblée générale, et résolutions 2011/12 (liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar) et 2017/11 (aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique) du Conseil économique et social. Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider la Commission dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

4. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 18.40 On trouvera dans le tableau 18.2 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.2

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	–	–	3	3
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	–	–	3	3
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	–	–	6	3
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	–	–	5	5
Publications (nombre de publications)	–	–	3	3
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	–	–	1	4
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

5. Principaux écarts et variations concernant les produits

Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 18.41 S'agissant des projets sur le terrain et des projets de coopération technique, la variation s'explique principalement par la fin d'un projet visant à accélérer le programme d'intégration commerciale de l'Afrique grâce à la ratification et à la mise en œuvre effective de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et du projet d'appui à l'Éthiopie en matière de négociation commerciale et de règlement des différends suite à la diminution des financements extrabudgétaires alloués aux projets, compte tenu de l'expiration des accords de subvention conclus

avec l'Union européenne et la Fondation Rockefeller pour appuyer la mise en place de la Zone de libre-échange.

- 18.42 En ce qui concerne les activités ou documentation techniques, la variation tient principalement à l'anticipation de l'augmentation de la demande d'études d'impact sur la mise en place de la Zone de libre-échange une fois que l'accord aura été ratifié par 22 pays, et entrera donc en vigueur, ainsi qu'à la production de guides électroniques sur les investissements, question qui revient dans le programme d'intégration de l'Union africaine, et de notes d'orientations, de directives et de boîtes à outils consacrées à l'industrialisation en Afrique, afin de répondre aux demandes des États membres.



Sous-programme 3 Développement du secteur privé et financements privés

1. Objectif

18.43 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer le rôle du secteur privé dans la croissance économique soutenue et la transformation de l'Afrique.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

18.44 L'objectif est lié aux objectifs de développement durable n^{os} 1 (éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde), 2 (éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable), 3 (permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge), 5 (parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), 7 (garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable), 8 (promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), 9 (bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation), 11 (faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables), 16 (promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous) et 17 (renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser).

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Rendre l'environnement économique plus favorable aux investissements du secteur privé dans les domaines de l'énergie et du développement des infrastructures

En 2018, la Commission a examiné le cadre réglementaire applicable aux investissements dans des projets relatifs à l'énergie en Éthiopie, notamment les cadres politiques, juridiques et réglementaires, en s'intéressant tout particulièrement aux contraintes qui pesaient sur la participation du secteur privé et, à l'opposé, aux mesures incitatives qui la favorisaient. Elle a également aidé les États membres à élaborer une stratégie de développement de la bioénergie en Afrique de l'Est et formé des responsables africains à la planification en matière d'énergie, notamment s'agissant de l'application des systèmes d'information géographique. Dans le cadre de la mobilisation des ressources aux fins de la mise en œuvre du Programme de développement des infrastructures en Afrique, la Commission a recensé un certain nombre de projets régionaux qu'il a promus lors de réunions d'instances internationales telles que le Forum sur la coopération sino-africaine et la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique.

Une réponse adaptée à la situation

Le plus difficile était d'appuyer les États membres malgré plusieurs points de blocage demeuraient dans la région au niveau des infrastructures et que ceux-ci entravaient le développement industriel des pays. D'après la Banque mondiale, un investissement annuel de 93 milliards de dollars est nécessaire pour que l'Afrique puisse répondre à ses besoins en matière d'infrastructure : 40,92 milliards (44 %) pour l'énergie, 21,39 milliards (23 %) pour l'eau et l'assainissement, 18,6 milliards (20 %) pour les transports, 9,3 milliards (10 %) pour le numérique et 2,79 milliards (3 %) pour l'irrigation.

En réponse, en 2020, la Commission aidera les pouvoirs publics à créer un environnement favorable qui mettra à disposition les compétences nécessaires à l'élaboration et à la gestion de projets, des produits et des établissements financiers, un climat favorable aux entreprises, des infrastructures matérielles et immatérielles adaptées – cadre juridique, système de gestion globale des risques et dynamisme et initiative politiques notamment.

En outre, la Commission fournira : a) des outils de diagnostic et des instruments innovants en vue de renforcer la capacité des États membres à mettre sur pied des chaînes de valeur agricoles régionales pour les produits de base stratégiques de l'Afrique ; b) une assistance technique aux États membres afin d'améliorer les politiques, les cadres juridiques et les institutions visant à promouvoir la sécurité des droits fonciers, en particulier pour les femmes et les jeunes, ainsi que des instruments de financement et des mécanismes de gestion des risques innovants qui tireront parti des sources d'investissement public et privé dans l'agro-industrie et le développement des infrastructures qui ont des effets pérennes sur les économies et les sociétés durables en Afrique ; c) des modèles d'investissement innovants pour l'énergie et les infrastructures en Afrique, notamment des moyens de générer et de fournir de l'énergie aux zones industrielles, en créant des obligations vertes, en faisant face aux risques que les partenariats public-privé en matière d'infrastructure font peser sur les finances publiques et en s'attaquant à la question de l'interconnexion électrique en Afrique ; d) des formations dans les domaines de l'agriculture et de l'énergie afin d'accroître les connaissances et les compétences techniques des institutions.

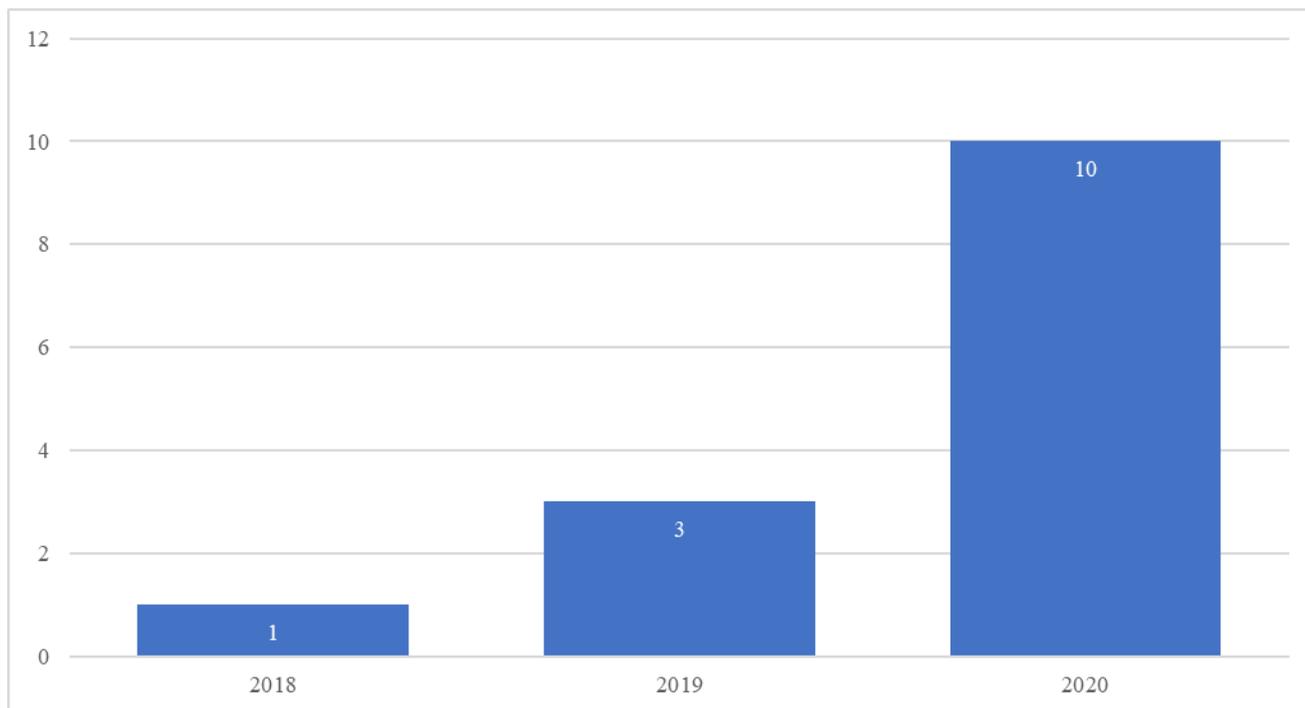
Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir un renforcement de la capacité des États membres à créer un environnement économique favorable qui attire les investissements dans les infrastructures et l'énergie.

Concrètement, si le résultat est atteint, 10 États membres se seront dotés de services chargés de la planification énergétique attestant de l'institutionnalisation des changements apportés, comme le montre la figure ci-après.

S'il se concrétise, le résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesures des résultats : nombre total d'États membres dotés de services chargés de la planification énergétique relevant de leurs ministères d'exécution ou de leurs organismes publics



- 18.45 Les principales tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme sont définies dans les résolutions de l'Assemblée générale suivantes : résolution [64/193](#) (suivi et mise en œuvre du Consensus de Monterrey et du texte issu de la Conférence d'examen de 2008), [65/146](#) (mécanismes innovants de financement du développement), [65/314](#) (modalités d'organisation du cinquième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement), [66/195](#) (technologies agricoles au service du développement), [67/215](#) (promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables), [70/192](#) (suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement), [70/198](#) (technologies agricoles au service du développement durable), [72/224](#) (garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable), [72/238](#) (développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition) et [72/271](#) (amélioration de la sécurité routière mondiale). Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider la Commission dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

4. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 18.46 On trouvera dans le tableau 18.3 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.3
Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	–	–	3	3
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	–	–	5	4
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	–	–	32	37
Publications (nombre de publications)	–	–	6	4
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	–	–	8	8
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Bases de données et supports numériques				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				

5. Principaux écarts et variations concernant les produits

Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 18.47 S'agissant des projets sur le terrain et des projets de coopération technique, la variation s'explique par la fin du projet visant à renforcer la capacité des États membres et des organisations régionales à mettre en œuvre la déclaration de l'Union africaine sur la terre en raison de la diminution des financements extrabudgétaires alloués aux projets, l'accord de subvention conclu avec la Direction suisse du développement et de la coopération arrivant à expiration.
- 18.48 En ce qui concerne les séminaires, ateliers et activités de formation, la variation est principalement due à l'augmentation du nombre d'ateliers de formation sur le développement de l'agro-industrie, notamment sur la modélisation ou la cartographie des possibilités d'investissement en vue de renforcer les capacités des décideurs et du secteur privé africains, par anticipation des demandes d'États membres en ce sens.
- 18.49 Pour ce qui est des publications, la variation tient à l'arrêt de la publication du rapport sur les enjeux et opportunités du transport maritime en Afrique et de la publication de l'étude sur les retombées socioéconomiques d'un ciel unique en Afrique, étant donné qu'il a été décidé de recentrer les programmes sur le développement du secteur privé et les financements privés.



Sous-programme 4 Données et statistiques

1. Objectif

- 18.50 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer l'établissement, la diffusion et l'utilisation de statistiques et de données fiables en Afrique.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 18.51 De nature à faciliter l'exécution de diverses activités, l'objectif est lié à tous les objectifs de développement durable.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Une meilleure disponibilité des données concernant les objectifs de développement durable au niveau national

En 2018, un programme global d'appui à la statistique en Afrique a été élaboré dans le cadre du sous-programme pour donner suite aux recommandations formulées en 2017 par le Bureau des services de contrôle interne à l'issue de son évaluation des activités réalisées au titre du sous-programme dans les domaines des données et des statistiques. L'évaluation a été entreprise dans le cadre d'un examen de l'efficacité des travaux statistiques de toutes les commissions économiques régionales. Le Bureau, conscient de la complexité et des difficultés propres au système statistique régional africain, a recommandé que le sous-programme soit axé sur plusieurs domaines stratégiques afin de tirer le meilleur parti de son avantage comparatif en tant que centre panafricain de statistique. Il a également recommandé, à l'issue de l'évaluation, que les travaux du Centre africain pour la statistique visant à aider les systèmes statistiques nationaux soient axés sur les stratégies nationales de développement des statistiques et que celles-ci soient actualisées afin de tenir compte des besoins en statistique liés aux objectifs du développement durable et à l'Agenda 2063. Le programme global d'appui à la statistique en Afrique a été conçu compte tenu, entre autres priorités, de la nécessité d'actualiser et de revoir les stratégies nationales de développement des statistiques de tous les pays d'Afrique ayant défini des priorités nationales, ainsi que des contraintes auxquelles sont soumis les systèmes statistiques nationaux.

En août 2018, le Bureau central de statistique et le Ministère de la planification du développement national zambiens ayant demandé de l'aide pour évaluer la première génération de stratégies nationales de développement des statistiques et élaborer un plan d'exécution progressive pour la deuxième génération, la Commission a organisé une mission d'assistance technique en Zambie au titre du sous-programme. Le Ministère de la planification du développement national a indiqué que les capacités du système statistique national zambien diminuaient, de sorte que 70 % des données et statistiques requises pour le septième plan de développement national faisaient défaut.

Une réponse adaptée à la situation

La difficulté a été que la loi nationale sur la statistique date de 1964 et ne reflète donc pas les pratiques et protocoles actuels, et que la mise en œuvre des stratégies actuelles de collecte et de diffusion des données pâtit du manque de collaboration et de coordination. En outre, le bureau central de statistique dispose de capacités limitées en personnel et en infrastructure statistique. La récente évaluation de la disponibilité des points de données dans la région Afrique et les États membres de la CEA, réalisée par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, a également fait état du cas de la Zambie, où seulement 25,8 % des données sont disponibles pour le suivi des objectifs du développement durable et la communication d'informations sur leur réalisation.

S'agissant des pays africains, on dispose seulement de 37,8% des données requises concernant les 241 indicateurs de suivi des objectifs du développement durable.

Suite à la demande des États membres, la Commission prévoit de fournir en 2020, au titre du sous-programme, une assistance technique et des services consultatifs à 20 États membres^a qui doivent combler des lacunes de leur appareil statistique en ce qui concerne les indicateurs de suivi des objectifs du développement durable et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et la communication d'informations sur leur réalisation. Cette assistance consistera essentiellement à remanier les stratégies nationales de développement des statistiques en contribuant à l'adoption de méthodes de collecte, d'analyse et de diffusion des données et d'innovations technologiques, ainsi qu'à l'intégration de systèmes d'information géospatiale et de mégadonnées en vue d'améliorer la qualité des statistiques nationales. Dans le cas de la Zambie, il a fallu réviser la loi nationale sur la statistique avant de mettre à jour les stratégies nationales, afin de tenir compte des tendances et problèmes actuels en matière de développement des statistiques. Le sous-programme a joué un rôle déterminant dans la révision de la loi sur la statistique grâce à des activités de plaidoyer et à des services consultatifs destinés aux différentes parties prenantes. La Commission prévoit, dans le cadre du sous-programme, d'accroître le nombre de pays disposant de stratégies actualisées relatives à la production des données et statistiques nécessaires au suivi de la réalisation des objectifs du développement durable et de l'Agenda 2063, de manière à combler les lacunes nationales actuelles.

Des résultats concrets

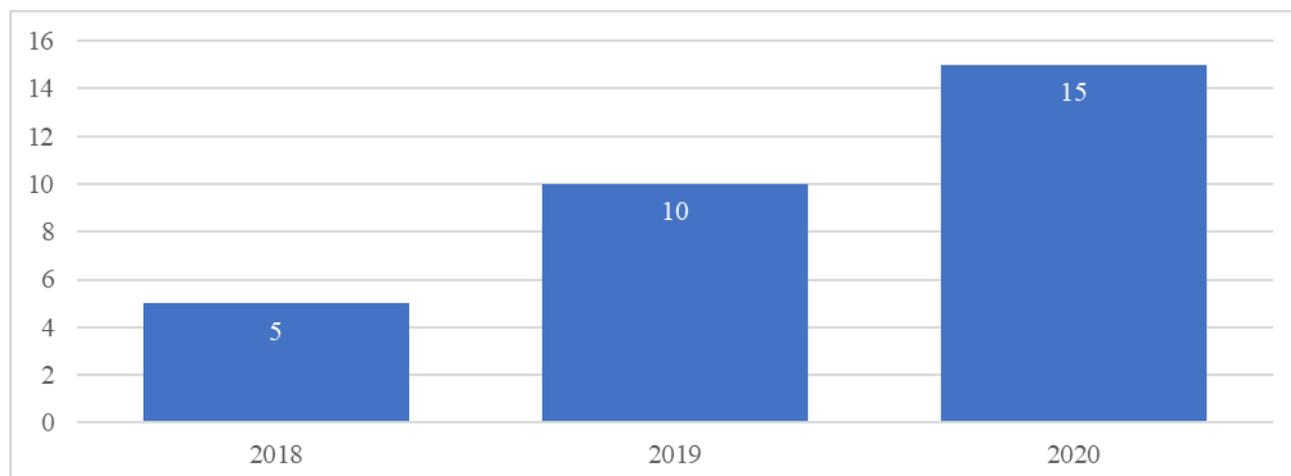
Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir le renforcement des capacités nationales de production de données et de statistiques dans des domaines existants ou nouveaux afin de suivre les objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 et de communiquer des informations sur leur réalisation.

Concrètement, si le résultat est atteint, un nombre croissant d'États membres auront réduit leurs lacunes en ce qui concerne les données nécessaires au suivi des indicateurs associés aux objectifs du développement durable et à l'Agenda 2063 et à la communication d'informations sur leur réalisation, afin de répondre aux exigences dans ce domaine.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

^a Élaboration de nouvelles stratégies nationales de développement des statistiques en Algérie, en Angola, au Rwanda et au Togo ; appui à la mise en œuvre des stratégies au Bénin ; évaluation à mi-parcours ou en fin de parcours et planification des activités futures en Afrique du Sud, au Botswana, au Burkina Faso, au Burundi, au Cameroun, en Guinée équatoriale, en Eswatini, en Éthiopie, à Madagascar, au Maroc, aux Seychelles, en Sierra Leone, au Soudan, en Tunisie et au Zimbabwe.

Mesure des résultats : augmentation du nombre d'États membres qui ont réduit leurs lacunes en ce qui concerne les données nécessaires au suivi des indicateurs associés aux objectifs du développement durable et à l'Agenda 2063 et à la communication d'informations sur leur réalisation afin de répondre aux exigences dans ce domaine



- 18.52 Les principales tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme sont définies dans les résolutions suivantes de l'Assemblée générale : 68/261 intitulée « Principes fondamentaux de la statistique officielle », 69/266 « Repère de référence géodésique mondial pour le développement durable », 69/282 « Journée mondiale de la statistique » et 70/1 « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », ainsi que dans les résolutions suivantes du Conseil économique et social 2013/21 intitulée « Principes fondamentaux de la statistique officielle », 2015/10 « Programme mondial de recensements de la population et des logements (2020) », 131 (VI) « Coordination des services cartographiques des institutions spécialisées et des organisations internationales », 476 (XV) « Coopération internationale dans le domaine de la cartographie » et 2011/24 « Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale ». Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider la Commission économique pour l'Afrique dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

4. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 18.53 On trouvera dans le tableau 18.4 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.4

Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 <i>Produits prévus</i>	2018 <i>Produits livrés</i>	2019 <i>Produits prévus</i>	2020 <i>Produits livrés</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	–	–	–	6
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	–	–	16	16
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	–	–	9	16
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	–	–	45	65
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	–	–	4	4
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Bases de données et supports numériques				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

5. Principaux écarts et variations concernant les produits

Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 18.54 S'agissant de la documentation à l'intention des organes délibérants, la variation s'explique principalement par le nombre de documents officiels requis pour la réunion de la Commission africaine de statistique, en raison de son calendrier biennal.
- 18.55 En ce qui concerne les projets sur le terrain et les projets de coopération technique, la variation tient principalement aux projets supplémentaires qu'il est prévu d'entreprendre au titre du sous-programme, suite à l'extension de son mandat, dans les domaines suivants : développement des statistiques concernant l'agriculture, la santé, l'énergie, l'emploi, entreposage des données, comptabilité économique et données géospatiales à l'appui des objectifs de développement durable.
- 18.56 Pour ce qui est des séminaires, ateliers et stages de formation, la variation résulte principalement de l'organisation de nouveaux ateliers régionaux sur les statistiques genrées à l'intention d'experts des organismes nationaux de statistique et des ministères d'exécution, ainsi que d'ateliers sur l'évaluation et le suivi des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable liés aux statistiques démographiques et sociales à l'intention d'experts des organismes nationaux de statistique, en raison de l'extension du mandat du sous-programme et de la nécessité constante d'améliorer la disponibilité de données et statistiques dans ces domaines.



Sous-programme 5

Changements climatiques, environnement et gestion des ressources naturelles

1. Objectif

- 18.57 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer la gestion des ressources naturelles, de réduire les effets néfastes des changements climatiques en encourageant une transition écologique et un développement résilient à ces changements et d'exploiter des nouvelles techniques dans la perspective d'un développement durable.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 18.58 De nature à faciliter l'exécution de diverses activités, l'objectif est lié à tous les objectifs de développement durable.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Intégration de la résilience climatique aux plans nationaux de développement durable en Afrique

En 2018, la CEA, se fondant sur ses travaux d'analyse, a accordé une plus grande place aux changements climatiques dans son cadre stratégique, afin de tenir compte du fait que les économies africaines sont lourdement tributaires des secteurs primaires, qui sont vulnérables aux effets du climat. Il faudra réaliser d'importants investissements dans ces secteurs pour opérer une transformation structurelle et atteindre les objectifs de développement durable. L'Afrique n'est responsable que de 4 % des émissions de gaz à effet de serre, mais 65 % de sa population est vulnérable aux effets des changements climatiques.

Au niveau mondial, 185 des 195 États parties à l'Accord de Paris, dont 48 pays africains ont, conjointement à leur ratification, déterminé des contributions à l'échelle nationale pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. À sa vingt-troisième session, présidée par Fidji, la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, a désigné 2018 année du dialogue Talanoa ; en cette occasion, les parties ont entamé une réflexion franche, ouverte et inclusive sur leurs résultats actuels en matière d'action climatique, leurs objectifs et le meilleur moyen de les atteindre.

Pour contribuer à ce processus, la Commission a organisé en 2018, dans le cadre du sous-programme, une réunion des États membres afin d'étudier et de partager les données d'expérience et les enseignements tirés de la préparation de contributions à l'échelle nationale et de la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

Une réponse adaptée à la situation

La difficulté a été d'intégrer la résilience aux changements climatiques aux plans, stratégies, politiques et programmes nationaux de développement, afin d'atténuer les effets grandissants des changements climatiques sur la réalisation des objectifs du développement durable et d'une transformation structurelle durable, de nombreux pays africains ayant élaboré très rapidement leurs contributions prévues au niveau national en matière d'action climatique, qui sont devenues des engagements à l'échelle nationale lors de la ratification de l'Accord de Paris, en vue de respecter la date limite fixée pour la soumission de leurs rapports à la vingt-et-unième de la Conférence des Parties. De fait, de nombreux pays souhaitent examiner en profondeur leurs contributions déterminées à l'échelle nationale afin d'aborder divers points, dont les priorités sectorielles, les occasions manquées et les relations avec les objectifs de développement durable et les plans nationaux de développement, avant l'entrée en vigueur de

l'Accord de Paris en 2020 et le premier bilan mondial en 2023. Les États Membres ont demandé à la Commission et à d'autres partenaires de les aider dans cette tâche.

En réponse, en 2020, la CEA aidera cinq États membres au maximum à renforcer leurs capacités, dans le cadre du sous-programme, en vue d'accroître la cohérence des politiques et les possibilités d'investissement afin d'atteindre les objectifs du développement durable grâce à des approches intégrées et à une coordination institutionnelle, par exemple dans les domaines du climat, des terres, de l'énergie et de l'eau, aux fins de la mise en œuvre des contributions déterminées à l'échelle nationale. L'accent sera mis sur le lien étroit qui existe entre le climat, les terres, l'énergie, l'eau et les ressources naturelles, ainsi que sur le rôle de l'innovation et des technologies à faible émission de carbone dans la résilience des économies. Dans cet objectif, la Commission mettra à profit les synergies du sous-programme avec les sous-programmes 1, 3, 4, 7, 8 et 9. Elle se fondera sur les données d'expérience et les enseignements d'un programme conjoint exécuté avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur l'appui à la cohérence des politiques et à la coordination institutionnelle dans le cadre d'approches intégrées dans les domaines du climat, des terres, de l'énergie et de l'eau au Cameroun, en Éthiopie et au Sénégal. En outre, cet appui sera fourni dans le cadre de la Plateforme africaine pour les contributions déterminées au niveau national, cadre commun de la Banque africaine de développement, de la Commission de l'Union africaine, de la CEA et d'autres partenaires de développement, qui fournit un appui coordonné aux États membres pour l'application de l'Accord de Paris. Il est également prévu, dans le cadre du sous-programme, de convoquer en 2020 une Conférence sur les changements climatiques et le développement en Afrique afin de convenir de dispositifs efficaces pour intégrer aux plans nationaux de développement les contributions déterminées à l'échelle nationale, les objectifs du développement durable et l'Agenda 2063.

Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir la volonté des États membres d'édifier des économies résilientes sur la base de l'intégration aux plans nationaux de développement de contributions intersectorielles cohérentes déterminées à l'échelle nationale.

Concrètement, si le résultat est atteint, au moins six États membres auront pris en compte les effets des changements climatiques dans leurs plans nationaux de développement, comme le montre le tableau ci-dessous.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

2018	2019	2020
Création de la Plateforme africaine pour les contributions déterminées au niveau national afin de coordonner l'appui à leur mise en œuvre	Au moins 3 pays évaluent le niveau d'intégration des engagements pris à l'échelle nationale à leurs plans nationaux de développement et en rendent compte	Au moins 6 États membres prennent en compte les effets du changement climatique dans leurs plans nationaux de développement
Communication d'informations sur la cohérence et l'état de préparation des contributions déterminées au niveau national par les pays africains		Au moins 6 pays possèdent les outils et les compétences nécessaires au suivi des contributions déterminées au niveau national et à la communication d'informations à ce sujet aux fins de leur intégration aux plans nationaux de développement

18.59 Les principales tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme sont définies dans les résolutions de l'Assemblée générale suivantes : [62/8](#) intitulée « Aperçu des activités menées par le système des

Nations Unies concernant les changements climatiques » ; 64/206 « Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables », 66/288 « L'avenir que nous voulons » ; 70/201 « Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable ; 72/219 « Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures » ; 72/228 « Science, technologie et innovation au service du développement ». Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider la Commission économique pour l'Afrique dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

4. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 18.60 On trouvera dans le tableau 18.5 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.5

Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	–	–	3	4
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	–	–	11	8
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	–	–	14	17
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	–	–	7	6
Publications (nombre de publications)	–	–	4	5
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	–	–	19	20
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
D. Activités de communication				
Relations extérieures et relations avec les médias				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

5. Principaux écarts et variations concernant les produits

Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 18.61 S'agissant de la documentation à l'intention des organes délibérants, la variation s'explique par l'augmentation du nombre de domaines thématiques à couvrir conformément aux objectifs de développement durable retenus.

- 18.62 En ce qui concerne les services fonctionnels pour les réunions, la variation tient principalement au plus faible nombre de réunions du comité sectoriel du développement durable en raison de son calendrier biennal.
- 18.63 Pour ce qui est des projets sur le terrain et des projets de coopération technique, la variation est due à de nouveaux projets concernant notamment : a) le renforcement des capacités des États membres en matière de croissance verte en vue de promouvoir une diversification économique et un développement durable inclusifs et économes en ressources ; b) le renforcement de la gouvernance et de l'application des politiques d'économie bleue, à financer au moyen de ressources extrabudgétaires.



Sous-programme 6 Égalité des sexes et autonomisation des femmes

1. Objectif

- 18.64 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de parvenir à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour un développement durable et inclusif en Afrique.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 18.65 L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 1, qui consiste à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde. Les progrès accomplis aideront à : a) réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges qui souffrent d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays ; b) faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance.
- 18.66 L'objectif est également lié à l'objectif de développement durable n° 5, qui consiste à parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles. Les progrès accomplis aideront à : a) éliminer toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles ; b) veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité ; c) assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation.
- 18.67 Enfin, l'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 10, qui consiste à réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre. Les progrès accomplis aideront à : a) autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre ; b) assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Tirer parti du dividende démographique en Afrique en favorisant l'égalité des sexes

En 2018, l'Afrique du Sud, le Nigéria et l'Ouganda ayant demandé un appui au renforcement de leurs capacités en vue de la transversalisation de la problématique femmes-hommes dans leurs politiques sectorielles, la Commission a adopté, au titre du sous-programme, une approche multidimensionnelle qui tire parti de ses trois fonctions essentielles pour répondre aux besoins des pays cibles en matière d'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits. Concrètement, conformément au rôle de centre de réflexion que doit jouer le sous-programme, la Commission a produit des supports de connaissance, notamment des analyses de situation par pays qui ont permis de recenser les principaux problèmes et de proposer des solutions, ainsi qu'un manuel opérationnel destiné à aider les États membres à prendre en compte la problématique femmes-hommes dans toutes les politiques nationales et sectorielles pertinentes. Un projet intitulé « Tirer parti du dividende démographique en finançant

l'éducation des filles et favorisant l'égalité des sexes en Afrique » a été conçu dans le cadre du sous-programme, en partenariat avec les sous-programmes 4, 7 et 9, afin de tirer parti du dividende démographique et de l'égalité des sexes pour réaliser le développement durable.

Une réponse adaptée à la situation

Toutefois, il convient de noter que les États membres n'ont qu'une capacité limitée de transversalisation de la problématique femmes-hommes à leurs politiques sectorielles et de réduire l'écart entre hommes et femmes dans les sphères sociale et économique en raison d'un manque de connaissances et de l'absence d'indicateurs de suivi des progrès adaptés au contexte, ce qui les empêche de tirer le meilleur parti possible de ce dividende.

En réponse, la Commission mettra au point en 2020, dans le cadre du sous-programme, des instruments de politique, notamment un tableau de bord statistique et un indice, afin d'aider les pays cibles à suivre leurs progrès en matière de transversalisation de la problématique femmes-hommes. En outre, un appui technique et des services consultatifs seront fournis pour maintenir l'élan tout au long de la mise en œuvre du projet. La CEA organisera également des instances de concertation internationales et régionales et des ateliers de formation nationaux afin de renforcer les capacités et d'offrir aux pays cibles une occasion d'interagir avec leurs voisins africains et leurs homologues de la région Asie et Pacifique et de s'inspirer de leurs succès.

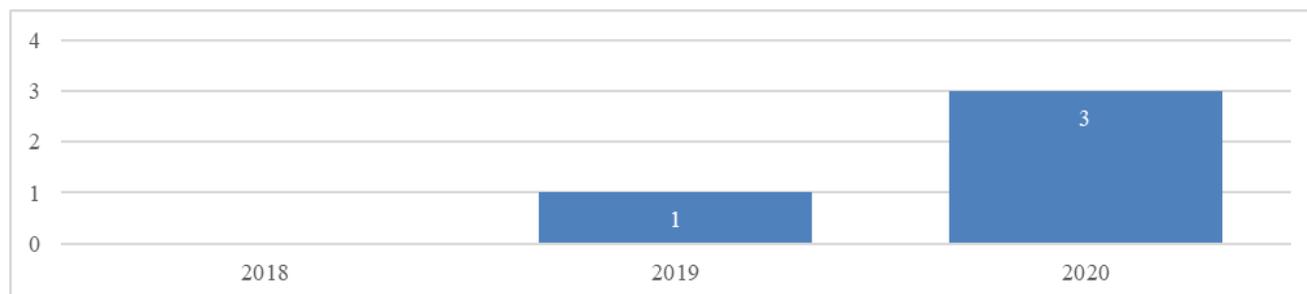
Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer à ce résultat, à savoir renforcer la capacité des pays africains en matière de transversalisation de la problématique femmes-hommes dans leurs politiques sectorielles et réduire l'écart entre hommes et femmes dans les sphères sociale et économique pour tirer parti du dividende démographique.

Concrètement, si le résultat est atteint, trois États membres adopteront des stratégies de transversalisation de la problématique femmes-hommes dans les politiques sectorielles, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats : nombre de pays ayant adopté des politiques sectorielles de transversalisation de la problématique femme-hommes



- 18.68 Les principales tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme sont définies dans les résolutions de l'Assemblée générale suivantes : [70/131](#), intitulée « Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes » et [70/133](#) « Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale ». Les résolutions ci-après du Conseil économique et social renforcent ces mandats : 2011/5 intitulée « Rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes » et [2017/9](#) « Transversalisation de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies ». Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider la Commission économique pour l'Afrique dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

4. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 18.69 On trouvera dans le tableau 18.6 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.6

Sous-programme 6 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	–	–	1	–
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	–	–	4	–
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	–	–	7	4
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	–	–	4	13
Publications (nombre de publications)	–	–	2	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	–	–	4	4
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
D. Activités de communication				
Plateformes numériques et contenus multimédias				
Relations extérieures et relations avec les médias				

5. Principaux écarts et variations concernant les produits

Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 18.70 S'agissant des services fonctionnels pour les réunions, la variation s'explique principalement par le fait que la réunion statutaire prévue au titre du sous-programme, aura lieu en octobre 2019, mais pas en 2020 car elle se tient tous les deux ans.
- 18.71 En ce qui concerne les projets sur le terrain et les projets de coopération technique, la variation tient principalement à l'abandon de projets financés au moyen de ressources extrabudgétaires en raison de la clôture des accords de subventionnement.
- 18.72 Pour ce qui est des séminaires, ateliers et activités de formation, la variation s'explique principalement par l'augmentation du nombre d'ateliers consacrés au rapport sur l'entreprenariat féminin afin d'en diffuser les résultats et d'intégrer les recommandations aux plans de travail de certains ministères, ainsi que par l'organisation prévue d'une formation relative à l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique afin d'appuyer les efforts des États membres dans les domaines d'action prioritaires définis grâce à cet indice. Étant donné que les supports de connaissance seront achevés en 2019, il sera possible de les communiquer sur le terrain en 2020 pour guider la réflexion politique.

Sous-programme 7

Activités sous-régionales de développement



Composante 1

Activités sous-régionales en Afrique du Nord

1. Objectif

- 18.73 L'objectif auquel la composante contribue est de stimuler la création d'emplois durables pour les jeunes et les femmes en Afrique du Nord.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 18.74 L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 8, qui consiste à promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous. Les progrès accomplis aideront à parvenir à un niveau élevé de productivité et de diversification économiques en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre, et à promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation.
- 18.75 L'objectif est également lié à l'objectif de développement durable n° 9, qui consiste à bâtir une infrastructure résiliente, à promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et à encourager l'innovation. Les progrès accomplis aideront à : a) mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain ; b) promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut ; c) accroître l'accès des petites entreprises industrielles aux services financiers et leur intégration aux chaînes de valeur et aux marchés.
- 18.76 En outre, l'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 17, qui consiste à renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et à le revitaliser. Les progrès accomplis aideront à : a) renforcer la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications ; b) promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce ; c) renforcer les capacités des pays en développement en vue de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes ; d) promouvoir l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération dans ces domaines, et améliorer le partage des savoirs.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Stratégies et politiques de création d'emplois

L'Afrique du Nord affiche le taux de chômage le plus élevé au monde, les jeunes, et en particulier les jeunes femmes, étant les plus touchés. Son rapport emploi/population, qui a très peu évolué au fil des années, demeure

l'un des plus bas du continent. En 2017, le taux d'activité s'y établissait à 41,3 %, contre une moyenne de 59,3 % pour l'ensemble du continent. Le taux de chômage des jeunes s'élevait à 29,5 % et celui des jeunes femmes instruites, encore plus important, atteignait une moyenne de 40 %. La situation est aggravée par la faible productivité du travail, un environnement économique peu favorable, un secteur informel en expansion et l'inadéquation entre les compétences des demandeurs d'emploi et les besoins du marché du travail. Le chômage accentue les inégalités de revenus et les autres formes d'inégalité, et favorise les troubles civils, comme en témoigne l'instabilité politique et sociale qui règne dans la région.

Conscient de la pénurie d'emplois et des difficultés qui en découlent, le Bureau sous-régional chargé de la composante a mené en 2018 des travaux de recherche qui ont mis en lumière des problèmes de gouvernance, l'allocation inefficace des ressources, la faible dynamique du marché du travail, l'environnement économique peu favorable aux entreprises, le manque de stratégies et de politiques coordonnées en matière d'éducation, l'expansion du secteur informel, l'accès limité au financement et la lenteur de l'industrialisation et de la diversification économique. Ces travaux ont également permis de cerner les principales causes du déséquilibre qui existe entre le nombre d'emplois créés et le nombre de demandeurs d'emploi.

Le Bureau a également instauré un dialogue régional sur l'emploi en Afrique du Nord, auquel ont participé de hauts responsables des secteurs privé et public, des milieux universitaires et de la société civile des sept pays de la sous-région, dans l'optique de mieux appréhender les lacunes des stratégies et politiques de développement économique et social qui empêchent la création d'un environnement dynamique stimulant suffisamment l'emploi pour répondre aux besoins d'une population active de plus en plus jeune. Le dialogue a été organisé en partenariat avec les entités responsables des sous-programmes 1, 6 et 9 de la Commission économique pour l'Afrique et en étroite collaboration avec des institutions internationales, notamment l'Organisation internationale du Travail, la Banque africaine de développement, la Banque mondiale et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. Les consultations organisées avec les partenaires de développement, notamment l'Union européenne, la Banque européenne d'investissement et la Brookings Institution, concernant les divers projets en cours ou menés par le passé dans ce domaine ont également permis de mieux comprendre les principaux éléments qui pourraient constituer la base d'une approche novatrice axée sur la stabilité macroéconomique, la création des instruments de financement nécessaires et la promotion d'un environnement économique favorable, le but étant de favoriser les investissements et la diversification économique et, par conséquent, de créer davantage d'emplois. Le Bureau s'est appuyé sur ce dialogue régional pour déterminer les domaines d'intervention prioritaires et définir les stratégies et politiques requises en établissant des liens entre ces domaines afin de stimuler la création d'emplois en Afrique du Nord et au-delà. Le Bureau élaborera et utilisera, en étroite collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies, des manuels, des outils et des supports de formation en vue de créer un effet multiplicateur dans les pays de la sous-région et dans l'ensemble du continent africain.

Une réponse adaptée à la situation

Toutefois, la région n'a guère les moyens de prendre la mesure des liens existant entre les différents domaines et de bâtir un écosystème plus novateur qui favorise l'emploi, en particulier pour les jeunes et les femmes.

En réponse, le Bureau proposera, à partir de 2019 et en 2020, des formations et des services consultatifs personnalisés aux décideurs des pays nord-africains (Algérie, Égypte, Libye, Maroc, Mauritanie, Soudan et Tunisie) afin de les aider à mieux recenser les lacunes de leurs politiques publiques et à concevoir et appliquer des politiques et des stratégies appropriées visant à réduire le chômage et à garantir l'égalité des chances pour les jeunes et les femmes. En outre, le Bureau mènera des activités ciblées en étroite collaboration avec les entités responsables des sous-programmes 2, 3, 4, 6 et 9, et fournira notamment des services de renforcement des capacités et de conseil à l'intention des décideurs et d'autres acteurs clefs du secteur de l'emploi, afin d'améliorer l'environnement économique, de stimuler le marché du travail et de promouvoir la diversification économique. Enfin, il rédigera des documents d'orientation et organisera des dialogues au niveau régional pour aider à concrétiser ces travaux sous forme de nouvelles politiques.

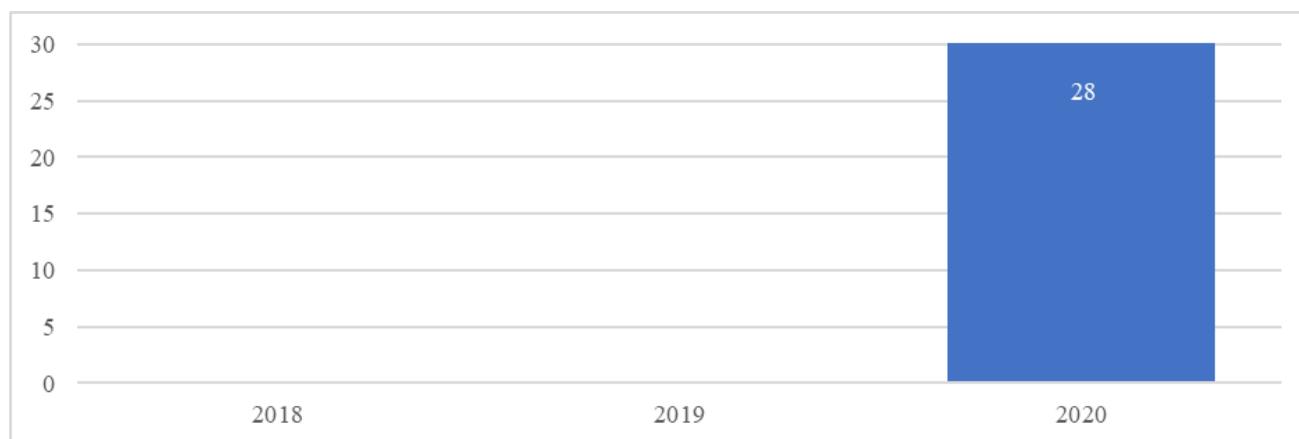
Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir l'accroissement de la capacité des décideurs des pays d'Afrique du Nord de repérer les lacunes de leurs stratégies et politiques et de proposer des solutions innovantes permettant de créer de l'emploi.

Concrètement, si le résultat est atteint, 28 décideurs des sept pays de la sous-région suivront une formation diplômante sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de réduction du chômage dispensée par l'Institut africain de développement économique et de planification, un organe subsidiaire de la Commission économique pour l'Afrique, comme indiqué dans la figure ci-après.

S'il se concrétise, le résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats : nombre de décideurs formés à mieux évaluer les lacunes des politiques publiques et à élaborer et mettre en œuvre des politiques propres à réduire le chômage.



- 18.77 Les principales tâches à effectuer dans le cadre de la composante sont définies dans la résolution [61/234](#) de l'Assemblée générale sur le renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique. Le mandat découle également des résolutions 2008/18 et 2011/7 du Conseil économique et social portant respectivement sur la promotion du plein-emploi et d'un travail décent pour tous et sur les progrès accomplis dans l'application de la résolution [62/208](#) de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Le mandat qui lui a été confié au titre de la composante continuera de guider le Bureau sous-régional dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

4. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 18.78 On trouvera dans le tableau 18.7 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.7
**Composante 1 (sous-programme 7) : produits retenus pour la période 2018-2020,
 par catégorie et sous-catégorie**

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	–	–	4	4
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	–	–	11	11
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	–	–	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	–	–	8	12
Publications (nombre de publications)	–	–	4	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	–	–	2	3
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
D. Activités de communication				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

5. Principaux écarts et variations concernant les produits

Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 18.79 En ce qui concerne les séminaires, ateliers et activités de formation, la variation s'explique principalement par l'augmentation du nombre de formations sur l'emploi organisées pour répondre à la demande croissante d'appui aux capacités des décideurs dans ce domaine.
- 18.80 Pour ce qui est des publications, la variation tient principalement à l'abandon des publications sur la planification des politiques budgétaires, les outils d'évaluation des statistiques de l'emploi et la facilitation du commerce, qui seront remplacées par la production de statistiques sur l'emploi, nouveau domaine de spécialisation du Bureau sous-régional.
- 18.81 S'agissant des activités et documentation techniques, la variation est principalement due à la publication prévue du document d'orientation sur l'emploi, en lien avec le domaine de spécialisation du Bureau sous-régional.



Composante 2

Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest

1. Objectif

- 18.82 L'objectif auquel la composante contribue est de parvenir à un développement inclusif et à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 18.83 L'objectif est lié aux objectifs de développement durable n^{os} 4 (assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie), 8 (promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), 10 (réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre), 16 (promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous) et 17 (renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser).

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Une rupture nette avec les tendances démographiques en Afrique de l'Ouest

En 2018, le Niger a mis en œuvre les activités prévues pour la deuxième année d'exécution de son plan de développement à moyen terme pour 2017-2021. L'objectif principal du plan est de rompre avec le statu quo en luttant contre la pauvreté dans les zones rurales, où vit 80 % de la population. Il est ressorti de l'enquête réalisée à cette fin que les tendances démographiques actuelles étaient le principal obstacle à l'élimination de la pauvreté et au développement durable. Le taux d'accroissement annuel de la population nigérienne s'élevait à 3,9 % et le taux de fécondité à 7,6 enfants par femme, et 76,3 % des filles âgées de 20 à 24 ans avaient été mariées avant leurs 18 ans. Ces trois indicateurs sont parmi les plus élevés au monde. À ce rythme, la population nigérienne doublera au cours des 18 prochaines années. Les problèmes démographiques auxquels le Niger fait face sont similaires à ceux rencontrés par les autres pays d'Afrique de l'Ouest, de sorte que la population de la sous-région représente environ 30 % de la population du continent africain.

En 2018, le Bureau sous-régional chargé de la composante a fourni au Niger, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population, des services consultatifs sur les effets de l'accroissement démographique, en particulier sur l'environnement et les tendances migratoires. Les conseils prodigués ont contribué à la révision du cadre stratégique du pays en matière de population. En outre, le Bureau a apporté un appui technique aux fins de l'amélioration des registres et statistiques de l'état civil au Niger, ce qui a conduit à l'élaboration d'une législation nationale connexe.

Une réponse adaptée à la situation

Toutefois, la plupart des pays de la région ne tirent pas encore profit du dividende démographique, à savoir une croissance économique plus productive et un développement inclusif, essentiellement parce que les taux de fécondité et de mortalité demeurent élevés. L'évolution de la structure par âge de la population a une incidence sur les politiques démographiques et économiques. En outre, l'Afrique de l'Ouest est l'une des sous-régions les plus

touchées par le phénomène des migrations, en partie à cause de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse.

En réponse, le Bureau prévoit pour 2020 d'effectuer une analyse des politiques, de renforcer les capacités des États de la sous-région, d'établir un consensus et de promouvoir l'accélération de l'action menée pour faire mieux cadrer les politiques démographiques avec les programmes nationaux de développement. En mettant l'accent sur les dynamiques démographiques au service du développement dans l'optique de mieux comprendre l'influence que la croissance démographique, l'évolution de la structure par âge de la population, le taux de fécondité et l'accès à l'éducation et à la santé peuvent avoir sur la croissance économique, les finances publiques et d'autres éléments importants du cadre macroéconomique, et d'adapter les politiques en conséquence, le Bureau compte réunir suffisamment de compétences et de connaissances spécialisées pour apporter des solutions aux évolutions démographiques que connaissent les États de la sous-région et à leurs effets sur le développement durable. Il mènera des activités dans de nombreux domaines, notamment les relations familiales, les migrations, la santé et la mortalité, le vieillissement et les conditions de vie, la démographie historique, l'état civil, l'autonomisation des femmes et des jeunes, et la paix et la sécurité.

Dans le cadre de ses travaux sur ces thèmes, le Bureau mettra l'accent sur le développement, ce qui offrira aux parties prenantes une occasion unique de tirer parti de son atout particulier, qui consiste à effectuer des analyses et mener des recherches sur les questions démographiques sous un angle macroéconomique. À cet égard, certaines analyses ont déjà montré que l'Afrique devait impérativement s'attaquer aux questions démographiques. Par exemple, les travaux du Bureau sur le coût de la faim en Afrique ont révélé que les coûts annuels associés au retard de croissance des enfants atteignaient des valeurs allant de 1,9 % à 16,5 % du PIB de certains pays. En outre, le Bureau a souligné dans son rapport économique sur l'Afrique de 2017 que la réduction des disparités de genre et l'amélioration des chances offertes aux femmes sur le plan économique pourraient générer des gains de productivité et des gains sociaux.

Dans le cadre de la composante, le Bureau s'emploiera à collaborer et à établir des partenariats avec diverses parties prenantes aux niveaux national, sous-régional et régional, y compris les organismes des Nations Unies. Il prévoit d'entretenir des échanges avec des universitaires, des agents non étatiques et des institutions travaillant sur la question des dynamiques démographiques.

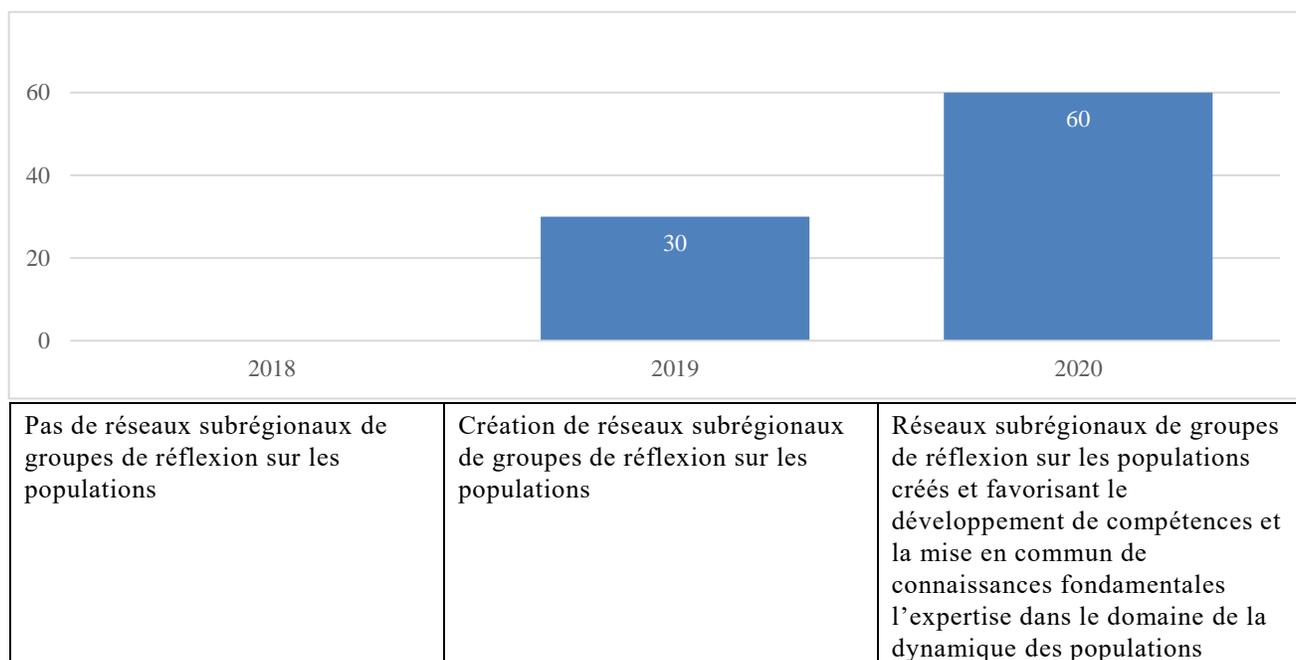
Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir le renforcement de la capacité d'élaborer des politiques permettant de tenir systématiquement compte des dynamiques démographiques dans les activités de développement aux niveaux national et sous-régional.

Concrètement, si le résultat est atteint, des réseaux de groupes de réflexion seront créés au niveau sous-régional afin de favoriser le développement de compétences et la mise en commun de connaissances fondamentales l'expertise dans le domaine de la dynamique des populations et un nombre croissant de responsables nationaux seront formés aux dynamiques démographiques afin de veiller à ce que les politiques publiques soient élaborées et revues à la lumière des priorités fixées, comme le montre la figure ci-après.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats : nombre de responsables nationaux formés aux dynamiques démographiques de manière à influencer sur l'élaboration des politiques publiques



- 18.84 Les principales tâches à exécuter dans le cadre de la composante sont définies dans la résolution [61/234](#) de l'Assemblée générale sur le renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique. En outre, le mandat de cette composante découle de la résolution [S-21/2](#) du Conseil économique et social sur les principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Le mandat qui lui a été confié au titre de la composante continuera de guider le Bureau sous-régional dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

4. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 18.85 On trouvera dans le tableau 18.8 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.8
**Composante 2 (sous-programme 7) : produits retenus pour la période 2018-2020,
 par catégorie et sous-catégorie**

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	–	–	2	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	–	–	8	8
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	–	–	–	–
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	–	–	–	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	–	–	6	14
Publications (nombre de publications)	–	–	6	4
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	–	–	1	1
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Relations extérieures et relations avec les médias				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

5. Principaux écarts et variations concernant les produits

Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 18.86 En ce qui concerne les séminaires, les ateliers et les activités de formation, la variation s'explique principalement par la nouvelle formation qui vise à renforcer les capacités des États membres en matière de dynamiques démographiques, l'accent étant mis sur ce thème pour tirer profit du dividende démographique, à savoir une croissance économique plus productive et un développement sans laissés pour compte.
- 18.87 Pour ce qui est des publications, la variation tient principalement à l'accent mis sur les dynamiques démographiques au service du développement, qui conduira à une diminution de la publication de profils de pays.
- 18.88 S'agissant des projets sur le terrain et les projets de coopération technique, la variation est principalement due au nouveau projet sur les dynamiques démographiques au service du développement en Afrique de l'Ouest.



Composante 3

Activités sous-régionales en Afrique centrale

1. Objectif

- 18.89 L'objectif auquel la composante contribue est de parvenir à la diversification et transformation de l'économie en Afrique centrale.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 18.90 L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 8, qui consiste à promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous. Les progrès accomplis aideront à parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre, et à promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.
- 18.91 L'objectif est également lié à l'objectif de développement durable n° 9, qui consiste à bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation. Les progrès accomplis aideront à promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Accroissement de la diversification économique en Afrique centrale

En 2018, le Gouvernement tchadien a approuvé, avec l'assistance technique de la Commission économique pour l'Afrique, son plan directeur d'industrialisation et de diversification économique, instrument intégré et global destiné à restructurer en profondeur l'économie de façon à faire du Tchad un pays à revenu intermédiaire, doté d'une économie diversifiée, résiliente et compétitive capable d'intégrer les chaînes de valeur régionales et mondiales.

Pour que le plan soit un succès, il fallait disposer de solides capacités de conceptualisation et d'élaboration de projets. Il s'agissait également d'améliorer l'environnement économique, d'élargir l'accès au financement, d'accroître la productivité et d'assurer une marge de manœuvre budgétaire suffisante pour pouvoir faire des investissements à long terme propres à accélérer l'industrialisation et la diversification économique tout en rétablissant la stabilité macroéconomique via des mesures à court terme. Pour mettre en œuvre ce plan, le Tchad a élaboré une stratégie nationale concernant la zone de libre-échange continentale africaine et effectué, entre autres, des études diagnostiques sur la croissance et une analyse des chaînes de valeur en vue de déterminer les principaux fondements et catalyseurs de la diversification économique du pays, à savoir l'agro-industrie, le développement de l'élevage, notamment pour l'exportation de viande et de cuir, l'exploitation des énergies renouvelables et des technologies agricoles dans les zones arides, la création de groupements et l'émergence de l'économie du savoir. Le plan directeur et les options stratégiques concernant l'aridoculture et les énergies renouvelables s'inscrivent dans le droit fil des initiatives phares lancées dans le cadre du Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel sur l'exploitation des énergies renouvelables et la résilience aux changements climatiques et l'agriculture durable. En

outre, l'industrialisation verte est la solution qui a été retenue pour accroître la part des produits manufacturés dans les exportations et réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le rôle des centres urbains dans la diversification économique a été clarifié et pris en compte dans le plan. Ces travaux ont été réalisés en étroite collaboration avec les entités responsables des sous-programmes 2, 3, 6 et 9 de la Commission économique pour l'Afrique.

Une réponse adaptée à la situation

Le Bureau sous-régional a dû faire face à un nombre croissant de demandes d'assistance et d'appui en matière de diversification économique adressées par des États et des communautés économiques régionales de la sous-région. Des institutions comme la Banque africaine de développement et la Banque mondiale lui ont demandé de les orienter et de les aider à élaborer leurs propres stratégies régionales pour l'Afrique centrale. La Banque africaine de développement a tenu compte des conseils prodigués et fait de la diversification économique l'une de ses priorités. Les équipes de pays des Nations Unies de la sous-région ont également salué le rôle du Bureau et sollicité son avis concernant leurs programmes de travail et leurs plans-cadres pour l'aide au développement. En outre, les résultats obtenus par le Tchad ont encouragé les Gouvernements du Congo, du Gabon et de la Guinée équatoriale, ainsi que la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), à demander à la Commission économique pour l'Afrique de les aider à établir leurs stratégies de diversification économique et d'autres plans.

En réponse, en 2020, le Bureau aidera la CEEAC, la CEMAC, le Congo, le Gabon et la Guinée équatoriale à mettre au point des stratégies de diversification économique faisant appel à l'économie numérique comme moyen de stimuler la productivité et la compétitivité des économies locales. Pour ce faire, il s'appuiera sur les enseignements tirés de l'élaboration du plan directeur du Tchad et sur les conclusions de la 35^e réunion du Comité intergouvernemental d'experts, qui se tiendra à Malabo en juin 2019 et sera consacrée aux enjeux, problèmes et possibilités liés aux transformations numériques et à la diversification en Afrique centrale.

La diversification économique en Afrique centrale nécessitant un appui intégré en matière d'élaboration des politiques pour l'ensemble des objectifs de développement durable, les activités susvisées seront menées en étroite collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies dans chacun des pays concernés, ce qui permettra de tirer parti des nombreuses et diverses compétences techniques du système des Nations Unies. La Bureau tirera également des enseignements des différents systèmes d'évaluation et tiendra compte des recommandations qui en découleront pour l'ensemble de la Commission économique pour l'Afrique.

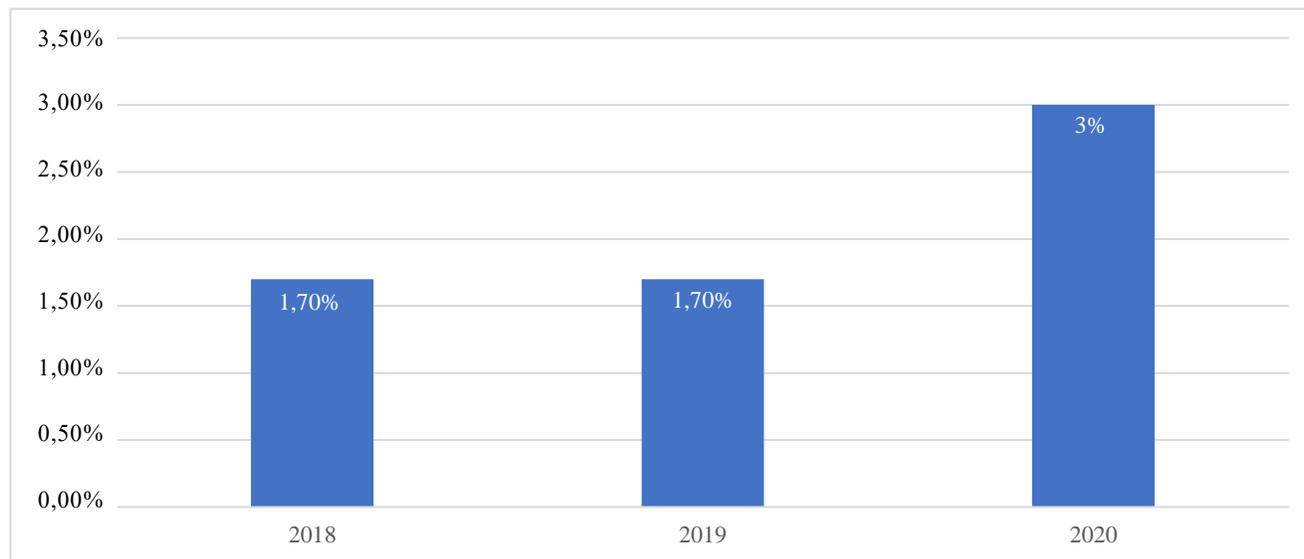
Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir l'augmentation du volume des échanges commerciaux dans les secteurs non pétroliers et l'accroissement de la part des produits manufacturés dans le volume total des exportations en Afrique centrale, le but étant de rendre les économies locales moins dépendantes des exportations de pétrole.

Concrètement, si le résultat est atteint, la part des échanges entre pays d'Afrique centrale dans le commerce intra-africain passera de 1,7 % en 2018 à 3 % en 2020, comme le montre la figure ci-après.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats : part des échanges entre pays d'Afrique centrale dans le commerce intra-africain



18.92 Les principales tâches à exécuter dans le cadre de la composante sont définies dans la résolution [61/234](#) de l'Assemblée générale sur le renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique. Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider le Bureau sous-régional dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

4. Produits retenus pour la période 2018-2020

18.93 On trouvera dans le tableau 18.9 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.9

Composante 3 (sous-programme 7) : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	–	–	3	3
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	–	–	8	8
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	–	–	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	–	–	35	36
Publications (nombre de publications)	–	–	8	4
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	–	–	1	1

<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
-------------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------

Produits non quantifiés

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information

Plateformes numériques et contenus multimédias

5. Principaux écarts et variations concernant les produits

Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 18.94 En ce qui concerne les publications, la variation s'explique principalement par le fait que les profils STEPS (transformation structurelle, emploi, production et société) des pays concernés sont publiés tous les deux ans.



Composante 4

Activités sous-régionales en Afrique de l'Est

1. Objectif

- 18.95 L'objectif auquel la composante contribue est de renforcer l'intégration régionale et la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine en Afrique de l'Est.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 18.96 L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 8, qui consiste à promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous. Les progrès accomplis aideront : a) à parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification ; b) à promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives ; c) à élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux.
- 18.97 L'objectif est également lié à l'objectif de développement durable n° 9, qui consiste à bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation. Les progrès accomplis aideront à développer les infrastructures et à promouvoir l'industrialisation.
- 18.98 En outre, l'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 14, qui consiste à conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable. Les progrès accomplis aideront à faire bénéficier plus largement les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce au tourisme.
- 18.99 Enfin, l'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 17, qui consiste à renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser. Les progrès accomplis aideront : a) à apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement des capacités et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire ; b) à accroître nettement les exportations des pays en développement ; c) à permettre l'accès rapide aux marchés en franchise de droits et sans contingent.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine en Afrique de l'Est : de la vision à l'action

En 2018, la composante a été un moteur important de l'intégration régionale et de l'industrialisation par le commerce. Aux réunions annuelles du Comité intergouvernemental d'experts et du groupe spécial d'experts, l'intégration régionale et les questions liées au commerce ont été les principaux sujets traités.

La signature historique, le 21 mars 2018, de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, laisse espérer la création d'un marché véritablement intégré et la mise en place de chaînes de valeur régionales sur des bases plus solides. Afin de tirer pleinement parti des possibilités qu'offre la zone de libre-échange, la composante a organisé, en novembre 2018, la vingt-deuxième réunion du Comité intergouvernemental d'experts sur le thème « Mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine en Afrique de l'Est : de

la vision à l'action », réunion axée sur les stratégies de libre-échange à mettre en place à l'échelle nationale en complément d'une politique commerciale d'ensemble. Des groupes spéciaux d'experts se sont réunis en marge de la réunion du Comité intergouvernemental pour examiner des questions relatives à la facilitation du commerce, aux contraintes liées à la balance des paiements, au commerce des services et à la sécurité énergétique. À la demande du secrétariat de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), la composante a publié un rapport intitulé « An analysis of the East African Community's trade performance » (Une analyse des résultats commerciaux de la Communauté d'Afrique de l'Est), ainsi qu'un document sur la politique de la CAE en matière de sécurité énergétique.

Une réponse adaptée à la situation

Il s'est agi d'intensifier la collaboration avec toutes les communautés économiques régionales et de renforcer l'intégration régionale en Afrique de l'Est et, parallèlement, de fournir un appui technique aux États membres, afin qu'ils soient en mesure de ratifier et de mettre en œuvre l'accord portant création de la Zone de libre-échange.

En réponse, en 2020, la composante prendra plusieurs mesures pour accroître ses interventions, notamment : a) fournir des services techniques et consultatifs aux États membres et aux communautés économiques régionales dans trois domaines (libéralisation du commerce de marchandises, commerce de services et libre circulation des personnes) et présenter les perspectives et les difficultés inhérentes à la mise en œuvre de la Zone de libre-échange dans la publication « Mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine en Afrique de l'Est : de la vision à l'action » ; b) organiser des rencontres aux échelons national et régional sur la Zone de libre-échange, en consultation avec les communautés économiques régionales, les équipes chargées du sous-programme 2 de la CAE et les équipes de pays des Nations Unies concernées, afin de rassembler différentes parties prenantes et de débattre du type d'appui dont elles pourraient avoir besoin dans le cadre de la ratification et de la mise en œuvre de l'accord ; c) faciliter l'évaluation comparative des résultats régionaux en établissant un profil de la sous-région, qui deviendra la publication phare de la composante et constituera un document de référence qui jettera les bases de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange et du règlement des différents problèmes transfrontaliers en Afrique de l'Est ; d) travailler sur les questions liées au développement de l'économie bleue, notamment l'utilisation durable des voies navigables, à l'appui de la Zone de libre-échange.

Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir un engagement accru en faveur du renforcement de l'intégration régionale et du commerce intrarégional dans l'ensemble de l'Afrique de l'Est.

Concrètement, si le résultat est atteint, cinq des sept pays d'Afrique de l'Est auront ratifié l'accord de libre-échange, comme indiqué dans la figure ci-après.

S'il se concrétise, le résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

2018	2019	2020
Trois États membres et plusieurs communautés économiques régionales et organisations intergouvernementales ont élaboré ou mis en œuvre des initiatives sous-régionales dans les domaines de l'économie bleue, de l'énergie et du tourisme.	Quatre concertations politiques et dialogues seront organisés à l'appui des priorités en matière de développement sous-régional, telles que l'intégration et le commerce, l'économie bleue et le tourisme.	Cinq États membres auront ratifié l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, et la part du commerce intrarégional aura augmenté de 1,8 % par rapport à l'année de référence 2018.

18.100 Les principales tâches incombant aux équipes chargées de la composante sont définies dans la résolution [61/234](#) de l'Assemblée générale sur le renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux

de la Commission économique pour l’Afrique et la résolution 2011/43 du Conseil économique et social sur l’appui à la République du Soudan du Sud. Le mandat qui a été confié aux équipes chargées de la composante continuera de guider celles-ci dans la conduite de leurs activités et de leur servir de cadre pour la livraison de leurs produits.

4. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 18.101 On trouvera dans le tableau 18.10 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l’objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.10

Composante 4 (sous-programme 7) : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d’experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	–	–	2	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	–	–	8	8
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	–	–	2	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	–	–	15	18
Publications (nombre de publications)	–	–	4	6
Activités ou documentation techniques (nombre d’activités ou de documents)	–	–	3	3
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Bases de données et supports numériques				
D. Activités de communication				
Programmes d’information, manifestations spéciales et supports d’information				
Plateformes numériques et supports multimédias				

5. Principaux écarts et variations concernant les produits

Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 18.102 S’agissant des projets sur le terrain et des projets de coopération technique, la variation est due à non-reconduction d’un projet sur le tourisme durable en Afrique de l’Est.
- 18.103 S’agissant des séminaires, ateliers et activités de formation, la variation s’explique principalement par une augmentation du nombre de demandes d’appui technique et d’appui en matière de politiques de la part d’États membres et de communautés économiques régionales d’Afrique de l’Est, dans des

domaines comme les enseignements tirés de la mise en œuvre de politiques relatives à l'économie bleue en Afrique de l'Est, les comptes satellites du tourisme et les stratégies visant à intensifier le commerce de services dans la région. Cette variation est imputable à la signature de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et aux mesures prises pour qu'il soit ratifié et mis en œuvre dans la sous-région.

- 18.104 S'agissant des publications, la variation s'explique par l'augmentation du nombre de publications sur des questions telles que les enseignements tirés de la mise en œuvre de politiques relatives à l'économie bleue en Afrique de l'Est, les comptes satellites du tourisme et les stratégies visant à intensifier le commerce de services dans la région, augmentation qui est elle-même imputable à la spécialisation des activités du bureau sous-régional associée à la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine.



Composante 5

Activités sous-régionales en Afrique australe

1. Objectif

- 18.105 L'objectif auquel la composante contribue est de parvenir à une industrialisation qui profite à tous afin de réduire la pauvreté et les inégalités en Afrique australe.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 18.106 L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 1, qui consiste à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde. Les progrès accomplis aideront à mettre en place aux niveaux national et sous-régional des cadres d'action viables, qui se fondent sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique femmes-hommes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté.
- 18.107 L'objectif est également lié à l'objectif de développement durable n° 8, qui consiste à promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous. Les progrès accomplis aideront à promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.
- 18.108 En outre, l'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 9, qui consiste à bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation. Les progrès accomplis aideront : a) à mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable ; b) à promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous.
- 18.109 Enfin, l'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 10, qui consiste à réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre. Les progrès accomplis aideront : a) à assurer progressivement et durablement une croissance des revenus aux populations nationales ; b) à autonomiser toutes les personnes et à favoriser leur intégration sociale, économique et politique ; c) à assurer l'égalité des chances et à réduire l'inégalité des résultats.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Accélération de l'industrialisation en Afrique australe

En 2018, dans le prolongement de l'appui technique apporté par la composante à la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), qui a abouti à l'élaboration et à l'adoption de la Stratégie et feuille de route pour l'industrialisation (2015-2063) en 2015 et du Plan d'action de la Stratégie et feuille de route pour l'industrialisation (2015-2030) en 2017, un plan régional pour le secteur minier a été élaboré et adopté, un modèle visant à doter les petites et moyennes entreprises des moyens leur permettant de jouer leur rôle dans l'industrialisation a été mis en place, un audit des atouts du secteur minier d'Afrique australe a été réalisé, le cadre des droits de propriété intellectuelle de la SADC a été établi et le Forum des parties prenantes sur l'intégration régionale en Afrique

australe a été reconnu comme une institution à part entière. Ces mesures ont été prises grâce à l'établissement de procédures, l'élaboration de notes d'information et d'études analytiques, la fourniture d'un soutien technique, l'organisation de consultations nationales et régionales, et la mobilisation de ressources.

Une réponse adaptée à la situation

Les États membres d'Afrique australe ont tardé à adhérer à la Stratégie et feuille de route pour l'industrialisation de la SADC, à la transposer dans leurs politiques nationales et à l'appliquer aux niveaux national et régional, et le secteur privé, en particulier les petites et moyennes entreprises, n'ont que peu participé au processus d'industrialisation de la région. Pour remédier à ces difficultés, un petit nombre de pays ont entrepris d'élaborer des politiques industrielles nationales conformes à la Stratégie et feuille de route régionale et aux structures correspondantes, ou d'aligner les politiques existantes sur lesdites stratégie et structures, et de mettre en œuvre le plan d'action afin de faire progresser l'industrialisation de la région.

En réponse, en 2020, la composante fournira un appui technique à la SADC et à des États membres, comme le Malawi et la Namibie, afin d'harmoniser les politiques industrielles nationales avec la Stratégie et feuille de route pour l'industrialisation de la SADC, aidera à la création d'un portail d'information régional sur l'industrialisation, appuiera les initiatives qui visent à intégrer les petites et moyennes entreprises aux chaînes de valeur régionales en encourageant les relations en aval et en amont, et l'accès desdites entreprises aux marchés, contribuera au renforcement des capacités des États membres en vue d'intégrer le plan régional pour le secteur minier dans les politiques nationales, réunira régulièrement le Forum des parties prenantes sur l'intégration régionale en Afrique australe et aidera la SADC à élaborer son projet de développement à long terme, Vision 2050, et le nouveau plan de développement stratégique (2020-2030).

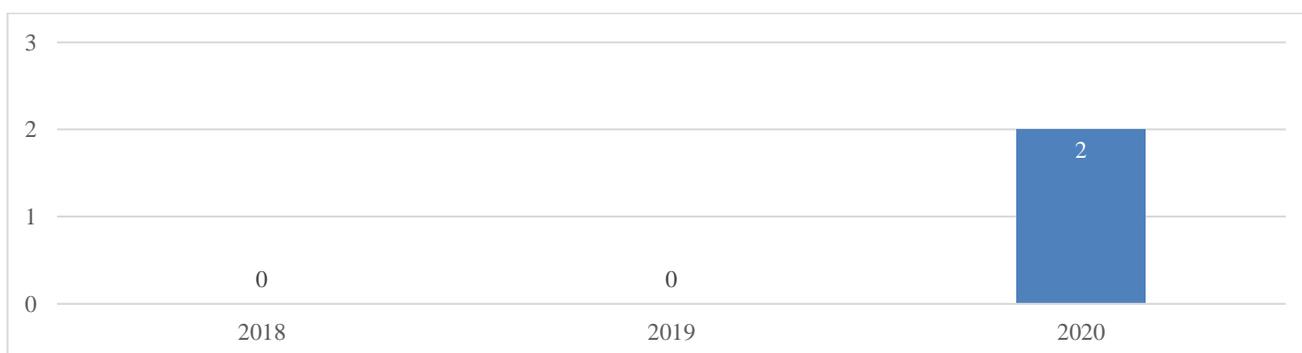
Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir l'alignement des politiques industrielles nationales des États membres sur la Stratégie et feuille de route pour l'industrialisation de la SADC et une plus grande participation du secteur privé.

Concrètement, si le résultat est atteint, deux États membres au moins auront transposé la Stratégie et feuille de route pour l'industrialisation de la SADC dans leurs politiques nationales, de nouvelles petites et moyennes entreprises participeront au processus d'industrialisation et aux chaînes de valeur nationales et régionales grâce à la facilitation des relations en amont et en aval et de l'accès aux marchés, et le Forum des parties prenantes sur l'intégration régionale en Afrique australe aura été reconnu comme une institution à part entière propre à faire progresser l'industrialisation dans la région.

S'il se concrétise, le résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats : nombre d'États membres ayant transposé la Stratégie et feuille de route pour l'industrialisation de la SADC dans leurs politiques nationales



18.110 Les principales tâches incombant aux équipes chargées de la composante sont définies dans les résolutions de l'Assemblée générale suivantes : la résolution 61/51 sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté de développement de l'Afrique australe, et la résolution 61/234 sur le renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique. Le mandat qui a été confié aux équipes chargées de la composante continuera de guider celles-ci dans la conduite de leurs activités et de leur servir de cadre pour la livraison de leurs produits.

4. Produits retenus pour la période 2018-2020

18.111 On trouvera dans le tableau 18.11 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.11

Composante 5 (sous-programme 7) : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	–	–	2	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	–	–	8	8
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	–	–	2	2
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	–	–	5	5
Publications (nombre de publications)	–	–	5	2
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	–	–	2	2
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

5. Principaux écarts et variations concernant les produits

Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

18.112 S'agissant des publications, la variation s'explique principalement par le fait que les profils de pays seront publiés en 2020, compte tenu de la modification de l'axe stratégique de la composante dans le cadre de la réforme de l'institution.



Sous-programme 8 Développement économique et planification

1. Objectif

- 18.113 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer la gestion du secteur public et la planification du développement pour les États membres.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 18.114 De portée très large, l'objectif est lié à tous les objectifs de développement durable.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Renforcement de la capacité des États membres de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063

La stratégie du sous-programme a été revue afin de mieux répondre aux priorités actuelles des pays africains en matière de développement et de les accompagner dans la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

En 2018, les États membres ont demandé que les activités de formation menées dans le cadre du sous-programme soient revues, de manière à ce qu'elles correspondent à l'augmentation et à la diversité des demandes de renforcement des capacités dont les États membres ont besoin pour concrétiser les objectifs et les ambitions du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063, et de manière à ce qu'elles reflètent les plans nationaux de développement. Dans le cadre du sous-programme, le Comité consultatif technique a organisé un séminaire, auquel étaient conviés d'éminents experts du développement économique et de la planification. Le principal objectif de ce séminaire était d'examiner les activités de formation afin de mieux cibler les priorités des pays africains en matière de développement et de rendre ces activités suffisamment modulables pour qu'elles puissent s'adapter à des questions nouvelles. Grâce aux contributions des experts et à l'examen de toutes les divisions de la CAE et des bureaux sous-régionaux, un nouvel éventail de formations a été proposé. Celles-ci portent sur plusieurs questions nouvelles auxquelles font face les États membres, notamment l'économie verte, l'économie bleue, l'intégration régionale et le commerce, le développement des infrastructures de transport, les migrations, la science et la technologie, les jeunes et l'emploi, la révolution numérique, la mobilisation des ressources nationales pour financer le développement, l'entrepreneuriat au service du développement, les finances publiques et la gestion de la dette, pour lesquelles il y a une forte demande de la part des États membres. Les grandes questions transversales, en particulier les questions de genre, ont systématiquement été incluses dans les nouvelles formations.

Une réponse adaptée à la situation

L'une des difficultés a été la rapide augmentation (64 %) du nombre de demandes de participation aux formations assurées dans le cadre du sous-programme entre 2014 et 2017. Un autre problème a été le nombre invariablement limité de participantes. La CAE a constaté qu'aussi bien les formations sur mesure que les formations de formateurs et les formations en ligne touchent généralement davantage de bénéficiaires, notamment des femmes, et présentent donc un meilleur rapport coût-avantage, que les formations traditionnelles dans des locaux. Surtout, les formations sur mesure permettent de se faire face aux problèmes de capacités que rencontrent certains pays et sont donc d'autant plus pertinentes.

En réponse, en 2020, la liste des formations proposées sera mise à jour afin d’y faire figurer des formations tenant compte des questions de genre. Cette liste comprendra également davantage de formations en ligne, de formations de formateurs et de formations sur mesure dans l’objectif d’accroître le nombre de bénéficiaires.

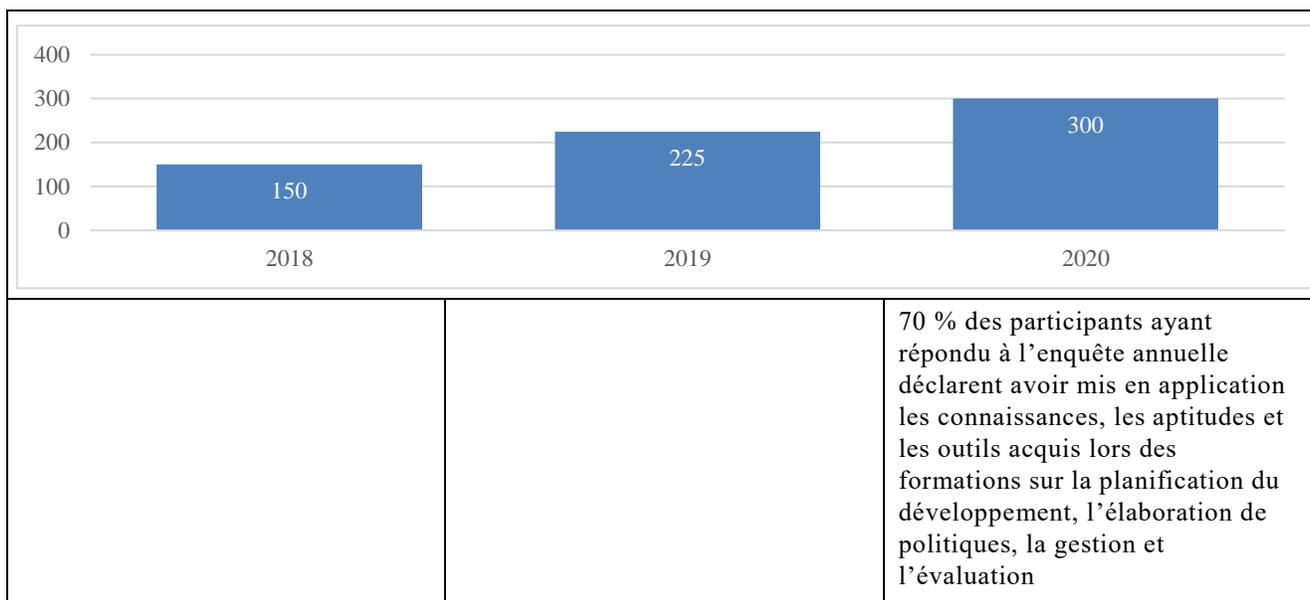
Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir faire en sorte que l’Afrique dispose d’experts, notamment de femmes, formés pour améliorer la gestion du secteur public et la planification du développement dans leurs pays respectifs.

Concrètement, si le résultat est atteint, le nombre de femmes ayant obtenu un certificat de formation sera passé de 150 à 300, soit une augmentation de 100 %, et 70 % des participants ayant répondu à l’enquête annuelle auront déclaré avoir mis en application les connaissances, les aptitudes et les outils acquis lors des formations sur la planification du développement, l’élaboration de politiques, la gestion et l’évaluation, comme indiqué dans la figure ci-après.

S’il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l’objectif fixé.

Mesure des résultats : nombre de femmes ayant obtenu un certificat de formation



18.115 Les principales tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme sont définies dans la résolution 2011/13 du Conseil économique et social relative à l’Institut africain de développement économique et de planification. Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider la Commission dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

4. Produits retenus pour la période 2018-2020

18.116 On trouvera dans le tableau 18.12 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l’objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.12
Sous-programme 8 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	–	–	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	–	–	8	8
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	–	–	8	8
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	–	–	–	–
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	–	–	1 612	1 749
Publications (nombre de publications)	–	–	2	2
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	–	–	40	45
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Bases de données et supports numériques				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				

5. Principaux écarts et variations concernant les produits

Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 18.117 S'agissant des séminaires, des ateliers et des activités de formation, la variation s'explique principalement par une augmentation du nombre de formations en ligne ou de webinaires proposés, augmentation qui est elle-même imputable à la nécessité de toucher davantage d'agents publics, en accordant une attention particulière aux femmes, ainsi qu'à la nécessité de s'adapter aux changements induits par la recherche dans le domaine du développement.
- 18.118 S'agissant des activités ou documentation techniques, la variation s'explique principalement par l'augmentation du nombre de supports de formation sur la planification du développement et la gestion économique pouvant être consultés individuellement et à distance, et qui seront téléchargés dans des banques de données réservées aux États membres pour satisfaire la demande croissante.



Sous-programme 9 Pauvreté, inégalités et politique sociale

1. Objectif

- 18.119 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de réduire la pauvreté et les inégalités et de promouvoir un développement social et spatial inclusif en Afrique.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 18.120 L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 1, qui consiste à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde. Les progrès accomplis aideront à : a) réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges qui souffrent d'une forme ou l'autre de pauvreté ; b) faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base.
- 18.121 L'objectif est également lié à l'objectif de développement durable n° 8, qui consiste à promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous. Les progrès accomplis aideront à : a) parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale ; b) réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.
- 18.122 En outre, l'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 10, qui consiste à réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre. Les progrès accomplis aideront à : a) assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats ; b) adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir à une plus grande égalité ; c) faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable.
- 18.123 Enfin, l'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 11, qui consiste à faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables. Les progrès accomplis aideront à : a) assurer l'accès de tous à des services de base ; b) favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Les migrations internationales en Afrique

Les migrations constituent une problématique importante pour le développement mondial. Faire de la migration un phénomène « gagnant-gagnant » pour toutes les parties concernées contribue à réduire la pauvreté et les inégalités. En 2016, à la réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique, tenue à Addis-Abeba, les ministres africains se sont dits conscients du rôle essentiel que jouaient les migrations dans le programme de développement de l'Afrique et adopté la résolution 940 (XLIX) sur la migration internationale en Afrique, dans laquelle ils ont prié la CEA et la Commission de l'Union africaine de créer un groupe de haut niveau

sur les migrations internationales en Afrique, qui serait chargé de fournir les orientations générales et le soutien politique pour des concertations en vue d'une perspective africaine sur la migration internationale en Afrique.

De 2016 à 2018, la CEA a réalisé des études de cas par pays sur les facteurs qui sont à l'origine des flux migratoires, la gouvernance des flux, leurs répercussions et le rôle qu'ils jouent dans le développement social général. En complément des études de cas réalisées au Maroc, en Afrique du Sud, au Cameroun, en Éthiopie et au Sénégal, des documents de réflexion et des notes d'orientation ont été établis. Ce travail d'analyse a fortement contribué au développement d'un point de vue africain sur les migrations qui se trouve reflété dans le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Une réponse adaptée à la situation

La difficulté a été d'élaborer un point de vue du continent sur les migrations qui s'appuie sur ces études de cas et renforce les activités d'information. En effet, dans le cadre de son rôle de mobilisation, la Commission a organisé une série d'ateliers nationaux et sous-régionaux pour faire part des conclusions et favoriser l'apprentissage par les pairs parmi un plus grand nombre d'États membres.

En réponse, afin de renforcer la participation, en 2020 la Commission s'attachera à promouvoir les recommandations du groupe de haut niveau auprès des États membres ainsi qu'à renforcer et diffuser les connaissances et les produits élaborés sur les politiques relatives aux migrations en Afrique concernant cinq États membres (l'Éthiopie et le Maroc, pour lesquels l'analyse précédente sera consolidée, ainsi que le Mali, le Nigéria et le Zimbabwe). Elle pourra également user de son pouvoir fédérateur pour mobiliser les États membres et toutes les parties prenantes, y compris les organisations régionales et internationales, la société civile, les entreprises et d'autres acteurs, afin de renforcer l'adhésion aux politiques propres à « faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées ».

Dans le cadre de son rôle opérationnel et programmatique, la Commission s'emploie à élargir l'adhésion aux politiques, à améliorer la participation et à renforcer les capacités des États membres et des partenaires de développement.

Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir permettre de renforcer les capacités et d'élaborer des produits sur les politiques relatives aux migrations en Afrique.

Concrètement, si le résultat est atteint, cinq États membres africains adopteront des politiques nationales sur les migrations et des cibles associées aux objectifs de développement durable portant sur les migrations et le Pacte mondial seront mises en œuvre, comme le montre la figure.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

2018

2019

2020

Renforcement et diffusion des connaissances et des produits élaborés sur les politiques relatives aux migrations en Afrique concernant cinq (5) États membres (l'Éthiopie et le Maroc, pour lesquels l'analyse précédente sera consolidée, ainsi que le Mali, le Nigéria et le Zimbabwe)

18.124 Les principales tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme sont définies dans les résolutions de l'Assemblée générale suivantes : résolution 65/234 sur la suite donnée à la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014 ; résolution 65/312 sur le document final de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle ; résolution 68/3 sur le document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement adoptés au niveau international pour les personnes handicapées : « La voie à suivre : un programme de développement qui tienne compte de la question du handicap pour 2015 et au-delà » ; résolution 70/218 sur la Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) ; résolution 71/237 sur les migrations internationales et le développement ; résolution 71/162 sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale ; résolution 71/256 sur le nouveau Programme pour les villes ; résolution 72/144 sur la suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement ; résolution 72/143 sur le rôle des coopératives dans le développement social ; résolution 72/146 sur les politiques et programmes mobilisant les jeunes ; résolution 72/179 sur la protection des migrants. Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider la Commission dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

4. Produits retenus pour la période 2018-2020

18.125 On trouvera dans le tableau 18.13 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.13

Sous-programme 9 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	–	–	2	–
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	–	–	4	–
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	–	–	1	5
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	–	–	–	10
Publications (nombre de publications)	–	–	4	4
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	–	–	3	5
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Relations extérieures et relations avec les médias				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

5. Principaux écarts et variations concernant les produits

Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 18.126 S'agissant des services fonctionnels pour les réunions, la variation s'explique principalement par la fréquence biennale des réunions du comité intergouvernemental du sous-programme. La réunion du comité se tiendra en 2019 et 2021.
- 18.127 En ce qui concerne les projets sur le terrain et les projets de coopération technique, la variation tient principalement à l'introduction de nouveaux projets (tels que ceux qui visent à renforcer les capacités des décideurs nationaux en matière d'urbanisation et de planification du développement national, de politique sociale ainsi que de paix et sécurité en Afrique) en raison de la consolidation et de l'harmonisation des produits et de l'augmentation du nombre de pays avec lesquels la Commission va travailler en vue de renforcer la coopération établie avec les États membres et de gagner en efficacité.
- 18.128 S'agissant des séminaires, ateliers et activités de formation, la variation s'explique principalement par les nouveaux ateliers qui seront organisés sur l'urbanisation et la planification du développement national ainsi que les politiques sociales à l'intention des décideurs dans certains pays, et par le dialogue de haut niveau qui sera organisé sur le lien existant entre sécurité et développement, pour répondre à la demande croissante des États membres en connaissances et assistance technique liée aux politiques.

Annexe Exécution du programme en 2018¹

Sous-programme 1 Politique macroéconomique

1. Objectif

- A.1 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'accélérer la transformation économique et le développement inclusif en Afrique.

2. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Intégration du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 dans les plans nationaux de développement

En 2018, les pays d'Afrique ont continué d'assurer l'intégration, dans leurs cadres nationaux de développement, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063, deux cadres de développement qui sont certes complémentaires mais différents, et d'en rendre compte. À la réunion de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, tenue en 2016, les participants ont souligné que les pays d'Afrique devaient s'approprier leurs programmes de développement à l'échelle du continent. Ils ont donc demandé à la CEA et à la Commission de l'Union africaine d'aider les États membres à concevoir un plan de mise en application du Programme et de l'Agenda au niveau national et à élaborer des outils et un cadre harmonisé de suivi et d'évaluation, pour plus de cohésion entre les deux programmes et de clarté.

En 2017 et 2018, la CEA a mis au point une boîte à outils pour la planification intégrée et d'établissement de rapports, qui permet aux États membres de trouver les correspondances qui existent entre le Programme 2030 et l'Agenda 2063 et d'intégrer ceux-ci dans les plans nationaux de développement. Avec le concours de la CEA, la boîte à outils a été utilisée dans cinq pays, à savoir le Cameroun, le Congo, le Ghana, l'Ouganda et les Seychelles. Conformément au cadre de développement signé entre l'Union africaine et l'ONU en janvier 2018, la phase de lancement prévoyait une série d'ateliers destinés à présenter les outils en question, à renforcer les capacités en vue de leur utilisation et à mieux faire connaître le Programme 2030 et l'Agenda 2063 et les points de convergence entre les deux.

Les objectifs, cibles et indicateurs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 étant déjà intégrés dans le logiciel, les utilisateurs peuvent évaluer en un seul clic le niveau et le degré de correspondance entre le Programme 2030 et l'Agenda 2063, d'une part, et les objectifs, cibles et indicateurs du plan national de développement, d'autre part. Les pays peuvent s'attaquer simultanément aux objectifs, cibles et indicateurs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, ce qui permet de rationaliser et de simplifier l'établissement des rapports. Les tableaux de bord intégrés permettent de visualiser un récapitulatif des correspondances existant entre le Programme 2030 et l'Agenda 2063 ainsi que des résultats obtenus par les pays en ce qui concerne les synergies et les progrès observés dans la réalisation des objectifs et cibles nationaux. Le logiciel comprend trois modules : le module d'alignement (qui regroupe le Programme 2030 et l'Agenda 2063, d'une part, et le plan national, d'autre part) ; le module de suivi (qui rend compte des indicateurs, des niveaux de référence, des cibles et les valeurs actuelles du plan national) ; le module d'établissement de rapports (qui permet de rendre compte de l'état d'avancement du Programme 2030 et de l'Agenda 2063).

¹ Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2018 (A/73/400), la structure du programme changera en 2020. On trouve en annexe des informations sur l'exécution du programme, tel qu'il était structuré en 2018.

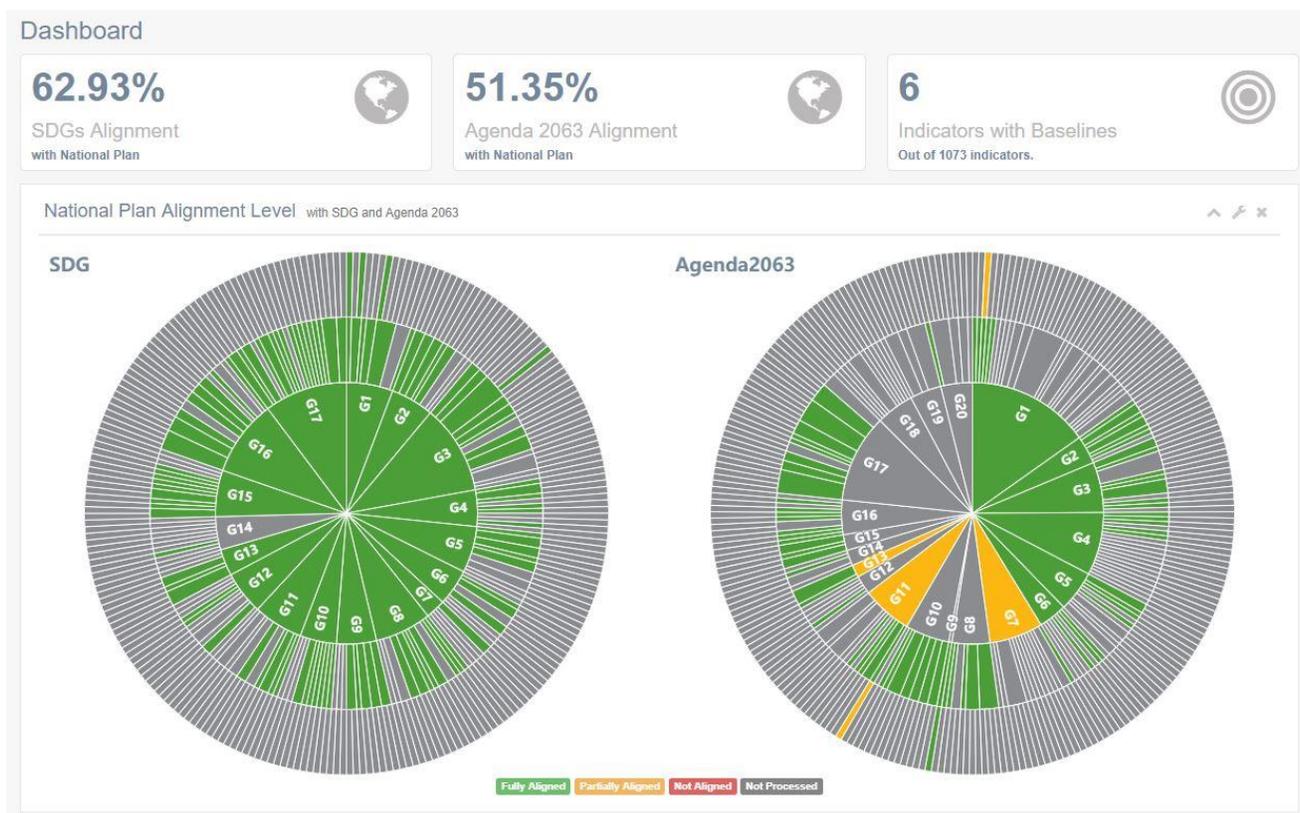


Tableau de bord de la boîte à outils sur la planification intégrée et l'établissement de rapports montrant les correspondances qui existent entre les plans nationaux de développement, le Programme 2030 et l'Agenda 2063. Source : Commission économique pour l'Afrique.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont permis d'intégrer simultanément le Programme 2030 et l'Agenda 2063 dans les plans nationaux de développement, facilitant ainsi la tâche des États membres.

Dans la pratique, les utilisateurs de la boîte à outils se sont dit satisfaits. Par exemple, lors de la présentation de la boîte à outils en Ouganda, il a été indiqué que le pays utilisait un certain nombre de modèles aux fins de la planification et des prévisions^a, mais qu'aucun ne prenait en compte les trois dimensions du développement durable. C'est pourquoi, dans le cadre de l'élaboration des prochains plans quinquennaux et décennaux de développement, il est important de disposer d'un outil qui réunisse le Programme 2030 et l'Agenda 2063 et qui permette d'analyser les répercussions des différents profils et politiques d'investissement public en vue de définir les priorités stratégiques. Lors de l'enquête effectuée à la suite de l'atelier, plus de 80 % des participants en Ouganda et plus de 60 % au Ghana et aux Seychelles ont estimé que l'atelier avait contribué efficacement à renforcer leur capacité d'intégrer les deux cadres dans les plans nationaux de développement. Plus de 90 % des participants seraient prêts à recommander la boîte à outils à d'autres collègues. En outre, la Gambie, qui a entendu parler de cette boîte à outils dans diverses rencontres organisées par la CEA, a demandé un appui semblable.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

^a Notamment la matrice de comptabilité sociale, le modèle macroéconomique intégré et le modèle d'équilibre général calculable.

- A.2 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir le renforcement des capacités de prévision et d'analyse macroéconomique des États membres et de leurs capacités d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi de plans et stratégies de développement favorisant la croissance pour tous, le

développement durable et la transformation structurelle (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été partiellement atteint, ainsi que l'atteste l'augmentation du nombre d'États membres qui estiment que les modèles prévisionnels, les outils de planification et les produits axés sur le savoir de la Commission sont « utiles » ou « très utiles » lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et plans macroéconomiques tendant à assurer la croissance pour tous et la transformation structurelle. Ce nombre est passé de 12 en 2016-2017 à 17 en 2018, l'objectif biennal étant fixé à 18.

3. Produits retenus pour la période 2018-2020

- A.3 On trouvera dans le tableau A.1 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau A.1

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	–	–
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	–	–	–	–
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	1	1	–	–
Publications (nombre de publications)	2	2	–	–
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	7	7	–	–

Sous-programme 2 Intégration régionale et commerce

1. Objectif

- A.4 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer une coopération et une intégration régionales réussies entre les États membres afin de faire face aux problèmes que pose la transformation structurelle en Afrique.

2. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Zone de libre-échange continentale africaine

Le continent s'est engagé dans d'importants processus d'intégration régionale qui sont complexes, vastes et ambitieux et qui supposent d'accroître le soutien apporté aux institutions régionales capables de faire progresser le programme d'intégration régionale africaine. L'établissement d'une zone continentale de libre-échange est l'une des phases essentielles du Traité instituant la Communauté économique africaine de 1991. Afin d'accélérer le programme d'intégration à l'échelle du continent, la Conférence de l'Union africaine a décidé, à sa dix-huitième session ordinaire tenue en janvier 2012, d'établir la zone de libre-échange continentale à l'horizon 2017. Dans le cadre de son mandat, qui est de promouvoir l'intégration de l'Afrique, la CEA a continué d'appuyer divers processus et initiatives visant à instaurer une zone de libre-échange continentale.



Dirigeants africains au sommet de Kigali (17-21 mars 2018) Source : Commission de l'Union africaine.

En 2018, la CEA a contribué à l'élaboration du texte qui a servi de base aux négociations. En outre, elle a présenté les avantages qu'elle prévoyait pour chaque pays, sur la base de données factuelles, par l'intermédiaire d'experts intergouvernementaux et de circuits de prise de décisions.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont permis d'atteindre un consensus sur l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine.

Dans la pratique, 47 États membres ont signé, le 21 mars 2018, la Déclaration de Kigali sur l'instauration de la Zone de libre-échange continentale africaine.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- A.5 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir le renforcement de la capacité des États membres et des communautés économiques régionales d'élaborer et d'exécuter des politiques et des programmes dans le domaine du commerce intra-africain et international, et d'en assurer le suivi, ainsi que de créer des conditions propices aux investissements (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste l'augmentation du nombre d'États membres qui ont montré leur volonté de concrétiser la zone de libre-échange continental. Ce nombre est passé de 29 en 2016-2017 à 47 en 2018, l'objectif biennal étant fixé à 54.

3. Produits retenus pour la période 2018-2020

- A.6 On trouvera dans le tableau A.2 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau A.2

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	3	3	–	–
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	3	3	–	–
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	2	4	–	–
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	5	5	–	–
Publications (nombre de publications)	3	1	–	–
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	5	5	–	–

4. Principaux écarts et variations concernant les produits

Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations

- A.7 S'agissant des projets sur le terrain et projets de coopération technique, l'écart s'explique principalement par l'augmentation du nombre de projets financés par des ressources extrabudgétaires en raison de l'accord de subvention conclu avec une fondation à l'appui de l'établissement de la Zone de libre-échange continentale africaine.
- A.8 En ce qui concerne les publications, l'écart tient principalement à la diminution du nombre de publications due au report des produits prévus à 2019.

Sous-programme 3 Innovations, technologies et gestion des ressources naturelles de l'Afrique

1. Objectif

- A.9 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir l'adoption et la mise en œuvre de nouvelles initiatives tendant à faire progresser le développement durable et équitable en Afrique.

2. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Position commune et apprentissage par les pairs pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable

En collaboration avec d'autres entités chargées de l'exécution des sous-programmes, des organisations régionales et des organismes des Nations Unies, la CEA a organisé en 2018 la quatrième session du Forum régional africain pour le développement durable. À l'aide d'organisations partenaires, elle a établi des notes d'information et des documents de travail en vue de l'examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable n^{os} 6, 7, 11, 15 et 17 du Programme 2030 et des objectifs énoncés dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine, et parvenir à un consensus à cet égard, en tant que contribution de l'Afrique à la réunion de 2018 du Forum politique de haut niveau pour le développement durable.



Dignitaires à la cérémonie d'ouverture de la session de 2018 du Forum régional africain pour le développement durable. Source : Institut international du développement durable

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont contribué à l'apprentissage mutuel ainsi qu'à l'élaboration et à l'adoption de recommandations sous la forme de messages clefs pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 en Afrique, sur la base des recommandations formulées dans le document de travail qui s'appuie sur les rapports de fond, l'échange de données d'expérience et les discussions tenues pendant le Forum. Il convient de citer notamment les messages clefs suivants : la transformation structurelle résiliente en Afrique, telle que prévue dans le Programme 2030 et l'Agenda 2063, suppose l'existence de cadres nationaux intégrés comprenant des stratégies et des approches sectorielles qui tiennent pleinement compte de l'inclusion, de la protection contre les effets des changements climatiques, de la réduction des risques de catastrophes et de la valeur du capital naturel, et qui leur accordent la priorité ; il convient d'accélérer le rythme d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets parallèlement à la réalisation des objectifs de développement durable ; les pays d'Afrique doivent investir davantage dans la création de points d'accès à l'eau potable en milieu urbain et rural, améliorer les installations sanitaires et assurer une gestion appropriée des déchets ; la préservation des ressources naturelles de l'Afrique, sur lesquelles repose l'essentiel de la croissance, et l'adoption d'une gestion responsable en la matière devraient rester une priorité ; le financement, le renforcement des capacités et l'appui technologique associés à l'obtention de résultats tangibles sur le terrain doivent être intensifiés pour mettre en œuvre les stratégies et plans d'action nationaux en faveur de la biodiversité, atteindre les objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres et exécuter les plans et programmes nationaux de gestion durable des forêts ; un forum multipartite africain sur l'innovation scientifique et technologique au service des objectifs du développement durable devrait se tenir en marge du Forum régional africain sur le développement durable pour déterminer les besoins de l'Afrique en matière d'innovation scientifique et technologique et y répondre ainsi que pour préparer le forum multipartite mondial annuel sur le même sujet.

Dans la pratique, des recommandations concrètes ont été adoptées sous la forme de messages clefs sur six sous-thèmes du forum, comme indiqué dans le paragraphe ci-dessus, qui constituaient également la contribution

régionale de l’Afrique au Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2018 et visent à stimuler la concertation, ainsi que l’élaboration et la mise en œuvre de politiques aux niveaux national, régional et mondial, en vue de la réalisation des objectifs du Programme 2030 et de l’Agenda 2063, l’accent étant mis sur les six objectifs énoncés ci-dessus.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l’objectif fixé.

- A.10 L’un des résultats escomptés pour 2018, à savoir le renforcement de la capacité des États membres et d’autres parties prenantes d’élaborer et de mettre en œuvre des politiques, stratégies et cadres réglementaires régissant la gestion des ressources minières conformément à la Vision africaine des mines (voir le projet de budget-programme pour l’exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l’atteste l’augmentation du nombre d’États membres bénéficiant de l’aide de la CEA qui ont lancé des stratégies et des initiatives stratégiques tenant compte des questions de genre pour assurer la gestion des ressources minières et d’autres ressources naturelles conformément à la Vision africaine des mines. Ce nombre est passé de 10 en 2016-2017 à 14 en 2018, l’objectif biennal étant fixé à 15. Les quatre pays supplémentaires sont le Ghana, le Maroc, le Rwanda et le Tchad.

3. Produits retenus pour la période 2018-2020

- A.11 On trouvera dans le tableau A.3 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l’objectif énoncé ci-dessus.

Tableau A.3

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	3	3	–	–
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	20	20	–	–
Publications (nombre de publications)	4	4	–	–
Activités ou documentation techniques (nombre d’activités ou de documents)	7	7	–	–

Sous-programme 4 Statistiques

1. Objectif

- A.12 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer l'établissement, la diffusion et l'utilisation de statistiques et de données fiables en Afrique.

2. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Amélioration des statistiques agricoles et renforcement des capacités des statisticiens africains

De 2013 à 2018, le volet formation de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales a été mis en œuvre dans le cadre du sous-programme statistique, afin de contribuer à la réorganisation des activités statistiques agricoles sur le continent africain. Selon le descriptif de programme paru sous le titre « Amélioration des statistiques relatives à la sécurité alimentaire, à l'agriculture durable et au développement rural : Plan d'action pour l'Afrique pour 2011-2015 », les activités de collecte et de diffusion de données et de statistiques sur l'agriculture laissent à désirer dans beaucoup de pays d'Afrique. De nombreuses institutions africaines chargées de produire et de diffuser des statistiques agricoles ont signalé des dysfonctionnements imputables à leur manque de personnel. Elles pâtissent aussi de l'absence d'une stratégie qui leur permettrait de mieux gérer et mettre en valeur leurs ressources humaines, ce qui a nui à la qualité et à la disponibilité des statistiques agricoles dans l'ensemble des États membres de la région.

En 2018, le sous-programme a élaboré un programme de formation pour remédier à l'absence d'un noyau dur de statisticiens agricoles qualifiés en renforçant les capacités de formation de 40 pays d'Afrique dans le domaine des statistiques agricoles. Avec le concours de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), qui a contribué aux activités de recherche, les programmes de formation, organisés sous la forme de modules de formation des formateurs, ont porté sur les méthodes et techniques nouvelles en matière de statistiques agricoles (utilisation efficace des données administratives, amélioration de la production de bilans des disponibilités alimentaires, recours aux technologies pour la production de statistiques agricoles, amélioration de la production de statistiques sur les troupeaux nomades et transhumants, statistiques sur l'emploi des jeunes et le genre dans l'agriculture et amélioration de la production de statistiques sur les pêches).

L'objectif était également de rationaliser les cursus de formation à court terme et les formations en cours d'emploi, de consolider les infrastructures des centres régionaux de formation statistique en les dotant de technologies de formation modernes, d'offrir des bourses de spécialisation en statistique agricole et de former des formateurs et des enseignants aux nouvelles méthodes et techniques. Par ailleurs, des manuels et des guides techniques sur les nouvelles méthodes ont été élaborés pour faciliter la collecte et l'analyse des données agricoles. Cinq centres régionaux de formation statistique sis à Abidjan, Dakar, Yaoundé et Dar es-Salaam sont actuellement en mesure d'offrir des cours sur les nouvelles méthodes et techniques en matière de statistiques agricoles. Des centres régionaux de formation, comme le Centre de formation statistique de l'Afrique orientale, à Dar es-Salaam, répondent également aux demandes des bureaux nationaux souhaitant former collectivement leur personnel à un certain nombre des méthodologies récemment mises au point.



*Diplômés du programme de formation au master en statistiques agricoles, originaires du Sénégal, du Mali, du Nigéria, du Lesotho et du Cameroun.
Source : Andrea Giaquinto*

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont permis aux centres de formation statistique d'être mieux à même de concevoir et d'offrir des formations dans le domaine des statistiques agricoles.

Dans la pratique, le deuxième cycle d'évaluation des systèmes statistiques agricoles nationaux en Afrique, qui visait à déterminer l'aptitude des pays africains à produire des statistiques agricoles fiables, actualisées et viables, a mis en lumière une augmentation de 6,4 % de l'indicateur synthétique^a pour l'ensemble de l'Afrique (52,9 % en 2015 contre 46,5 % en 2013). Il a confirmé que les capacités des organismes chargés d'établir les statistiques agricoles dans les pays cibles s'étaient améliorées depuis le premier cycle d'évaluation. Les données obtenues ont servi à mettre au point des indicateurs pour mesurer les moyens dont disposait chaque pays pour établir des statistiques agricoles et rurales fiables et en temps voulu. Les éléments d'information réunis sur le niveau actuel de développement des systèmes nationaux de statistiques agricoles et rurales ont aussi permis d'appréhender à quel point la communication de l'information statistique dans le domaine agricole s'améliorait grâce au renforcement des capacités et, notamment, à la contribution des spécialistes des méthodes nouvelles.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

^a L'indicateur synthétique mesure le développement des systèmes statistiques agricoles nationaux dans l'ensemble de la région africaine.

- A.13 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir le renforcement de l'aptitude des États membres à produire, diffuser et utiliser des données et des statistiques pour faciliter la prise de décisions, la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'établissement de rapports fondés sur des données probantes (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste l'augmentation du nombre d'États membres qui ont élaboré une stratégie axée sur la statistique dans le cadre de leur plan national de développement durable (29 en 2018, contre une cible biennale fixée à 25).

3. Produits retenus pour la période 2018-2020

- A.14 On trouvera dans le tableau A.4 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau A.4

Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	5	5	–	–
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	24	24	–	–
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	3	3	–	–
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	35	35	–	–
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	4	4	–	–

Sous-programme 5 Développement des capacités

1. Objectif

- A.15 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer une croissance économique durable et inclusive et d'accélérer la transformation structurelle dans le contexte des priorités de l'Union africaine, dont celles retenues dans l'Agenda 2063, et des priorités du programme du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

2. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Renforcement des capacités de formation en matière de gestion axée sur les résultats et de compétences d'encadrement - cas du Ministère éthiopien de l'eau, de l'irrigation et de l'électricité

En 2018, en collaboration avec d'autres sous-programmes de la CEA, des services consultatifs et une assistance technique, y compris des formations, ont été fournis dans le cadre du sous-programme au Ministère éthiopien de l'eau, de l'irrigation et de l'électricité, afin de renforcer ses capacités institutionnelles, d'améliorer la prestation des services et de générer, à terme, des recettes. La première phase de cette collaboration a consisté à élaborer et mettre en œuvre un système d'évaluation de la performance du Ministère afin d'en apprécier les capacités institutionnelles. Ce bilan a fait apparaître plusieurs lacunes au niveau des compétences d'encadrement du personnel de gestion de niveau intermédiaire, qui risquaient, si l'on n'y remédiait pas, de priver le Ministère des capacités institutionnelles nécessaires à la réalisation des objectifs ambitieux qu'il s'était fixés pour les années à venir.



Formation du personnel de gestion de niveau intermédiaire au Ministère éthiopien de l'eau, de l'irrigation et de l'électricité. Source : Jillian Furman

Afin de combler efficacement ces lacunes, le Ministère, en collaboration avec la CEA, a mis au point un programme en plusieurs étapes mobilisant le savoir-faire de spécialistes internes et externes du perfectionnement professionnel. Il s'agissait essentiellement de renforcer les compétences personnelles et les capacités d'encadrement du personnel de gestion de niveau intermédiaire du Ministère de l'eau, de l'irrigation et de l'électricité. Pour ce faire, on s'est attaché à mieux préparer les cadres à leurs tâches, à élaborer un plan exhaustif et évolutif de renforcement des capacités au titre du deuxième plan de croissance et de transformation de l'Éthiopie pour la période 2015/16 à 2019/20 et à faire la synthèse des principales stratégies que pourrait mettre en œuvre l'équipe de direction du Ministère pour améliorer les compétences de son personnel de gestion de niveau intermédiaire.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont permis au Ministère de renforcer ses capacités institutionnelles et humaines et d'atteindre ses objectifs de performance.

Dans la pratique, les résultats de l'évaluation effectuée avant et après la formation sont éloquentes. De fait, 30 % seulement des personnes interrogées estimaient, avant la formation, disposer des « outils nécessaires pour faire des choix et prendre des décisions éthiques dans l'exercice de [leurs] fonctions », alors que ce chiffre était passé à 76 % après la formation. En outre, seules 20 % des personnes interrogées dans le cadre de l'évaluation préalable à la formation disaient comprendre la notion de gestion axée sur les résultats, alors qu'elles étaient 65 % après la formation. Avant de bénéficier de la formation, 10 % des personnes interrogées estimaient avoir les outils et les ressources nécessaires pour faire la preuve de leurs qualités d'encadrement, mais elles étaient passées à 62 % après la formation.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- A.16 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir le renforcement de la capacité des États membres, des institutions panafricaines, des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales de formuler et d'exécuter des politiques et des programmes pour l'avancement de la transformation structurelle de l'Afrique (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste l'augmentation du nombre d'États membres et d'institutions panafricaines bénéficiant des services de renforcement des capacités de la CEA aux fins de la formulation et de la mise en œuvre des politiques et programmes d'appui aux priorités et au programme de développement de l'Afrique, ainsi que du suivi des progrès les concernant et de l'établissement de rapports sur la question (23 en 2018 contre 20 en 2016-2017, par comparaison avec une cible biennale fixée à 25).

3. Produits retenus pour 2018-2020

- A.17 On trouvera dans le tableau A.5 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau A.5

Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	4	4	–	–
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	8	8	–	–
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	10	11	–	–
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	3	4	–	–
Publications (nombre de publications)	3	3	–	–
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	16	16	–	–

4. Principaux écarts et variations concernant les produits

Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations

- A.18 S'agissant des séminaires, ateliers et activités de formation, l'écart s'explique principalement par la restructuration de la CEA, qui a conduit à la décision d'exécuter ces produits dans le cadre de la nouvelle structure en 2019.

Sous-programme 6 Problématique femmes-hommes et participation des femmes au développement

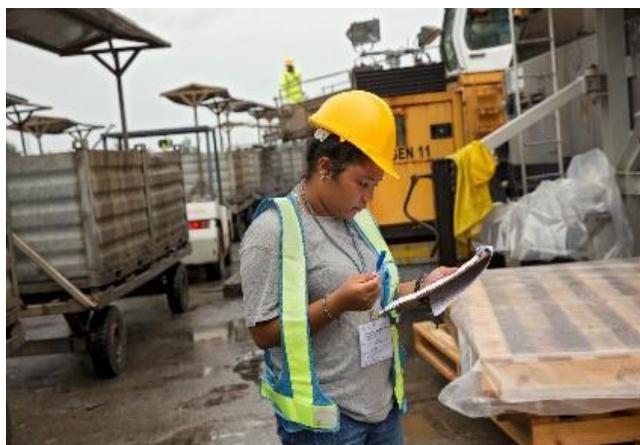
1. Objectif

- A.19 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de parvenir à l'égalité des sexes et d'assurer l'autonomisation des femmes en Afrique.

2. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Comment l'outil de la CEA en la matière (Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique) a contribué à l'élaboration de politiques efficaces en Afrique

L'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA) a été adopté par la CEA en 2004 pour répondre aux demandes des États membres désireux de disposer d'un outil pouvant les aider à établir leurs rapports dans le cadre du Programme d'action de Beijing et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Ayant tous adhéré à ces traités internationaux, les pays africains sont en effet tenus de rendre compte régulièrement de leur état d'application. Par ailleurs, les États membres doivent, d'une part, mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des politiques visant à promouvoir l'égalité des sexes dans les domaines social, économique et politique et, de l'autre, élaborer, au niveau national, des politiques, programmes et stratégies pour réduire les disparités entre les sexes aux fins d'un développement inclusif et durable.



L'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique continue d'influer sur les politiques et programmes grâce auxquels les femmes sont maintenant présentes dans des secteurs naguère à dominance masculine. Source : Ryan Brown/ONU-Femmes.

En juin 2018, à l'occasion d'un atelier national organisé dans le cadre du sous-programme à Pretoria, le chef de l'Office national de la population du Ministère sud-africain du développement social a présenté le dernier rapport de l'Office, soumis à l'examen du Cabinet. L'objectif du rapport était d'élaborer une stratégie nationale pour garantir les investissements nécessaires dans l'éducation et la santé et ainsi lutter contre le chômage élevé des jeunes et tirer parti du dividende démographique. Mais ce rapport a été renvoyé par le Cabinet pour révision, en raison de la non-prise en compte des questions de genre. En réponse, la Commission de l'égalité des sexes, important partenaire de la CEA dans la mise en œuvre de l'IDISA en Afrique, a présenté les derniers travaux de recherche qu'elle avait réalisés avec le concours de la Commission.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont permis, grâce au solide partenariat entre l'Office national de la population et la Commission de l'égalité des sexes, de favoriser l'intégration systématique de la problématique femmes-hommes dans les stratégies prospectives nationales, l'objectif étant de tirer parti du dividende démographique. Plus précisément, l'Office national de la population a pu mener à bien sa tâche en s'appuyant sur les analyses réalisées par la Commission de l'égalité des sexes à partir de l'IDISA, qui offraient une perspective d'ensemble des questions de genre allant au-delà de la simple ventilation des données par sexe.

Dans la pratique, le rapport national établi en lien avec l'IDISA a servi de base à l'intégration des questions de genre dans le rapport final qui sera présenté au Cabinet (« South African Population Dynamics: Trends, Structure, Causes and Consequences ») et qui devrait permettre de structurer le cadre d'action national pour tirer parti du dividende démographique.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- A.20 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir le renforcement de la capacité des États membres et des communautés économiques régionales de s'acquitter de leurs obligations relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, d'établir des rapports sur la question et de faire face aux nouveaux problèmes ayant une incidence sur la situation des femmes et des filles (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste l'augmentation du nombre d'États membres et de communautés économiques régionales qui établissent des rapports sur la mise en œuvre des engagements pris aux niveaux international et régional en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et des filles (29 en 2018, contre 20 en 2016, par comparaison à la cible biennale, fixée à 33).

3. Produits retenus pour la période 2018-2020

- A.21 On trouvera dans le tableau A.6 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau A.6

Sous-programme 6 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	6	6	–	–
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	3	3	–	–
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	1	1	–	–

Sous-programme 7 Activités sous-régionales de développement

Composante 1 Activités sous-régionales en Afrique du Nord

1. Objectif

- A.22 L'objectif auquel la composante contribue est de parvenir à une transformation structurelle facilitant le développement durable et inclusif en Afrique du Nord.

2. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Adoption du Système de comptabilité nationale

Les pays africains rencontrent des difficultés pour produire des statistiques économiques actualisées et de qualité, en raison de l'insuffisance de leurs ressources humaines, financières et techniques et de la faiblesse de leurs capacités institutionnelles et de leurs infrastructures statistiques. Pour remédier à ces problèmes, la CEA a mis sur pied en janvier 2014 un projet portant sur la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008. Son Bureau pour l'Afrique du Nord, en partenariat avec le Gouvernement du Maroc, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT), a fourni au Gouvernement mauritanien, à sa demande, une assistance technique et des services consultatifs pour faciliter l'adoption de ce Système et l'aider à mettre en conformité avec lui ses comptes nationaux et les concepts sous-tendant les statistiques économiques ainsi qu'à améliorer ses méthodes, ses outils, ses pratiques et ses normes de collecte et d'analyse des données économiques, sociales et environnementales.

L'objectif général du projet était d'améliorer la qualité et la disponibilité des comptes nationaux et des statistiques économiques connexes, dans l'intérêt d'une bonne gouvernance économique, de l'intégration régionale et du développement durable en Afrique. Le projet s'inscrivait dans le cadre du projet continental de mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008, élaboré par le Groupe des États d'Afrique sur les comptes nationaux sous l'égide de la Commission africaine de statistique.



Pêcheur lançant son filet pour attraper de petits poissons. Crédit photographique : Organisation des Nations Unies/Martine Perret

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont permis au Gouvernement mauritanien de prendre en 2018 la décision de mettre en œuvre le Système de comptabilité nationale de 2008.

Dans la pratique, le Gouvernement a appliqué la méthodologie propre au Système de comptabilité nationale de 2008 pour établir une estimation précise de la contribution au produit intérieur brut des secteurs de la pêche, de l'élevage, de l'administration publique, des finances et du secteur non structuré. Les chiffres ont été présentés et

discutés au cours d'une série d'ateliers nationaux qui ont réuni les principales parties prenantes au niveau national et des partenaires au niveau international tels que le FMI, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement. La démarche adoptée pour aider la Mauritanie a été décrite dans un guide méthodologique qui pourra être utilisé, le cas échéant, pour fournir un appui du même type à d'autres pays de la sous-région tels que le Soudan, entre autres. Les connaissances accumulées dans le cadre de cette initiative ont été présentées et examinées à la réunion du groupe d'experts organisée en octobre 2018 sur le thème « La révolution des données en Afrique du Nord : Mettre les données au service de la transformation structurelle ». Cette réunion a été l'occasion de mettre en avant les travaux entrepris en Mauritanie et de partager les données d'expérience et les meilleures pratiques des sept pays de la région d'Afrique du Nord dans le domaine de la gestion des systèmes statistiques et des données de comptabilité nationale. Elle a également permis de passer en revue les cadres réglementaires existants et d'examiner quelles modifications devaient leur être apportées pour permettre aux pays et aux institutions concernées d'utiliser des sources de mégadonnées pour renforcer et approfondir les systèmes statistiques nord-africains.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- A.23 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir le renforcement de la capacité des États membres de la sous-région de l'Afrique du Nord et de l'Union du Maghreb arabe de mettre en œuvre les priorités de développement sous-régionales, compte dûment tenu de la problématique femmes-hommes (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste l'augmentation du nombre de concertations politiques et de plateformes soutenant la transformation structurelle en Afrique du Nord, compte dûment tenu de la problématique femmes-hommes (2 en 2018, contre zéro en 2016-2017, par comparaison à une cible biennale fixée à 2).

3. Produits retenus pour la période 2018-2020

- A.24 On trouvera dans le tableau A.7 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau A.7

Composante 1 (sous-programme 7) : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	4	4	–	–
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	11	11	–	–
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	4	4	–	–
Publications (nombre de publications)	6	6	–	–

Composante 2 Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest

1. Objectif

- A.25 L'objectif auquel la composante contribue est de parvenir à une transformation structurelle facilitant le développement durable et inclusif en Afrique de l'Ouest.

2. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Renouveler la planification du développement pour accroître l'efficacité et la transparence des politiques publiques en Afrique de l'Ouest

En 2017 et 2018, des missions de renforcement des capacités et de planification du développement ont été organisées au Bénin, en Côte d'Ivoire, en Guinée, en Guinée-Bissau, au Niger et au Sénégal dans le cadre de la composante, à la demande des gouvernements respectifs de ces pays, pour les aider à optimiser l'utilisation des ressources intérieures, en particulier des recettes publiques. L'objectif était d'améliorer les capacités des agents de l'État dans les domaines statistique et de la planification du développement afin qu'ils soient en mesure de concevoir et de formuler des politiques et des stratégies à l'appui des programmes nationaux de développement. Le cas du Sénégal illustre bien l'efficacité des interventions qui ont été menées à ce titre.



Renforcement des soins dispensés aux enfants vulnérables. Source : Tahirou Gouro Soumana, Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest, CEA

Le Gouvernement sénégalais a sollicité une aide technique pour pouvoir se conformer à une condition essentielle (critère structurel) de son programme économique et financier, appuyé par le FMI au titre de l'Instrument de soutien à la politique économique pour 2015-2017. Il s'agissait de mettre en place une plateforme, appelée banque intégrée des projets, contenant une description du cycle de vie des projets soutenus par le FMI. La composante avait pour rôle de coordonner les activités avec le Gouvernement. Il a fallu notamment définir un cahier des charges, élaborer un modèle « seuil 21 », le calibrer en fonction des besoins du pays et organiser plusieurs ateliers auxquels ont participé le Ministère de l'économie, des finances et de la planification, principal protagoniste de ces travaux, et d'autres départements ministériels, le secteur privé et des institutions de recherche ainsi que d'autres organes gouvernementaux, l'objectif étant de renforcer les capacités des différents homologues pour qu'ils puissent mieux prendre en main et gérer la plateforme.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont permis au Sénégal de mettre sur pied la base de données électronique des projets, dans laquelle est consigné le cycle de vie de ces derniers, et d'instaurer une meilleure communication entre les ministères d'exécution et le Ministère de l'économie, des finances et de la planification.

Dans la pratique, le cycle global des projets publics et les dépenses d'investissement ont été optimisés. La mise en œuvre de la base de données électronique a permis au Gouvernement de mieux faire face à la demande croissante de services éducatifs et de services de santé et d'assurer une croissance inclusive. En outre, une analyse récente effectuée par la composante ainsi que plusieurs examens faits par le FMI de l'Instrument de soutien à la politique économique pour 2015-2017 ont montré que le renforcement de l'efficacité et de la transparence des politiques publiques allait de pair avec l'appropriation et l'application effective du programme national de développement et le renforcement de l'aptitude des agents de la fonction publique à prendre en charge l'élaboration, l'exécution et le suivi des stratégies, plans, programmes et projets du pays.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- A.26 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir le renforcement de la capacité des États membres de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine de mettre en œuvre les priorités de développement sous-régionales, compte dûment tenu de la problématique femmes-hommes (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été pleinement atteint, ainsi que l'atteste l'augmentation du nombre de concertations politiques et de plateformes soutenant la transformation structurelle en Afrique de l'Ouest, compte dûment tenu de la problématique femmes-hommes (8 en 2018, contre 5 en 2016-2017, par comparaison avec la cible biennale, fixée à 8).

3. Produits retenus pour la période 2018-2020

- A.27 On trouvera dans le tableau A.8 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau A.8

Composante 2 (sous-programme 7) : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	–	–
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	8	8	–	–
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	1	–	–
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	9	9	–	–
Publications (nombre de publications)	6	4	–	–
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	1	1	–	–

4. Principaux écarts et variations concernant les produits

Écart observé en 2018 entre prévisions et réalisations

- A.28 S'agissant des publications, l'écart s'explique principalement par le fait que les modalités de diffusion de deux publications achevées n'ont pas été arrêtées en raison du caractère sensible des questions liées à la monnaie unique de la CEDEAO et à l'incidence de l'adhésion à la Communauté du Maroc, de la Tunisie et de la Mauritanie. Il est prévu d'aborder ces deux importantes questions lors d'un colloque prévu en 2019.

Composante 3 Activités sous-régionales en Afrique centrale

1. Objectif

- A.29 L'objectif auquel la composante contribue est de parvenir à une transformation structurelle facilitant le développement durable et inclusif en Afrique centrale

2. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Briser le cercle vicieux de la dépendance excessive à l'égard de l'exportation des produits de base

De 2017 à 2018, quatre pays d'Afrique centrale ont sollicité, au titre du sous-programme, l'assistance technique nécessaire pour formuler des stratégies de diversification économique offrant la possibilité de remédier aux vulnérabilités structurelles de leur économie, qui demeure fortement tributaire des exportations de pétrole.

Bénéficiant de l'assistance technique du sous-programme, le Gouvernement tchadien a élaboré et approuvé un plan directeur d'industrialisation et de diversification économique, qui a été lancé le 17 septembre 2018 à N'Djamena. Le succès de ce



L'industrie de transformation de l'aluminium au Cameroun. Source : documentaire vidéo de la CEA intitulé « Made in Central Africa »

plan nécessitait de solides compétences dans les domaines de la conceptualisation et de la formulation de projets. Au nombre des autres conditions essentielles à remplir à cet effet, figuraient un contexte plus favorable aux entreprises, en particulier un meilleur accès au financement, l'accroissement de la productivité et la garantie d'un volant budgétaire suffisant pour réaliser des investissements à long terme afin de stimuler l'industrialisation et la diversification économique, tout en restaurant la stabilité macroéconomique au moyen de mesures à court terme. Ainsi, afin de rendre le plan opérationnel, des études diagnostiques sur la croissance, une analyse de la chaîne de valeur et autres travaux nécessaires ont été réalisés, ce qui a permis de définir les principaux piliers et catalyseurs économiques de la diversification économique du pays. Il s'agit notamment de l'agro-industrie, du développement de l'élevage, axé sur l'exportation de viande et de cuir, de l'exploitation des énergies renouvelables, de la constitution de groupements et de l'avènement d'une économie du savoir. Le choix de l'industrialisation verte a été privilégié en vue d'accroître la part des produits finis dans les exportations totales et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont permis d'augmenter le niveau de ressources mobilisées pour financer le plan directeur et de créer de nouveaux partenariats afin de le rendre opérationnel. Ce plan a également servi de point de départ à la tenue de consultations approfondies avec les partenaires de développement implantés au Tchad, notamment la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, la Banque africaine de développement, l'Union européenne et l'Agence française de développement, afin que leurs actions soient conformes au plan, dans le cadre d'un dispositif de financement intégré du développement.

Dans la pratique, davantage de ressources ont été mobilisées pour financer le plan directeur et de nouveaux partenariats ont été créés.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- A.30 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir le renforcement des moyens dont disposent les États membres de la sous-région de l'Afrique centrale, de la Communauté économique et monétaire

de l’Afrique centrale et de la Communauté économique des États de l’Afrique centrale pour atteindre les objectifs de développement prioritaires dans la sous-région, compte dûment tenu des questions de genre, comme indiqué dans le projet de budget-programme pour l’exercice 2018-2019, a été atteint, ainsi que l’atteste l’augmentation du nombre de concertations politiques et de plateformes appuyant la transformation structurelle en Afrique centrale, compte dûment tenu des questions de genre. Ce nombre est passé de 2 en 2016-2017 à 5 en 2018, pour un objectif biennal de 4.

3. Produits retenus pour la période 2018-2020

- A.31 On trouvera dans le tableau A.9 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l’objectif énoncé ci-dessus.

Tableau A.9

Composante 3 (sous-programme 7) : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d’experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	3	3	–	–
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	8	8	–	–
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	1	–	–
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	30	31	–	–
Publications (nombre de publications)	4	4	–	–

4. Principaux écarts et variations concernant les produits

Écart observé en 2018 entre prévisions et réalisations

- A.32 L’écart entre les séminaires, les ateliers et la formation s’explique par la tenue de l’atelier sur la diversification économique, qui n’était pas prévue pour 2018.

Composante 4 Activités sous-régionales en Afrique de l'Est

1. Objectif

- A.33 L'objectif auquel la composante contribue est de parvenir à une transformation structurelle facilitant le développement durable et inclusif en Afrique de l'Est

2. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

L'économie bleue : changement de cap en faveur d'une approche multisectorielle en Afrique de l'Est

Les États Membres, ainsi que les communautés économiques régionales et les organisations intergouvernementales, ont réaffirmé la nécessité d'élaborer et d'appliquer des politiques multisectorielles rationnelles d'économie bleue à la vingt et unième réunion du Comité intergouvernemental d'experts, qui s'est tenue à Moroni en novembre 2017 sur le thème « Transformative growth in Eastern Africa: catalysts and constraints » (Une croissance porteuse de transformation en Afrique de l'Est : catalyseurs et contraintes). Par ailleurs, en permettant une utilisation optimale du transport multimodal et des connexions entre les voies navigables intérieures et les ports maritimes, l'économie bleue a joué un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine.



Exploiter le potentiel de l'économie bleue aux Comores. Source : Philippe Murcia

En 2018, à la demande des Comores et de Madagascar, un appui technique a été apporté, au titre de la composante, à la mise au point et à la consolidation de cadres stratégiques axés sur la définition des secteurs et des options connexes prioritaires, en parallèle avec les grandes orientations et l'action gouvernementale. Dans le cas des Comores, l'énergie a été classée comme un secteur d'intervention prioritaire. En l'occurrence et après consultation du sous-programme 2, une capacité de production énergétique insuffisante, une transmission et une distribution inefficaces de l'énergie et une absence de planification énergétique à long terme ont été identifiées comme étant des problèmes récurrents qui touchent d'autres secteurs de l'économie bleue, tels que le tourisme.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont permis d'élaborer un cadre stratégique de politique générale pour promouvoir l'économie bleue aux Comores, accompagné de trois études nationales thématiques portant sur les caractéristiques institutionnelles et réglementaires de l'institutionnalisation de l'économie bleue, l'inventaire des secteurs de l'économie bleue et les dimensions régionales, ainsi que de travaux consacrés aux statistiques du bilan énergétique et au modèle de système énergétique. Dans le cas de Madagascar, l'appui de la composante s'est traduit par l'élaboration d'un document stratégique qui souligne les difficultés que présente l'économie bleue et les possibilités qu'elle offre, et qui définit des principes directeurs.

Le cadre de politique générale des Comores a été élaboré en étroite consultation avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'équipe de pays des Nations Unies. Le rapport sur Madagascar s'inspire des contributions directes de la FAO et d'un atelier de consultation auquel ont participé des membres de l'équipe de pays. Les deux cadres ont été élaborés en tenant compte du cadre de planification de la Commission de l'océan Indien, qui a demandé un appui supplémentaire à la CEA afin d'achever la mise au point d'un plan d'action régional sur l'économie bleue. En outre, les États Membres ont harmonisé leurs cadres respectifs avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en intégrant les principaux objectifs de développement durable, et avec l'Agenda 2063 de l'Union africaine, qui a défini l'économie bleue comme « une nouvelle frontière de la renaissance africaine ». Ces cadres mettent en avant l'importance que revêt la création de connaissances sur l'économie bleue,

et leur application devrait être appuyée par des politiques macroéconomiques et des outils de mobilisation des ressources novateurs.

Dans la pratique, les Comores et Madagascar ont adopté des cadres politiques dont ils ont su respectivement tirer parti pour exploiter les possibilités offertes par l'économie bleue. Aux Comores, le cadre stratégique a été intégré dans la stratégie nationale de croissance accélérée et de développement durable. Madagascar consentira les mêmes efforts d'intégration après les élections présidentielles. Ces résultats témoignent de l'ampleur du champ d'action de la CEA.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- A.34 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir le renforcement de la capacité des États membres de la sous-région de l'Afrique de l'Est, de la Communauté d'Afrique de l'Est, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et de la Communauté économique des pays des Grands Lacs d'atteindre les objectifs de développement prioritaires dans la sous-région, compte dûment tenu des questions de genre, comme indiqué dans le projet de budget-programme pour l'exercice 2018-2019, a été atteint, ainsi que l'atteste l'augmentation du nombre de concertations politiques et de plateformes appuyant la transformation structurelle en Afrique de l'Est, compte dûment tenu des questions de genre. Ce nombre est passé de 0 en 2016-2017 à 8 en 2018, pour un objectif biennal de 8.

3. Produits retenus pour la période 2018-2020

- A.35 On trouvera dans le tableau A.10 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau A.10

Composante 4 (sous-programme 7) : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	–	–
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	8	8	–	–
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	1	–	–
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	15	15	–	–
Publications (nombre de publications)	7	7	–	–
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	3	3	–	–

Composante 5 Activités sous-régionales en Afrique australe

1. Objectif

- A.36 L'objectif auquel la composante contribue est de parvenir à une transformation structurelle facilitant le développement durable et inclusif en Afrique australe.

2. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Tracer la voie de l'industrialisation en Afrique australe

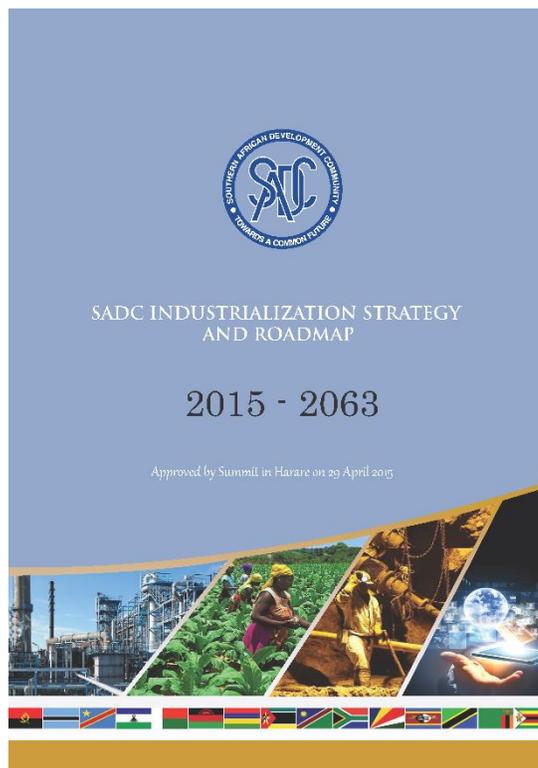
De 2017 à 2018, à la demande du secrétariat de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), la CEA a fourni un appui technique, pour aider celle-ci à élaborer et à mettre en œuvre la Stratégie et la feuille de route pour l'industrialisation, ainsi que le Plan d'action dans les domaines essentiels suivants : a) examen des compétences dans le secteur minier ; b) profil de l'enrichissement des minerais en vue de définir des chaînes de valeur susceptibles de promouvoir le développement ; c) élaboration d'une perspective régionale de l'exploitation minière ; d) mise au point d'un modèle visant à renforcer le rôle des petites et moyennes entreprises dans l'industrialisation ; e) mise au point d'un cadre régional des droits de propriété intellectuelle destiné à appuyer l'innovation, la technologie et l'industrialisation ; f) tenue d'un forum régional des parties prenantes du secteur privé à l'appui de l'industrialisation. Ces principaux domaines d'intervention ont fait l'objet de notes de cadrage et de notes de synthèse, d'ateliers et de réunions d'experts, et de documents directifs.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont aidé la SADC à mettre au point un modèle visant à doter les petites et moyennes entreprises de moyens leur permettant de jouer un rôle plus important dans l'industrialisation ; à constituer une base de données sur les compétences existant dans le secteur minier ; à établir une perspective régionale de l'exploitation minière en vue de définir et de développer une chaîne de valeur du secteur en Afrique australe ; à institutionnaliser le Forum des parties prenantes du secteur privé d'Afrique australe ; à établir un cadre régissant les droits de propriété intellectuelle sur l'industrialisation.

Dans la pratique, la SADC a adopté le modèle de développement des capacités des petites et moyennes entreprises, une perspective régionale en matière d'exploitation minière et un cadre régissant les droits de propriété intellectuelle sur l'industrialisation, et institutionnalisé le Forum régional des parties prenantes du secteur privé d'Afrique australe.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.



- A.37 Le résultat escompté pour 2018, à savoir le renforcement des moyens qu'ont les États membres de la sous-région de l'Afrique australe de produire et de diffuser en temps voulu des données de qualité afin de favoriser la planification et l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles et une meilleure gestion économique aux niveaux national et sous-régional, compte dûment tenu des questions de genre, comme indiqué dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal

2018-2019, a été atteint, ainsi que l’atteste l’augmentation du nombre de politiques et de programmes de la CEA qui renforcent les capacités des États membres, des communautés économiques régionales et des organismes intergouvernementaux sous-régionaux dans les domaines de la statistique et de la planification économique à l’appui de la transformation structurelle. Ce nombre est passé de 0 en 2016-2017 à 3 en 2018, pour un objectif biennal de 4.

3. Produits retenus pour la période 2018-2020

A.38 On trouvera dans le tableau A.11 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l’objectif énoncé ci-dessus.

Tableau A.11

Composante 5 (sous-programme 7) : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d’experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	–	–
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	8	8	–	–
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	1	–	–
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	6	6	–	–
Publications (nombre de publications)	8	8	–	–
Activités ou documentation techniques (nombre d’activités ou de documents)	2	2	–	–

Sous-programme 8 Planification du développement et administration

1. Objectif

- A.39 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer la gestion du secteur public et la planification du développement à l'appui de la transformation structurelle des États membres.

2. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Plan de développement des infrastructures du Mozambique reposant sur des systèmes d'information géographique

En 2018, au titre des cours à la carte proposés dans le catalogue du sous-programme, une formation de formateurs sur l'utilisation des systèmes d'information géographique pour l'aménagement du territoire a été organisée à la demande du Ministère mozambicain des transports et des communications. Cette formation a été dispensée à huit fonctionnaires, dont cinq femmes issues de cinq ministères.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont facilité la constitution par le Ministère de la première équipe multidisciplinaire d'experts dotés de connaissances et de compétences dans l'utilisation des systèmes d'information géographique aux fins de l'aménagement du territoire.

Dans la pratique, un plan d'affaires intégré pour l'infrastructure a été élaboré à partir de données géoréférencées.



Réseau ferroviaire du Mozambique au Malawi

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- A.40 Un résultat escompté pour 2018, à savoir le renforcement de la capacité des États membres de mieux planifier le développement, notamment de mettre au point des projets à long terme, d'élaborer et de planifier des politiques sectorielles et d'améliorer l'aménagement urbain et régional, comme indiqué dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, a été atteint, ainsi que l'atteste l'augmentation du nombre de participants ayant répondu à des enquêtes post-formation et indiqué que la formation dispensée par l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) leur avait été très bénéfique et qu'ils en tireraient immédiatement parti dans le cadre de leurs travaux de gestion et de planification des politiques de développement. Le nombre de participants est passé de 370 à 523 personnes.

3. Produits retenus pour la période 2018-2020

- A.41 On trouvera dans le tableau A.12 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau A.12
Sous-programme 8 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	–	–
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	8	6	–	–
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	8	6	–	–
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	1 261	663	–	–
Publications (nombre de publications)	1	1	–	–
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	20	20	–	–

4. Principaux écarts et variations concernant les produits

Écart observé en 2018 entre prévisions et réalisations

- A.42 S'agissant des services fonctionnels pour les réunions, l'écart s'explique principalement par une augmentation du nombre de formations en ligne ou de webinaires proposés, laquelle tient à la nécessité de toucher davantage d'agents publics, en particulier des femmes, ainsi que de suivre l'évolution de la recherche dans le domaine du développement.
- A.43 S'agissant des séminaires, des ateliers et des activités de formation, l'écart s'explique principalement par l'augmentation du nombre de cours de formation en ligne ou de webinaires proposés, laquelle tient à la nécessité de toucher davantage d'agents publics, en particulier des femmes, ainsi que de suivre l'évolution de la recherche dans le domaine du développement.

Sous-programme 9 Politique de développement social

1. Objectif

- A.44 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir un développement humain et social équitable et inclusif pour la transformation de l'Afrique.

2. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Les villes, moteurs de la création de richesse en Ouganda

En 2018, s'appuyant sur les analyses, les directives techniques et les ateliers nationaux de renforcement des capacités de la CEA et en collaboration avec 50 décideurs des grands ministères, l'Autorité ougandaise de planification nationale a élaboré un plan d'action national multisectoriel en vue de renforcer l'intégration de l'urbanisation et d'en faire l'un des principaux moteurs de la croissance et de la transformation dans le cadre des processus de planification du développement national. Les directives techniques indiquent de manière détaillée comment élaborer des politiques permettant de tirer parti de la croissance urbaine pour créer des emplois et diversifier l'économie, points faibles des politiques d'urbanisme de la plupart des pays d'Afrique.



La voie de tramway Rabat-Sale, Rabat (Maroc) Source : Shutterstock.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont permis de mettre au point un nouveau plan d'action pour promouvoir la création d'emplois, réduire la pauvreté et améliorer les résultats sociaux moyennant une planification et une gestion plus efficaces des villes. Une concertation politique de haut niveau a débouché sur l'engagement, au niveau ministériel, de faire de l'urbanisation un moteur de la création de richesse en Ouganda au cours du prochain cycle de planification du développement national (2020 et au-delà). À ces interventions, est venu s'ajouter le cadre régional de la CEA pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, approuvé par les ministres chargés du logement et de l'urbanisme sous l'égide du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur la fonction publique, les collectivités locales, le développement urbain et la décentralisation.

L'appui de la CEA a contribué à la priorisation des villes régionales et stratégiques en Ouganda, afin d'aider ce pays à accéder au statut de pays à revenu intermédiaire, de même qu'à la mise au point de directives d'exécution.

Dans la pratique, l'Autorité de planification nationale a mis en œuvre le plan d'action en vue d'achever l'application de son plan national de développement actuel (qui prendra fin en 2020) et la conception du prochain.

La Zambie, le Tchad et le Cameroun ont également bénéficié d'une assistance technique analogue, qui leur a permis d'élaborer des plans d'action nationaux pour renforcer la composante urbaine de la planification nationale du développement, l'objectif étant d'exploiter le potentiel de la croissance urbaine pour créer des emplois et diversifier l'économie. L'approche adoptée à cet effet par la CEA en Afrique et qui est la première de ce type, offre aux États Membres une valeur ajoutée inestimable pour les aider à atteindre l'objectif 11 de développement durable dans la région.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

A.45 Le résultat escompté pour 2018, à savoir le renforcement de la capacité des États membres de concevoir, de mettre en œuvre et d'assurer le suivi des politiques, programmes et stratégies d'urbanisation, comme indiqué dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, a été atteint comme le montre l'augmentation du nombre d'États Membres qui tirent parti des connaissances et des informations produites par la CEA et conçoivent, mettent en œuvre et assurent le suivi des politiques d'urbanisation à l'appui de la planification du développement national, en accordant une attention particulière aux questions de genre. Ce nombre est passé de 7 en 2016-2017 à 11 en 2018, pour un objectif biennal de 12.

3. Produits retenus pour la période 2018-2020

A.46 On trouvera dans le tableau A.13 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau A.13

Sous-programme 9 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	2	2	–	–
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	4	4	–	–
Publications (nombre de publications)	9	5	–	–
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	5	2	–	–

4. Principaux écarts et variations concernant les produits

Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations

A.47 S'agissant des publications, l'écart s'explique principalement par le fait que la rationalisation et la consolidation ont entraîné la diminution de leur nombre.

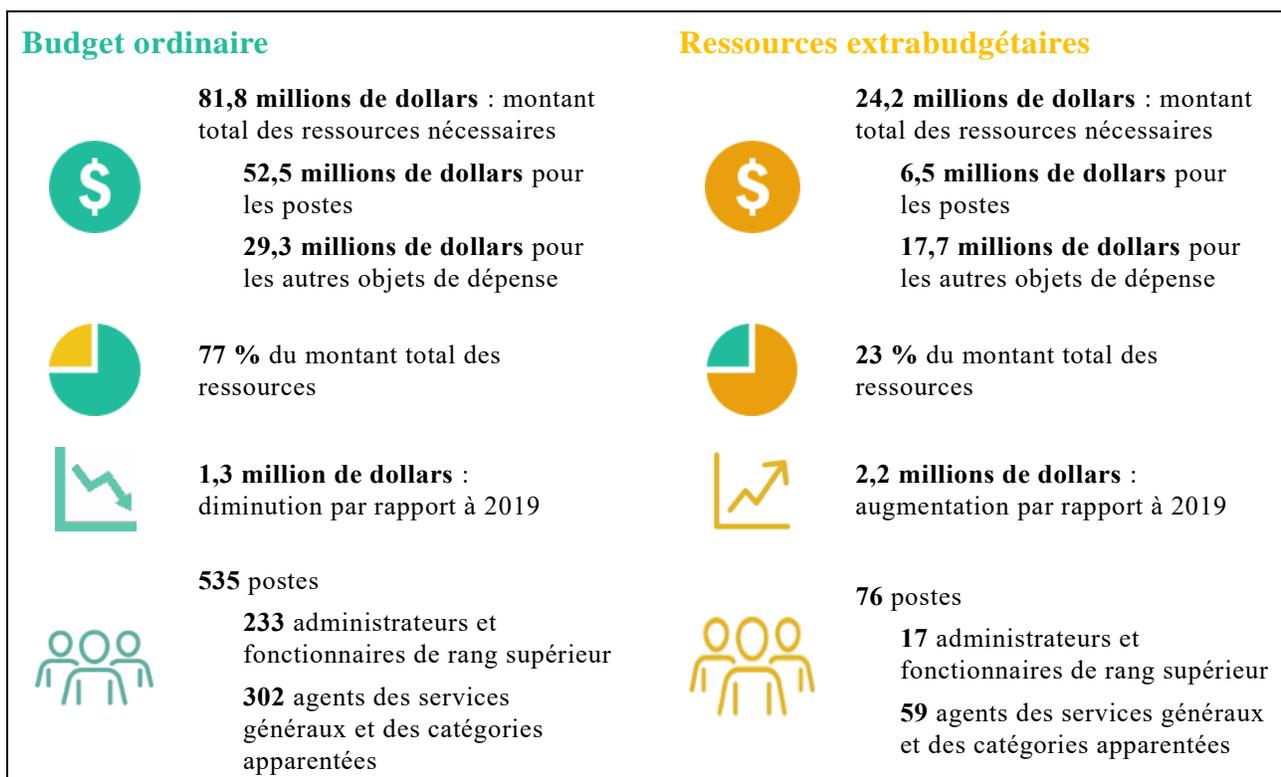
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

Chapitre 18A. Commission régionale en Afrique

Vue d'ensemble

18.129 On trouvera dans la figure 18.II et le tableau 18.14 des informations sur les ressources financières et les postes nécessaires pour 2020, répartis entre le budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires qu'il est prévu de recevoir.

Figure 18.II
2020 en chiffres



Note : Avant actualisation des coûts.

Tableau 18.14

**Ressources financières et postes, par composante, sous-programme et source de financement :
vue d'ensemble**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	<i>Budget ordinaire</i>			<i>Ressources extrabudgétaires</i>			<i>Total</i>		
	<i>2019 (crédits ouverts)</i>	<i>2020 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>	<i>Variation</i>	<i>2019 (estimations)</i>	<i>2020 (prévisions)</i>	<i>Variation</i>	<i>2019 (estimations)</i>	<i>2020 (prévisions)</i>	<i>Variation</i>
Ressources financières									
Organes directeurs	477,1	472,3	(4,8)	–	–	–	477,1	472,3	(4,8)
Direction exécutive et administration	9 151,7	8 863,7	(288,0)	1 155,0	623,9	(531,1)	10 306,7	9 487,6	(819,1)
Programme de travail									
1. Macroéconomie et gouvernance	3 668,4	3 621,6	(46,8)	191,3	944,2	752,9	3 859,7	4 565,8	706,1
2. Intégration régionale et commerce	2 938,1	3 185,2	247,1	4 784,1	4 239,4	(544,7)	7 722,2	7 424,6	(297,6)
3. Développement du secteur privé et financements privés	2 789,5	2 881,8	92,3	1 414,0	1 489,3	75,3	4 203,5	4 371,1	167,6
4. Données et statistiques	4 757,7	4 752,9	(4,8)	2 580,3	3 999,2	1 418,9	7 338,0	8 752,1	1 414,1
5. Changements climatiques, environnement et gestion des ressources naturelles	3 311,1	3 148,1	(163,0)	4 424,9	4 121,8	(303,1)	7 736,0	7 269,8	(466,1)
6. Égalité des sexes et autonomisation des femmes	1 091,9	1 077,7	(14,2)	2,3	177,8	175,5	1 094,2	1 255,5	161,3
7. Activités sous-régionales de développement									
1. Activités sous-régionales en Afrique du Nord	3 266,7	3 251,2	(15,5)	2,3	15,0	12,7	3 269,0	3 266,2	(2,8)
2. Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest	3 281,0	3 267,4	(13,6)	–	800,6	800,6	3 281,0	4 068,0	787,0
3. Activités sous-régionales en Afrique centrale	4 254,2	4 178,4	(75,8)	900,4	–	(900,4)	5 154,6	4 178,4	(976,2)
4. Activités sous-régionales en Afrique de l'Est	3 464,2	3 447,6	(16,6)	18,8	–	(18,8)	3 483,0	3 447,6	(35,4)
5. Activités sous-régionales en Afrique australe	3 412,4	3 378,4	(34,0)	1,5	321,5	320,0	3 413,9	3 699,9	286,0
8. Développement économique et planification	1 299,9	1 299,9	–	–	386,9	386,9	1 299,9	1 686,8	386,9
9. Pauvreté, inégalités et politique sociale	3 164,3	3 159,8	(4,5)	91,2	499,3	408,1	3 255,5	3 659,1	(4,5)
Total partiel (programme de travail)	40 699,4	40 650,0	(49,4)	14 411,1	16 995,0	2 583,9	55 110,5	57 645,0	2 534,5
Appui au programme	32 824,5	31 830,3	(994,2)	6 440,4	6 563,3	122,9	39 264,9	38 393,6	(871,3)
Total	83 152,7	81 816,3	(1 336,4)	22 006,5	24 182,2	2 175,7	105 159,2	105 998,5	839,3

Chapitre 18 Développement économique et social en Afrique

	Budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires			Total			
	2019 (crédits ouverts)	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)		2019 (estimations)	2020 (prévisions)		2019 (estimations)	2020 (prévisions)		
		Variation			Variation			Variation		
Postes										
Direction exécutive et administration	54	53	(1)	5	4	(1)	59	57	(2)	
Programme de travail										
1. Macroéconomie et gouvernance	25	25	–	–	1	1	25	26	1	
2. Intégration régionale et commerce	21	22	1	4	4	–	25	26	1	
3. Développement du secteur privé et financements privés	18	18	–	5	5	–	23	23	–	
4. Données et statistiques	36	36	–	5	7	2	41	43	2	
5. Changements climatiques, environnement et gestion des ressources naturelles	21	20	(1)	9	9	–	30	29	(1)	
6. Égalité des sexes et autonomisation des femmes	6	6	–	–	1	1	6	7	1	
7. Activités sous-régionales de développement										
1. Activités sous-régionales en Afrique du Nord	19	19	–	–	–	–	19	19	–	
2. Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest	18	18	–	–	–	–	18	18	–	
3. Activités sous-régionales en Afrique centrale	23	23	–	–	–	–	23	23	–	
4. Activités sous-régionales en Afrique de l'Est	20	20	–	–	–	–	20	20	–	
5. Activités sous-régionales en Afrique australe	20	20	–	–	–	–	20	20	–	
8. Développement économique et planification	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
9. Pauvreté, inégalités et politique sociale	21	21	–	–	1	1	21	22	1	
Total partiel (programme de travail)	248	248	–	23	28	5	271	276	5	
Appui au programme	233	234	1	44	44	–	277	278	1	
Total	535	535	–	72	76	4	607	611	4	

Budget ordinaire : vue d'ensemble

18.130 On trouvera dans les tableaux 18.15 à 18.17 des informations sur le montant des ressources financières et les postes qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte. Le montant proposé fait apparaître une diminution, rendue possible notamment par la rationalisation des procédures, la prise en compte de l'évolution des dépenses autres que les postes, l'évaluation et la rationalisation des marchés, services, fournitures et accessoires, la réalisation d'économies d'échelle dans la gestion des marchés et le

Titre V Coopération régionale pour le développement

recours aux technologies de l'information et des communications. Il tient également au non-renouvellement des crédits prévus aux fins de la rénovation de l'Africa Hall de la CEA. Ces propositions seront présentées dans le rapport sur l'état d'avancement du projet qui sera soumis à l'Assemblée générale pour examen durant la partie principale de sa soixante-quatorzième session. Des renseignements plus détaillés sont donnés dans les sections consacrées aux différentes composantes. Le montant demandé permet de financer l'exécution des mandats dans leur intégralité, d'une manière efficace et rationnelle.

Tableau 18.15

Évolution des ressources financières, par composante et grande catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements					2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	Actualisation des coûts	2020 (prévisions après actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage			
Composante										
Organes directeurs	395,2	477,1	–	–	(4,8)	(4,8)	(1,0)	472,3	33,1	505,4
Direction exécutive et administration	8 596,3	9 151,7	–	–	(288,0)	(288,0)	(3,1)	8 863,7	466,1	9 329,8
Programme de travail	35 378,9	40 699,4	96,6	–	(146,0)	(49,4)	(0,1)	40 650,0	2 353,3	43 003,3
Appui au programme	24 985,0	32 824,5	(964,5)	–	(29,7)	(994,2)	(3,0)	31 830,3	1 945,1	33 775,4
Total	69 355,4	83 152,7	(867,9)	–	(468,5)	(1 336,4)	(1,6)	81 816,3	4 797,6	86 613,9
Grandes catégories de dépenses										
Postes	48 145,9	52 384,1	96,6	–	–	96,6	0,2	52 480,7	2 846,3	55 327,0
Autres objets de dépense	21 209,5	30 768,6	(964,5)	–	(468,5)	(1 433,0)	(4,6)	29 355,6	1 951,3	31 286,9
Total	69 355,4	83 152,7	(867,9)	–	(468,5)	(1 336,4)	(1,6)	81 816,3	4 797,6	86 613,9

Tableau 18.16

Évolution des postes permanents, par catégorie

	2019 (effectif approuvé)	Changements			2020 (effectif proposé)	Variation
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	–	–	–	1	–
D-2	2	–	–	–	2	–
D-1	15	–	–	–	15	–
P-5	43	–	–	–	43	–
P-4	69	–	–	–	69	–
P-3	75	–	–	–	75	–
P-2/1	27	–	–	–	27	–
Total partiel	232	–	–	–	232	–

	Changements				2020 (effectif proposé)	Variation
	2019 (effectif approuvé)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Autres catégories de personnel						
Administrateurs recrutés sur le plan national	14	–	–	–	14	–
Agents locaux	287	–	–	–	287	–
Total partiel	301	–	–	–	301	–
Total	533	–	–	–	533	–

Note : L'annexe II récapitule les changements, par composante, sous-programme et catégorie de personnel.

Abréviation : SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

Tableau 18.17
Évolution des postes temporaires, par catégorie

	Changements				2020 (effectif proposé)	Variation
	2019 (effectif approuvé)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
P-3	1	–	–	–	1	–
Total partiel	1	–	–	–	1	–
Autres catégories de personnel						
Administrateurs recrutés sur le plan national	1	–	–	–	1	–
Total partiel	1	–	–	–	1	–
Total	2	–	–	–	2	–

Organes directeurs

- 18.131 Les ressources proposées pour cette composante serviront à couvrir les dépenses afférentes aux organes permanents (organes intergouvernementaux et organes d'experts), aux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale et aux processus intergouvernementaux dont la CEA doit assurer le service. La Commission, dont le mandat a été arrêté par le Conseil économique et social en 1958 dans sa résolution 671 A (XXV) et dans les textes ultérieurs en portant modification, définit elle-même le mandat et les orientations générales de son secrétariat. Elle est composée de 54 membres et fait rapport au Conseil. On trouvera dans les tableaux 18.18 et 18.19 des informations sur les organes intergouvernementaux permanents et sur les ressources les concernant à inscrire au budget ordinaire.

Tableau 18.18
Organes directeurs

	Mandat	Description	Composition		Nombre de sessions en 2020	Ressources nécessaires (milliers de dollars É.-U.)	
			Gouvernements	Experts		2019 (crédits ouverts)	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique	Résolution 671 A (XXV) du Conseil économique et social et textes ultérieurs en portant modification	Une session est tenue chaque année pour examiner les travaux du secrétariat, approuver le programme de travail biennal et prendre des décisions au sujet des recommandations formulées par les organes subsidiaires et la Secrétaire exécutive. Ces sessions sont aussi l'occasion de définir la position de l'Afrique sur les questions de développement inscrites à l'ordre du jour de l'ONU. Le Comité d'experts de la Commission se réunit avant la Conférence, à laquelle il fournit une assistance technique.	54	54	1 : Cinquante-troisième session	225,1	225,1
Comités intergouvernementaux sous-régionaux d'experts	Résolution 671 A (XXV) du Conseil économique et social et textes ultérieurs en portant modification	Les cinq comités intergouvernementaux sous-régionaux d'experts se réunissent chaque année en février et mars, avant la tenue de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, à laquelle ils rendent compte. Ils supervisent l'ensemble de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme de travail et de la définition des objectifs prioritaires des bureaux sous-régionaux et formulent des recommandations sur des questions intéressant le développement économique et social de leur sous-région ainsi que sur la promotion et le renforcement de la coopération et de l'intégration économiques sous-régionales. Les réunions, dont les conclusions sont communiquées à la Conférence, sont également l'occasion pour les groupes ministériels sous-régionaux de débattre de problèmes de développement de portée sous-régionale.	54	54	1 session	Ressources inscrites au budget des bureaux sous-régionaux	Ressources inscrites au budget des bureaux sous-régionaux
Comité du genre et du développement social	Résolution 671 A (XXV) du Conseil économique et social et textes ultérieurs en portant modification	Le Comité guide la CEA dans ses activités de promotion d'un développement humain et social qui soit équitable et sans exclusive en Afrique, l'accent étant mis sur l'égalité des sexes, l'emploi, le développement de la population et l'épanouissement des jeunes, la protection sociale et l'urbanisation. Il examine les activités de suivi se rapportant aux	54	54	1 session	63,0	61,8

<i>Mandat</i>	<i>Description</i>	<i>Composition</i>			<i>Ressources nécessaires (milliers de dollars É.-U.)</i>	
		<i>Gouvernements</i>	<i>Experts</i>	<i>Nombre de sessions en 2020</i>	<i>2019 (crédits ouverts)</i>	<i>2020 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>
	conférences mondiales et aux programmes d'action régionaux concernant le développement social, notamment aux programmes mondiaux et régionaux de promotion des femmes. Il examine également les grandes tendances et questions d'intérêt régional relatives au développement humain et social.					
Comité du développement durable	Résolution 671 A (XXV) du Conseil économique et social et textes ultérieurs en portant modification	54	54	1 session	63,0	61,8
Comité de la coopération et de l'intégration régionales	Résolution 671 A (XXV) du Conseil économique et social et textes ultérieurs en portant modification	54	54	1 session	63,0	61,8

	<i>Mandat</i>	<i>Description</i>	<i>Composition</i>			<i>Ressources nécessaires (milliers de dollars É.-U.)</i>	
			<i>Gouvernements</i>	<i>Experts</i>	<i>Nombre de sessions en 2020</i>	<i>2019 (crédits ouverts)</i>	<i>2020 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>
Comité de statistique	Résolution 671 A (XXV) du Conseil économique et social et textes ultérieurs en portant modification	Regroupant des experts – entre autres – de la statistique, de la planification et de l’informatique et des communications, y compris de l’information géographique, le Comité est chargé de fixer des orientations stratégiques pour les activités menées par la CEA dans le domaine de la statistique et de son développement en Afrique, qui portent sur tous les aspects pertinents de cette spécialité.	54	54	1 session	63,0	61,8
Total						477,1	472,3

18.132 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 472 300 dollars et fait apparaître une diminution de 4 800 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. Il permettra de financer le service des réunions des organes intergouvernementaux de la Commission. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 18.19 et dans la figure 18.III.

Tableau 18.19

Organes directeurs : évolution des ressources financières et des postes

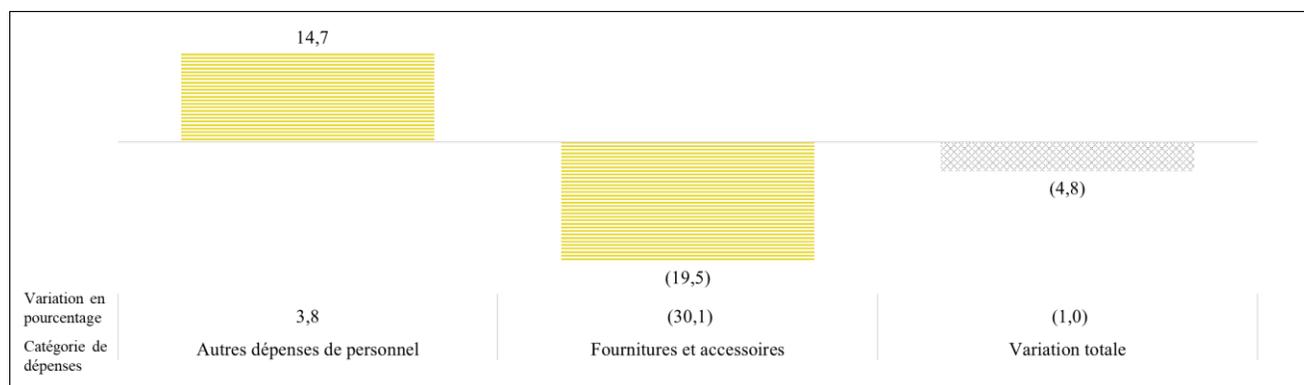
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	Total (avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Objets de dépense autres que les postes	395,2	477,1	–	–	(4,8)	(4,8)	(1,0)	472,3

Figure 18.III

Organes directeurs : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



18.133 La variation de 4 800 dollars s'explique par la réduction des ressources demandées pour couvrir les dépenses autres que les postes, à la rubrique Fournitures et accessoires, compte tenu de l'évolution récente de ces dépenses.

Direction exécutive et administration

18.134 La composante Direction exécutive et administration comprend le Cabinet de la Secrétaire exécutive, le Cabinet du Secrétaire exécutif adjoint (Programmes), le Cabinet du Secrétaire exécutif adjoint (Appui aux programmes), la Division de la planification stratégique, du contrôle et des résultats et les services en charge de la continuité des opérations. Le Cabinet de la Secrétaire exécutive englobe le Bureau consultatif pour les objectifs de développement durable, la Section des partenariats et de la mobilisation des ressources, le Bureau d'appui au Secrétariat conjoint et la Section de la communication et des relations avec les médias.

18.135 Le Cabinet de la Secrétaire exécutive et ceux des secrétaires exécutifs adjoints entretiennent et gèrent des partenariats efficaces et collaborent avec des instances africaines de premier plan, comme la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement, avec les communautés économiques régionales et avec d'autres acteurs clés, de manière à susciter des synergies entre les politiques concernant les principales questions de développement. Le Cabinet de la Secrétaire exécutive veille à ce qu'il soit tenu compte, au niveau mondial, des priorités en matière de

développement et des positions de l'Afrique sur les questions capitales et fournit des orientations générales aux fins de la formulation de stratégies et de programmes régionaux conformes aux objectifs énoncés dans le Programme 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine. En outre, il joue un rôle moteur dans la mise en œuvre du Cadre commun ONU-Union africaine sur le développement durable et la paix et la sécurité et des initiatives spéciales qui visent à renforcer l'action de la CEA et, partant, à donner un nouvel élan au programme de développement de l'Afrique.

- 18.136 Le Cabinet de la Secrétaire exécutive établit et entretient les partenariats stratégiques de la CEA avec les partenaires de développement et les principales parties prenantes. Il est également chargé de mobiliser des ressources extrabudgétaires à l'appui des nouvelles priorités liées aux objectifs de développement des États membres de la Commission. Par la voie de sa section de la communication et des relations avec les médias, le Cabinet fait la promotion de la Commission et de ses supports de connaissances aux niveaux mondial et régional.
- 18.137 Le Cabinet de la Secrétaire exécutive aide à définir les grandes lignes de stratégie et de gestion du secrétariat de la Commission, en veillant à ce que les ressources soient utilisées de façon optimale, conformément aux meilleures pratiques, et en promouvant la viabilité environnementale. Il représente le Conseiller juridique de l'ONU à Addis-Abeba, conseille la Secrétaire exécutive et l'équipe dirigeante de la CEA sur toutes les questions juridiques et représente le Secrétaire général dans les affaires portées devant le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies.
- 18.138 La Division de la planification stratégique, du contrôle et des résultats comprend la Section de l'évaluation, la Section des politiques générales, de la planification, du suivi et de l'établissement de rapports, la Section de l'assurance qualité et des normes et les services en charge de la continuité des opérations. Elle appuie et conseille la Secrétaire exécutive en ce qui concerne l'orientation stratégique générale, les priorités et les politiques à définir dans les domaines de la coordination et de la planification des programmes, du suivi, de l'évaluation et de l'assurance de la qualité, notamment en faisant rapport sur l'exécution du programme de travail de la CEA selon un cadre axé sur les résultats, de manière à garantir l'efficacité organisationnelle. De plus, elle coordonne l'établissement de rapports sur les résultats de la Commission à l'intention des organes intergouvernementaux compétents et rend compte de l'application des résolutions et décisions de ces organes. La Division répond également aux demandes du Siège relatives aux programmes, contribue aux initiatives mondiales et appuie les sous-programmes de la CEA en vue de l'application des principes et directives fixés par l'Assemblée générale. Enfin, elle assure la liaison avec les organes de contrôle, notamment le Bureau des services de contrôle interne et les auditeurs externes, et coordonne l'établissement des rapports de la CEA qui leur sont présentés.
- 18.139 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier à la cible 12.6 des objectifs de développement durable, dans laquelle les organismes sont encouragés à intégrer des informations sur le développement durable dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, la CEA incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. Soulignons notamment qu'en 2018, l'empreinte carbone de la CEA a été réduite grâce à la limitation des voyages en avion et à l'installation d'équipements économes en énergie. La Commission a un bilan carbone neutre depuis 2015 et a reçu des certifications à cet égard. En 2020, elle continuera de réduire son empreinte et maintiendra un bilan neutre en compensant les émissions de carbone qu'elle continue de générer. La Commission œuvre en faveur d'un environnement sans plastique et s'emploie activement à réduire les déchets produits dans ses locaux et à accroître le recyclage.
- 18.140 On trouvera dans le tableau 18.20 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion.

Tableau 18.20
Respect des délais

(En pourcentage)

	2018 (taux prévu)	2018 (taux effectif)	2019 (taux prévu)	2020 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	95	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	100	17	100	100

18.141 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 8 863 700 dollars et fait apparaître une diminution de 288 000 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans les figures 18.IV à 18.VI et dans le tableau 18.21.

Figure 18.IV

Direction exécutive et administration : évolution des ressources par rapport au montant du budget ordinaire

(En millions de dollars des États-Unis)

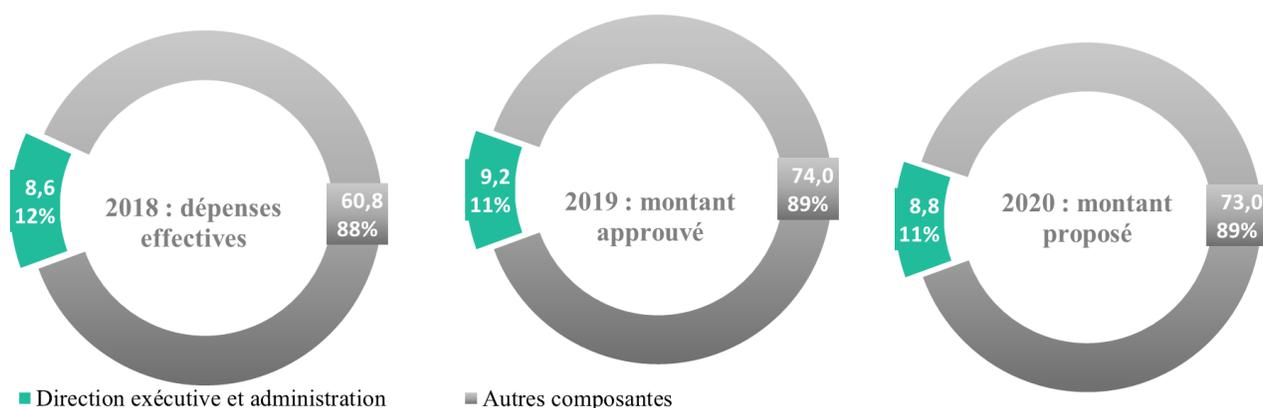


Tableau 18.21

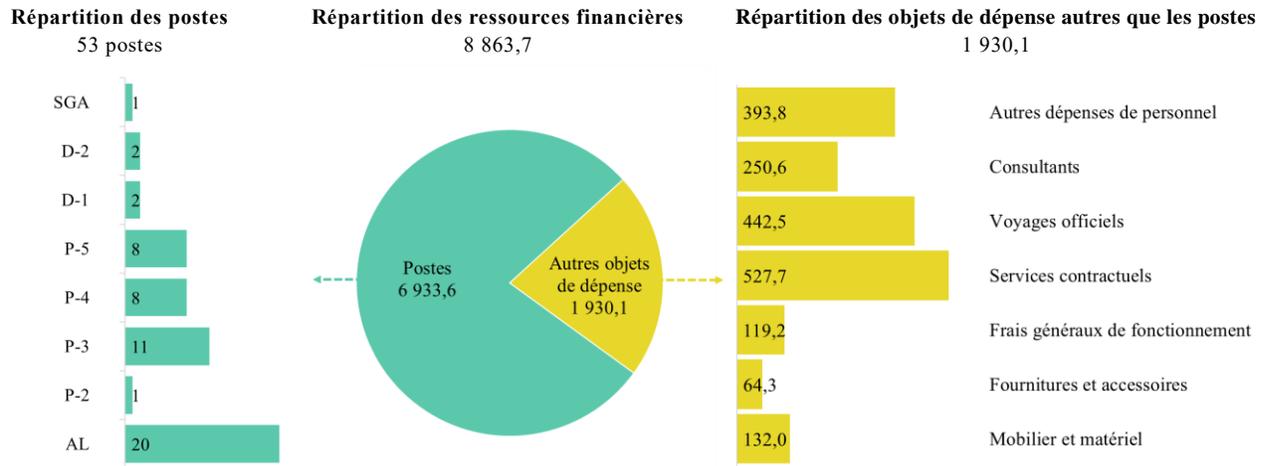
Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	7 067,4	7 145,3	–	–	(211,7)	(211,7)	(3,0)	6 933,6
Autres objets de dépense	1 528,9	2 006,4	–	–	(76,3)	(76,3)	(3,8)	1 930,1
Total	8 596,3	9 151,7	–	–	(288,0)	(288,0)	(3,1)	8 863,7
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		34	–	–	(1)	(1)	(2,9)	33
Agents des services généraux et des catégories apparentées		20	–	–	–	–	–	20
Total		54	–	–	(1)	(1)	(1,8)	53

Figure 18.V
**Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2020
 (avant actualisation des coûts)**

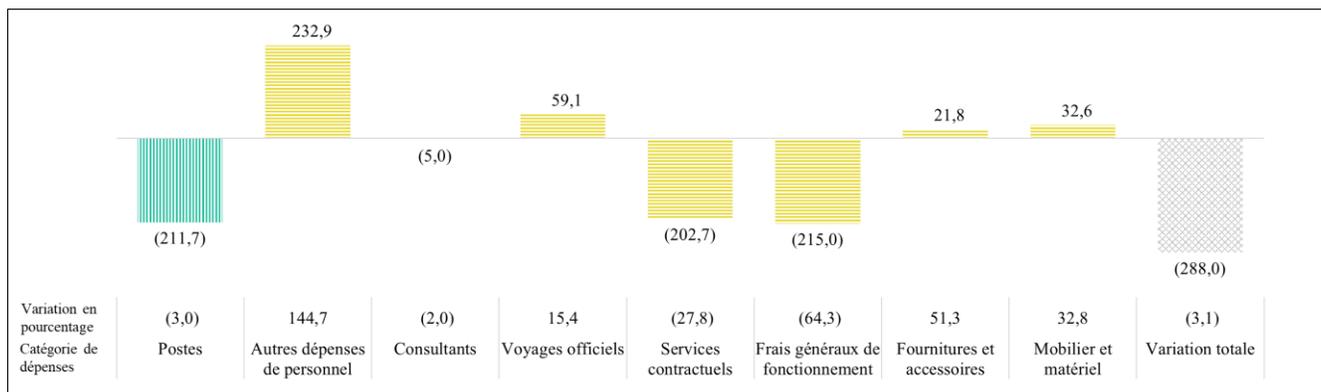
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

Figure 18.VI
**Direction exécutive et administration : variations concernant les ressources proposées pour 2020
 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses**

(En milliers de dollars des États-Unis)



18.142 La variation de 288 000 dollars s'explique par une diminution de 211 700 dollars au titre des postes, qui est due à la perte d'un poste de conseiller interrégional (P-5), transféré au sous-programme 2, conformément à la nouvelle orientation stratégique de la CEA, et par une diminution de 76 300 dollars au titre des autres objets de dépense, essentiellement aux rubriques Services contractuels et Frais généraux de fonctionnement, rendue possible par la réalisation d'économies d'échelle dans la gestion des marchés. Ces diminutions ont été en partie contrebalancées par des augmentations, principalement à la rubrique Autres dépenses de personnel. En outre, les modifications proposées tiennent au fait que les ressources autres que les postes ont été redistribuées, sans que le montant global change, afin de mieux répondre aux besoins opérationnels.

18.143 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 623 900 dollars (voir tableau 18.14), qui serviront à régler les dépenses afférentes à quatre postes et les dépenses autres que les postes et aideront l'entité chargée de la composante à définir les

grandes orientations qui guideront ses travaux et à assurer la gestion de ses activités, y compris les activités de mobilisation des ressources. La diminution prévue de 531 100 dollars s'explique principalement par la baisse des dépenses prévues au titre des voyages, qui tient à une meilleure planification et à une utilisation accrue de la visioconférence.

Programme de travail

18.144 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 40 650 000 dollars et fait apparaître une diminution de 49 400 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans les figures 18.VII et 18.VIII et dans le tableau 18.22.

Figure 18.VII

Programme de travail : évolution des ressources par rapport au montant du budget ordinaire

(En millions de dollars des États-Unis)

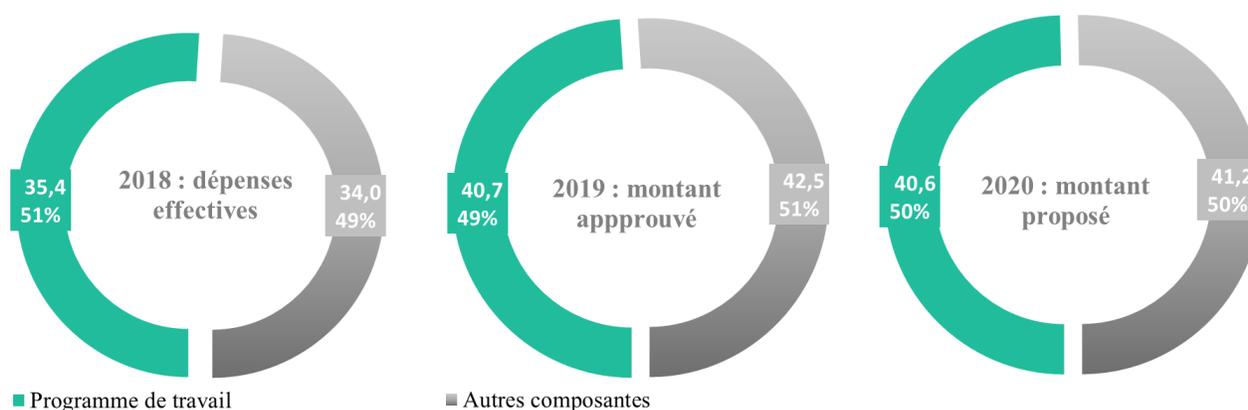


Tableau 18.22

Programme de travail : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

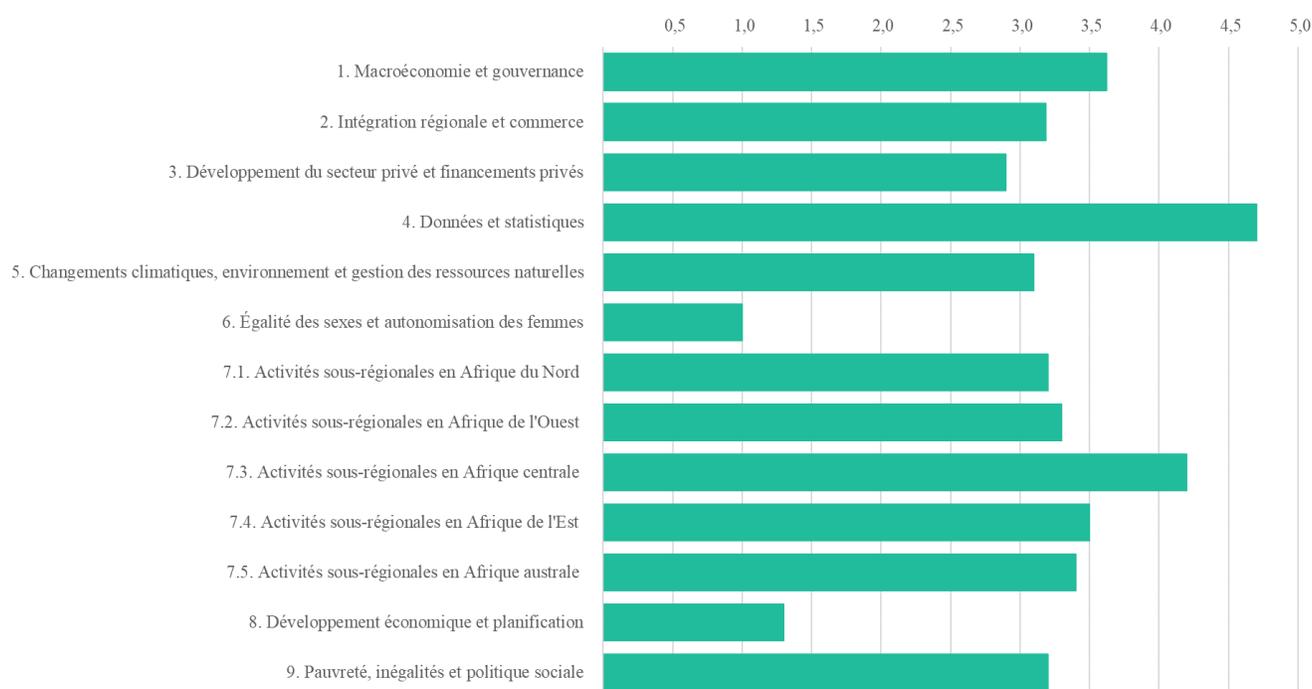
	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par sous-programme et composante									
1. Macroéconomie et gouvernance	5 436,6	3 668,4	–	–	(46,8)	(46,8)	(1,3)	3 621,6	
2. Intégration régionale et commerce	3 506,5	2 938,1	–	–	247,1	247,1	8,4	3 185,2	
3. Développement du secteur privé et financements privés	–	2 789,5	96,6	–	(4,3)	92,3	3,3	2 881,8	
4. Données et statistiques	4 645,4	4 757,7	–	–	(4,8)	(4,8)	(0,1)	4 752,9	
5. Changements climatiques, environnement et gestion des ressources naturelles	2 123,8	3 311,1	–	–	(163,0)	(163,0)	(4,9)	3 148,1	
6. Égalité des sexes et autonomisation des femmes	751,6	1 091,9	–	–	(14,2)	(14,2)	(1,3)	1 077,7	

Titre V Coopération régionale pour le développement

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
7. Activités sous-régionales de développement								
1. Activités sous-régionales en Afrique du Nord	2 828,8	3 266,7	–	–	(15,5)	(15,5)	(0,5)	3 251,2
2. Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest	3 324,1	3 281,0	–	–	(13,6)	(13,6)	(0,4)	3 267,4
3. Activités sous-régionales en Afrique centrale	3 510,8	4 254,2	–	–	(75,8)	(75,8)	(1,8)	4 178,4
4. Activités sous-régionales en Afrique de l'Est	2 525,5	3 464,2	–	–	(16,6)	(16,6)	(0,5)	3 447,6
5. Activités sous-régionales en Afrique australe	2 734,1	3 412,4	–	–	(34,0)	(34,0)	(1,0)	3 378,4
8. Développement économique et planification	1 239,8	1 299,9	–	–	–	–	–	1 299,9
9. Pauvreté, inégalités et politique sociale	2 751,8	3 164,3	–	–	(4,5)	(4,5)	(0,1)	3 159,8
Total	35 378,9	40 699,4	96,6	–	(146,0)	(49,4)	(0,1)	40 650,0
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	27 378,2	29 110,2	96,6	–	57,8	154,4	0,5	29 264,6
Autres objets de dépense	8 000,7	11 589,2	–	–	(203,8)	(203,8)	(1,7)	11 385,4
Total	35 378,9	40 699,4	96,6	–	(146,0)	(49,4)	(0,1)	40 650,0
Postes, par sous-programme et composante								
1. Macroéconomie et gouvernance		25	–	–	–	–	–	25
2. Intégration régionale et commerce		21	–	–	1	1	0,4	22
3. Développement du secteur privé et financements privés		18	–	–	–	–	–	18
4. Données et statistiques		36	–	–	–	–	–	36
5. Changements climatiques, environnement et gestion des ressources naturelles		21	–	–	(1)	(1)	(0,4)	20
6. Égalité des sexes et autonomisation des femmes		6	–	–	–	–	–	6
7. Activités sous-régionales de développement								
1. Activités sous-régionales en Afrique du Nord		19	–	–	–	–	–	19
2. Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest		18	–	–	–	–	–	18
3. Activités sous-régionales en Afrique centrale		23	–	–	–	–	–	23
4. Activités sous-régionales en Afrique de l'Est		20	–	–	–	–	–	20
5. Activités sous-régionales en Afrique australe		20	–	–	–	–	–	20

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
8. Développement économique et planification		-	-	-	-	-	-	-
9. Pauvreté, inégalités et politique sociale		21	-	-	-	-	-	21
Total		248	-	-	-	-	-	248

Figure 18.VIII
Répartition des ressources proposées pour 2020, par sous-programme et composante
(En millions de dollars des États-Unis)



Sous-programme 1 Macroéconomie et gouvernance

18.145 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 3 621 600 dollars et fait apparaître une diminution de 46 800 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 18.23 et les figures 18.IX et 18.X.

Tableau 18.23

Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes

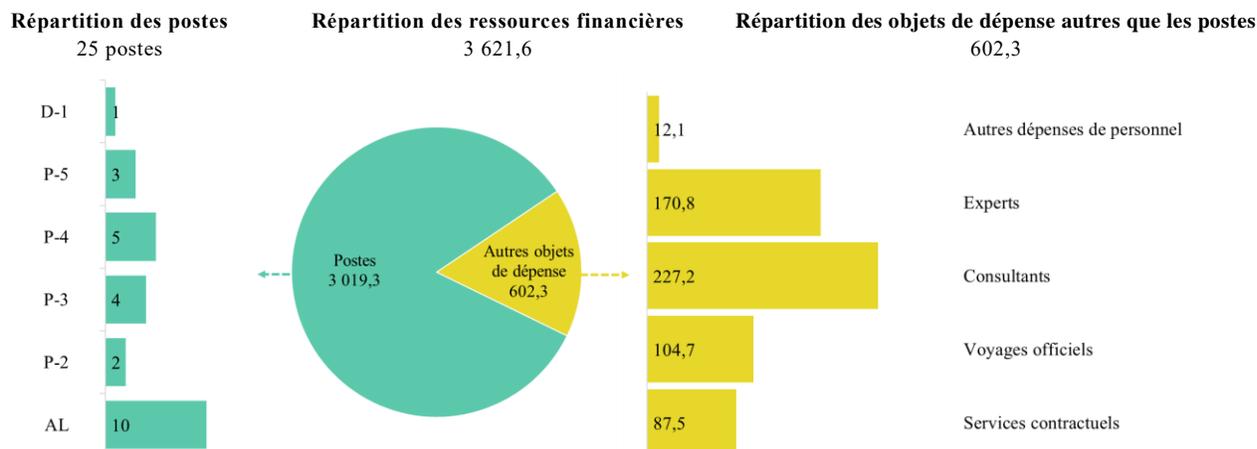
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	4 670,0	3 019,3	–	–	–	–	3 019,3
Autres objets de dépense	766,6	649,1	–	–	(46,8)	(46,8)	602,3
Total	5 436,6	3 668,4	–	–	(46,8)	(46,8)	3 621,6
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		15	–	–	–	–	15
Agents des services généraux et des catégories apparentées		10	–	–	–	–	10
Total		25	–	–	–	–	25

Figure 18.IX

Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

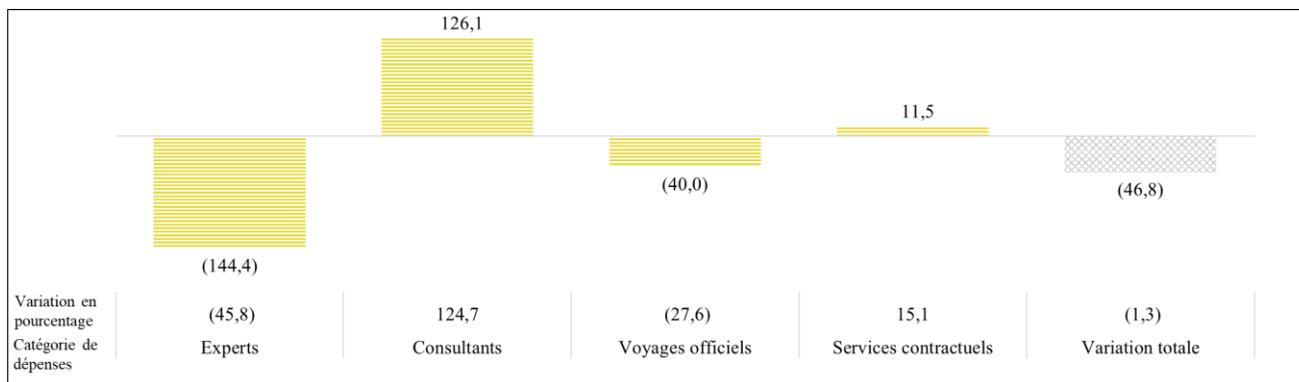


Abréviation : AL = agent(e) local(e).

Figure 18.X

Sous-programme 1 : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



18.146 La variation de 46 800 dollars s’explique principalement par une diminution nette au titre des objets de dépense autres que les postes, qui est essentiellement due à la baisse des dépenses prévues aux rubriques Experts et Voyages officiels, en partie rendue possible par l’examen et la rationalisation des services et l’utilisation des technologies de l’information et des communications, notamment la visioconférence. Ces diminutions ont été en partie contrebalancées par des augmentations, principalement à la rubrique Consultants. En outre, les modifications proposées tiennent au fait que les ressources autres que les postes ont été redistribuées, sans que le montant global change, afin de mieux répondre aux besoins opérationnels.

18.147 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d’un montant estimé à 944 200 dollars (voir tableau 18.14), qui serviront à régler les dépenses afférentes à un poste et les dépenses autres que les postes et aideront la CEA à définir les grandes orientations qui guideront l’exécution du sous-programme et à en assurer la gestion, notamment à élaborer le *Rapport économique sur l’Afrique* et le *Rapport sur la gouvernance en Afrique*, à organiser la Conférence économique africaine et à mener de nombreux projets opérationnels. L’augmentation prévue de 752 900 dollars s’explique principalement par les activités exécutées dans le cadre du programme, notamment par l’aide apportée aux pays pour créer des institutions favorisant la stabilité macroéconomique nécessaire au développement à long terme dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine, et par l’utilisation de ressources extrabudgétaires par les partenaires de développement pour appuyer ces travaux.

Sous-programme 2
Intégration régionale et commerce

18.148 Le montant qu’il est proposé d’inscrire au budget ordinaire pour 2020 s’élève à 3 185 200 dollars et fait apparaître une augmentation de 247 100 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 18.24 et les figures 18.XI et 18.XII.

Tableau 18.24

Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes

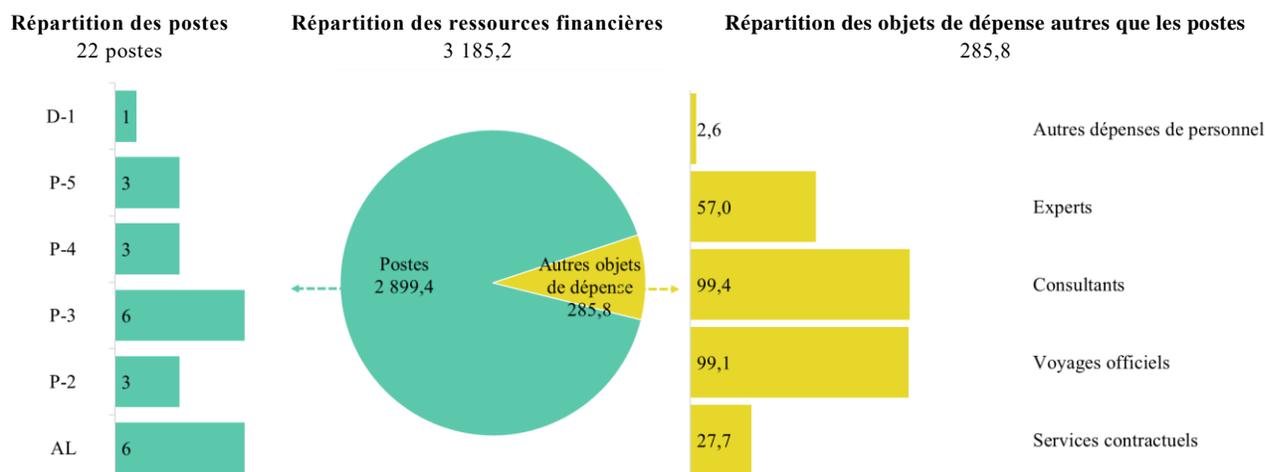
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	3 402,0	2 687,7	–	–	211,7	211,7	7,9	2 899,4
Autres objets de dépense	104,5	250,4	–	–	35,4	35,4	14,1	285,8
Total	3 506,5	2 938,1	–	–	247,1	247,1	8,4	3 185,2
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		15	–	–	1	1	6,7	16
Agents des services généraux et des catégories apparentées		6	–	–	–	–	–	6
Total		21	–	–	1	1	4,8	22

Figure 18.XI

Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

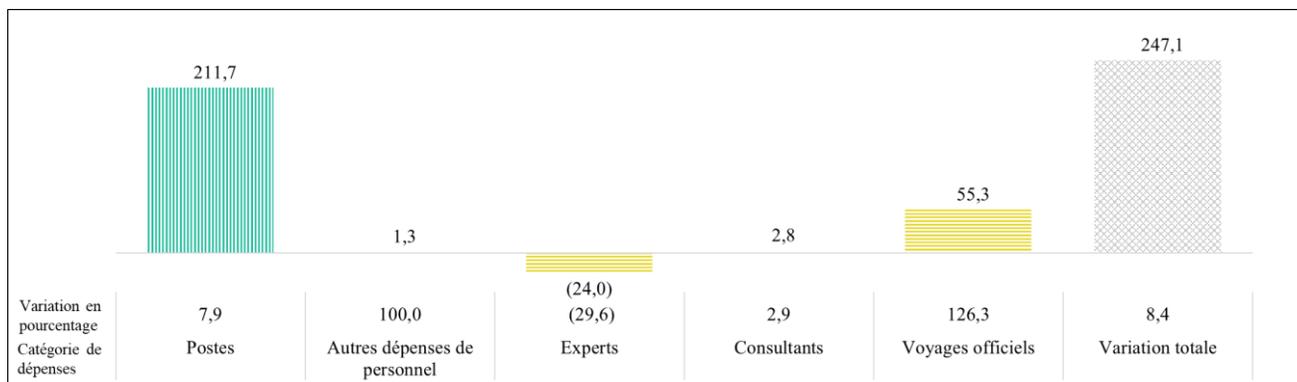
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviation : AL = agent(e) local(e).

Figure 18.XII
Sous-programme 2 : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



18.149 La variation de 247 100 dollars s’explique par une augmentation de 211 700 dollars au titre des postes qui est due au gain par transfert d’un poste de conseiller interrégional (P-5) de la composante Direction exécutive et administration, conformément à la nouvelle orientation stratégique de la CEA. L’augmentation nette de 35 400 dollars au titre des autres objets de dépense tient principalement à la hausse des dépenses prévues à la rubrique Voyages officiels, en partie compensée par une diminution de celles prévues à la rubrique Experts. En outre, les modifications proposées tiennent au fait que les ressources autres que les postes ont été redistribuées, sans que le montant global change, afin de mieux répondre aux besoins opérationnels.

18.150 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d’un montant estimé à 4 239 400 dollars (voir tableau 18.14), qui serviront à régler les dépenses afférentes à quatre postes et les dépenses autres que les postes et à renforcer la capacité de la CEA d’atteindre ses objectifs et de mettre en œuvre ses priorités. La diminution prévue de 544 700 dollars s’explique principalement par la baisse des dépenses prévues à la rubrique Frais généraux de fonctionnement.

Sous-programme 3 Développement du secteur privé et financements privés

18.151 Le montant qu’il est proposé d’inscrire au budget ordinaire pour 2020 s’élève à 2 881 800 dollars et fait apparaître une augmentation de 92 300 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 18.25 et les figures 18.XIII et 18.XIV.

Tableau 18.25

Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes

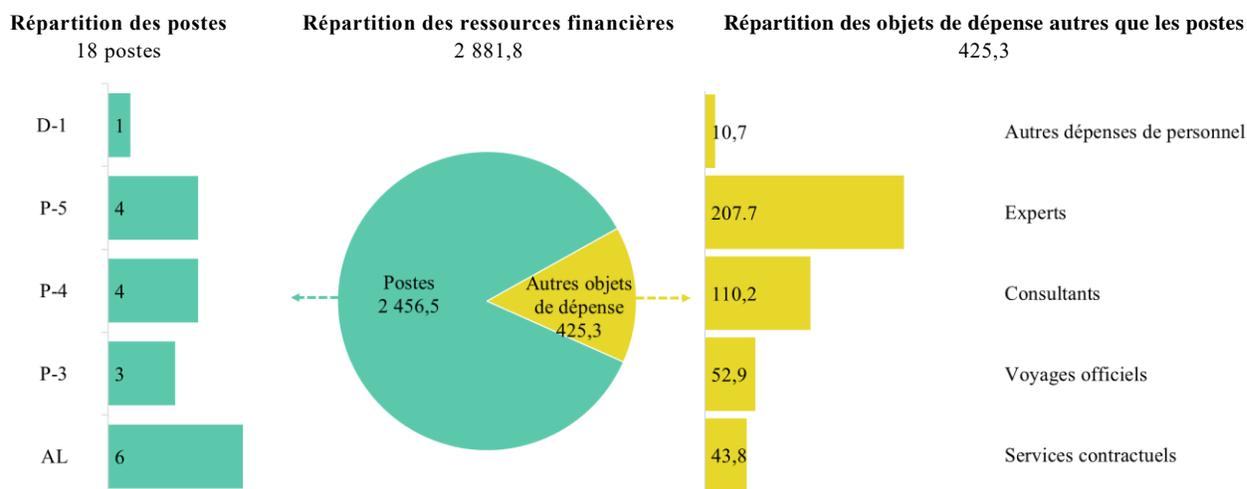
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	–	2 359,9	96,6	–	–	96,6	4,1	2 456,5
Autres objets de dépense	–	429,6	–	–	(4,3)	(4,3)	(1,0)	425,3
Total	–	2 789,5	96,6	–	(4,3)	92,3	3,1	2 881,8
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		12	–	–	–	–	–	12
Agents des services généraux et des catégories apparentées		6	–	–	–	–	–	6
Total		18	–	–	–	–	–	18

Figure 18.XIII

Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

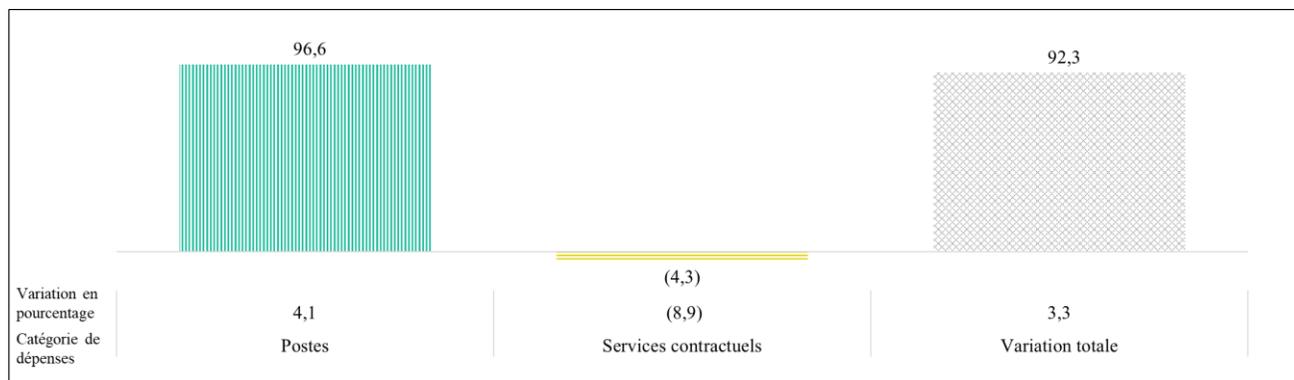


Abréviation : AL = agent(e) local(e).

Figure 18.XIV

Sous-programme 3 : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



18.152 La variation de 92 300 dollars s’explique comme suit :

- a) **Ajustements techniques.** L’augmentation de 96 600 dollars au titre des postes correspond aux ressources annuelles demandées pour un poste P-5 créé pendant l’exercice biennal 2018-2019, à savoir à compter du 1^{er} janvier 2019, conformément à la section I de la résolution 73/279 de l’Assemblée générale. Les coûts afférents à ce poste avaient été calculés en appliquant un taux de vacance de 50 % pour 2019, alors que les modifications proposées tiennent compte d’un taux de vacance moins élevé, utilisé pour les postes existants ;
- b) **Autres changements.** La diminution à la rubrique Services contractuels s’explique par les économies d’échelle réalisées dans la gestion des marchés.

18.153 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d’un montant estimé à 1 489 300 dollars (voir tableau 18.14), qui serviront à régler les dépenses afférentes à cinq postes et les dépenses autres que les postes et aideront la CEA à définir les grandes orientations qui guideront l’exécution du sous-programme et à en assurer la gestion. L’augmentation prévue de 75 300 dollars s’explique principalement par la hausse des dépenses prévues à la rubrique Consultants.

Sous-programme 4
Données et statistiques

18.154 Le montant qu’il est proposé d’inscrire au budget ordinaire pour 2020 s’élève à 4 752 900 dollars et fait apparaître une diminution de 4 800 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 18.26 et les figures 18.XV et 18.XVI.

Tableau 18.26

Sous-programme 4 : évolution des ressources financières et des postes

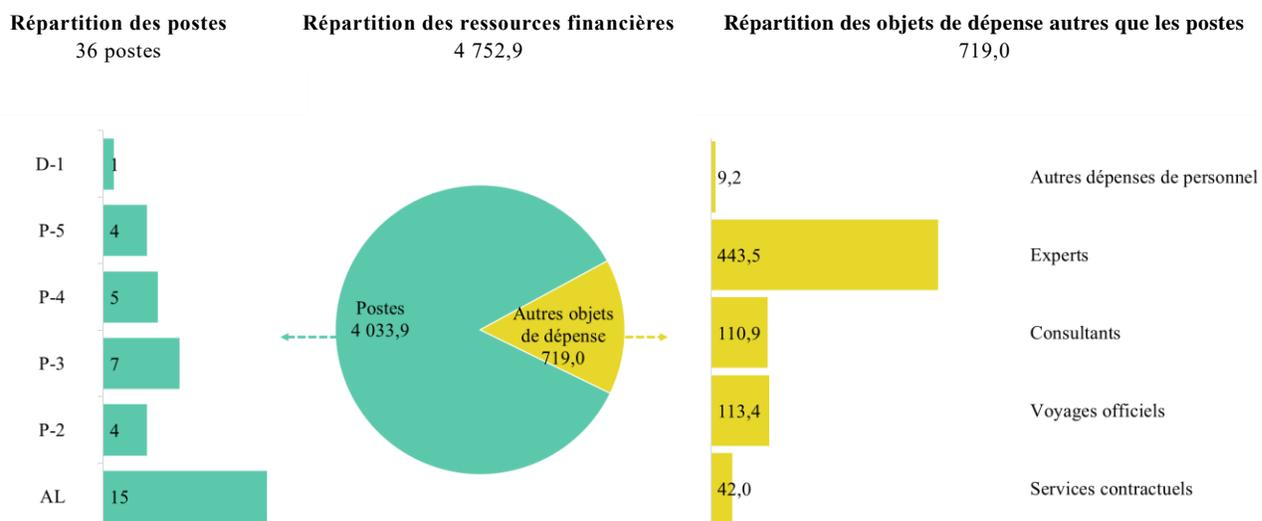
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	4 106,3	4 033,9	–	–	–	–	–	4 033,9
Autres objets de dépense	539,1	723,8	–	–	(4,8)	(4,8)	(0,7)	719,0
Total	4 645,4	4 757,7	–	–	(4,8)	(4,8)	(0,1)	4 752,9
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		21	–	–	–	–	–	21
Agents des services généraux et des catégories apparentées		15	–	–	–	–	–	15
Total		36	–	–	–	–	–	36

Figure 18.XV

Sous-programme 4 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

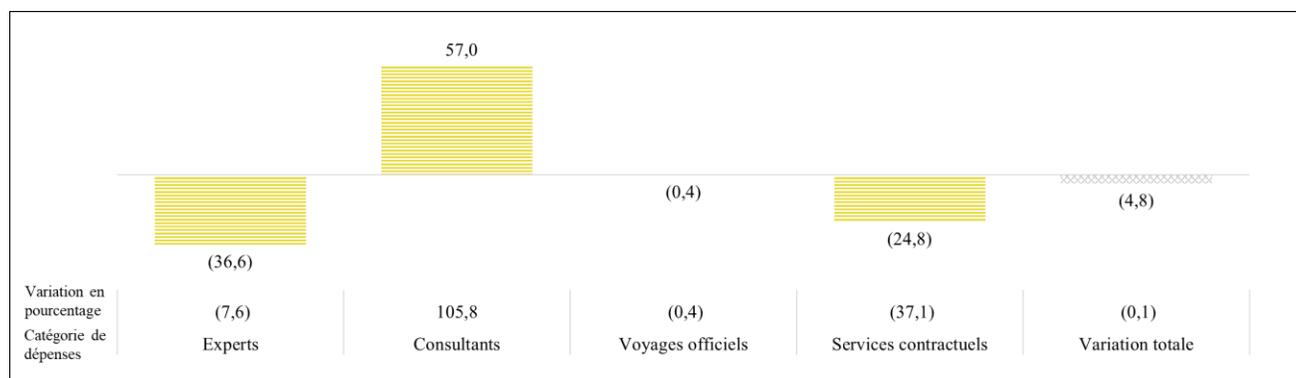


Abréviation : AL = agent(e) local(e).

Figure 18.XVI

Sous-programme 4 : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



18.155 La variation de 4 800 dollars s'explique par une diminution nette au titre des objets de dépense autres que les postes, qui est due à la baisse des dépenses prévues à la rubrique Services contractuels, rendue possible par les économies d'échelle réalisées dans la gestion des marchés. En outre, les modifications proposées tiennent au fait que les ressources autres que les postes ont été redistribuées, sans que le montant global change, afin de mieux répondre aux besoins opérationnels.

18.156 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 3 999 200 dollars (voir tableau 18.14), qui serviront à régler les dépenses afférentes à sept postes et les dépenses autres que les postes et aideront la CEA à définir les grandes orientations qui guideront ses travaux et à assurer la gestion de ses activités. L'augmentation prévue de 1 418 900 dollars s'explique principalement par la hausse des dépenses imputables aux rubriques Consultants et Experts, à divers projets opérationnels, à la formation et aux séminaires.

**Sous-programme 5
Changements climatiques, environnement et gestion des ressources naturelles**

18.157 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 3 148 100 dollars et fait apparaître une diminution de 163 000 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 18.27 et les figures 18.XVII et 18.XVIII.

Tableau 18.27

Sous-programme 5 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	1 872,6	2 602,7	–	–	(153,9)	(153,9)	(5,9)	2 448,8	
Autres objets de dépense	251,2	708,4	–	–	(9,1)	(9,1)	(1,3)	699,3	
Total	2 123,8	3 311,1	–	–	(163,0)	(163,0)	(4,9)	3 148,1	

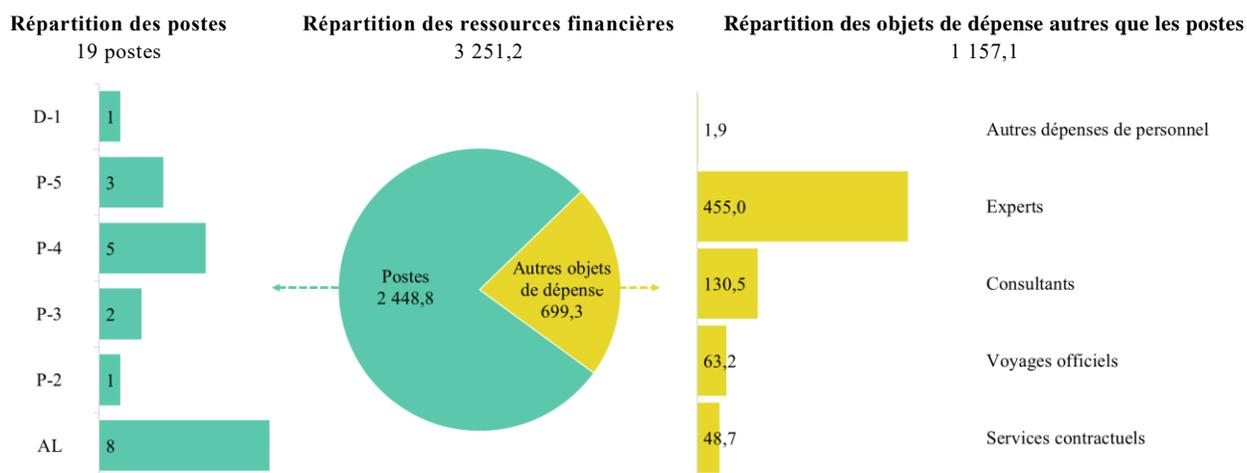
Titre V Coopération régionale pour le développement

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		13	–	–	(1)	(1)	(7,7)	12
Agents des services généraux et des catégories apparentées		8	–	–	–	–	–	8
Total		21	–	–	(1)	(1)	(4,8)	20

Figure 18.XVII

Sous-programme 5 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

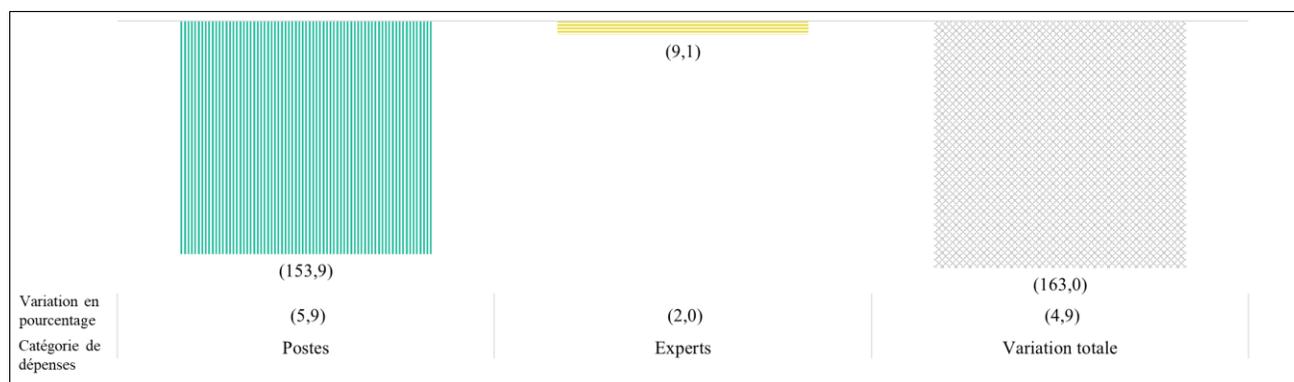


Abréviation : AL = agent(e) local(e).

Figure 18.XVIII

Sous-programme 5 : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



18.158 La variation de 163 000 dollars s'explique comme suit : i) une diminution de 153 900 dollars au titre des postes qui est due à la perte d'un poste de fonctionnaire du protocole (P-3), transféré au Groupe du protocole, des voyages et des transports (composante Appui au programme), conformément à la nouvelle orientation stratégique de la CEA ; ii) une diminution au titre des autres objets de dépense aux rubriques Consultants et Experts, en partie rendue possible par l'examen et la rationalisation des services.

18.159 Le sous-programme sera également financé par des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 4 121 800 (voir tableau 18.14), qui serviront à régler les dépenses afférentes à neuf postes et les dépenses autres que les postes et aideront la CEA à mettre en œuvre ses activités. La diminution prévue de 303 100 dollars s'explique principalement par le transfert du Centre africain de développement minier à l'Union africaine, comme convenu lors de la création du Centre.

Sous-programme 6 Égalité des sexes et autonomisation des femmes

18.160 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 1 077 700 dollars et fait apparaître une diminution de 14 200 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 18.28 et dans les figures 18.XIX et 18.XX.

Tableau 18.28

Sous-programme 6 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	598,0	697,6	–	–	–	–	697,6
Autres objets de dépense	153,7	394,3	–	–	(14,2)	(14,2)	(3,6)
Total	751,7	1 091,9	–	–	(14,2)	(14,2)	(1,3)

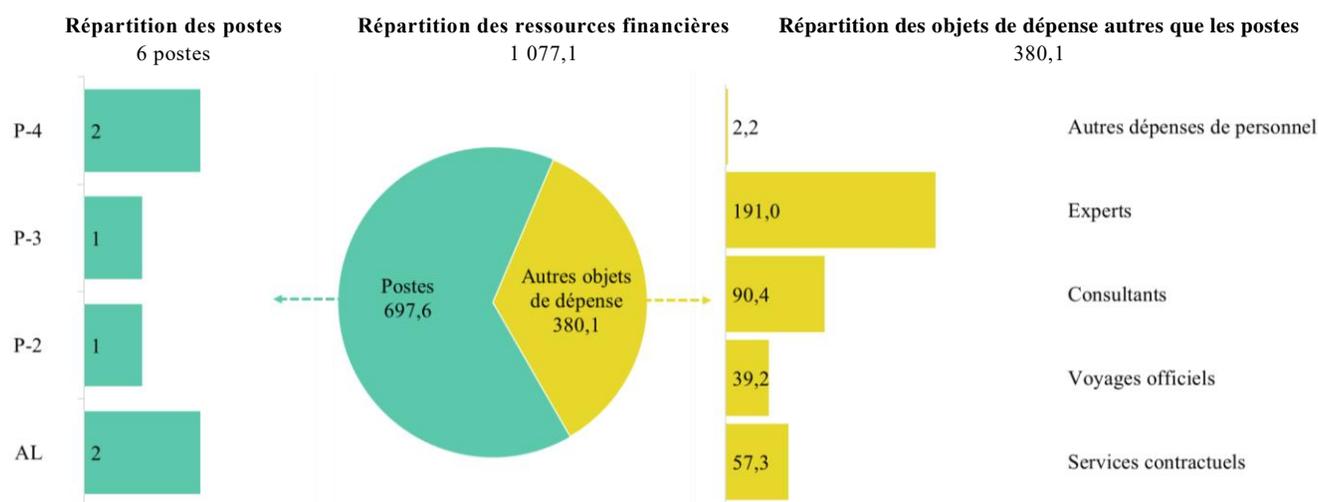
Titre V Coopération régionale pour le développement

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		4	-	-	-	-	4
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	-	-	-	-	2
Total		6	-	-	-	-	6

Figure 18.XIX

Sous-programme 6 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

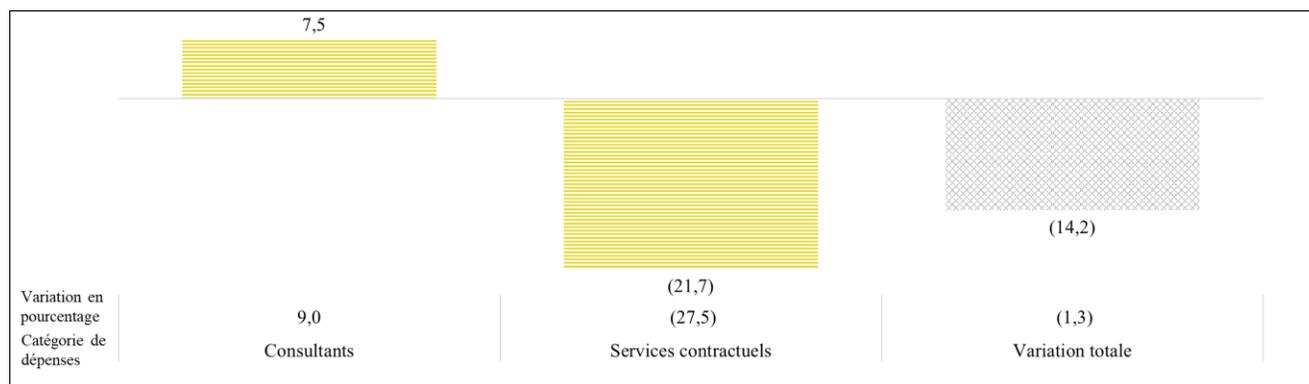


Abréviation : AL = agent(e) local(e).

Figure 18.XX

Sous-programme 6 : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



- 18.161 La variation de 14 200 dollars s'explique par une baisse des objets de dépense autres que les postes, qui tient à la diminution des dépenses prévues au titre des services contractuels, elle-même en partie imputable aux économies d'échelle réalisées dans la gestion des marchés et à la rationalisation des services. Cette diminution est partiellement contrebalancée par une augmentation des dépenses prévues au titre des consultants.
- 18.162 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 177 800 dollars (voir tableau 18.14), qui serviront à régler les dépenses afférentes à un poste et les dépenses autres que les postes et aideront la CEA à définir les grandes orientations qui guideront ses travaux sur l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique et le rapport sur les femmes africaines et à en assurer la gestion. L'augmentation prévue de 175 500 dollars s'explique principalement par des dépenses supplémentaires liées au personnel et aux consultants.

Sous-programme 7 Activités sous-régionales de développement

Composante 1 Activités sous-régionales en Afrique du Nord

- 18.163 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 3 251 200 dollars et fait apparaître une diminution de 15 500 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 18.29 et dans les figures 18.XXI et 18.XXII.

Tableau 18.29

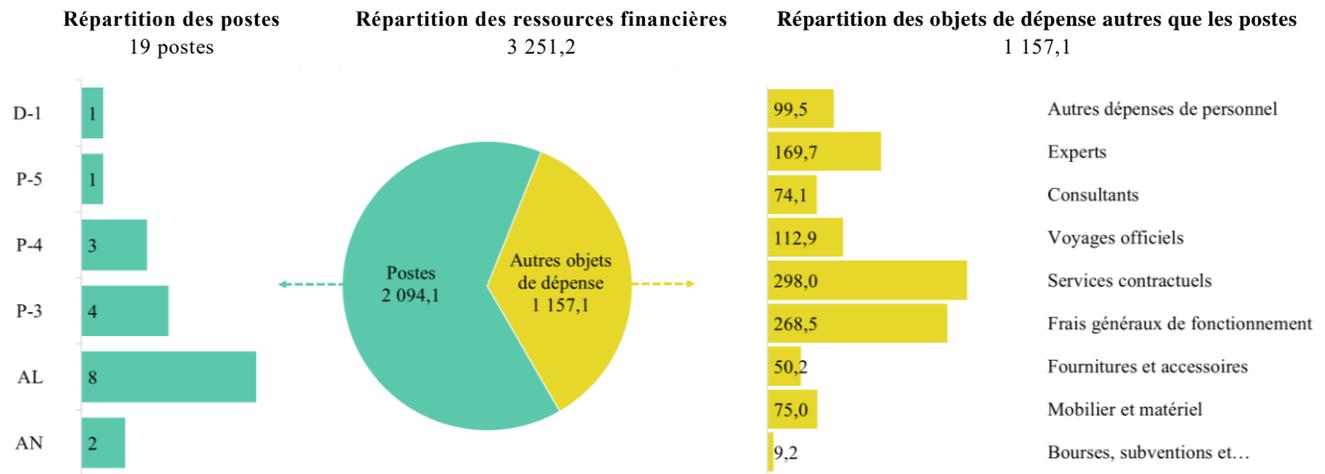
Composante 1 (sous-programme 7) : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	2 040,1	2 094,1	–	–	–	–	–	2 094,1
Autres objets de dépense	788,7	1 172,6	–	–	(15,5)	(15,5)	(1,3)	1 157,1
Total	2 828,8	3 266,7	–	–	(15,5)	(15,5)	(0,5)	3 251,2
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		9	–	–	–	–	–	9
Agents des services généraux et des catégories apparentées		10	–	–	–	–	–	10
Total		19	–	–	–	–	–	19

Figure 18.XXI
Composante 1 (sous-programme 7) : répartition des ressources proposées pour 2020
(avant actualisation des coûts)

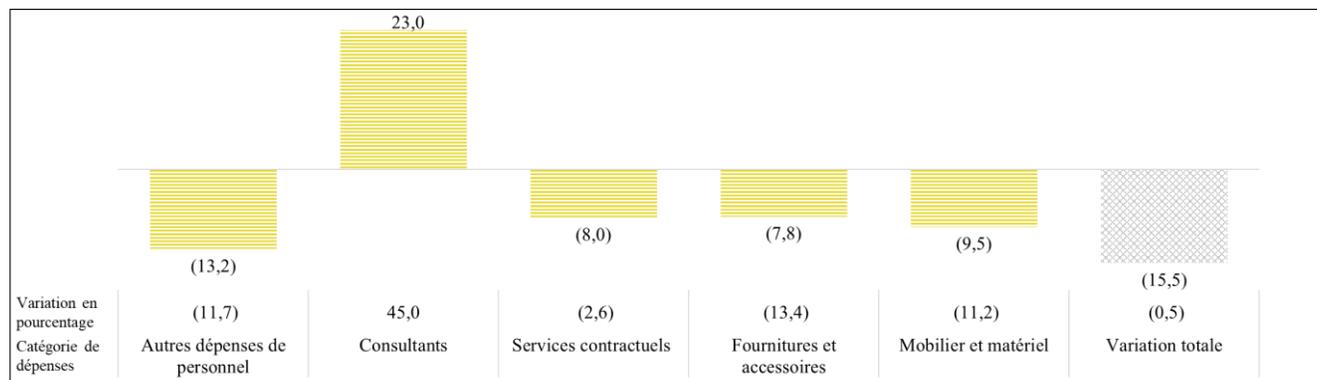
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national.

Figure 18.XXII
Composante 1 (sous-programme 7) : variations concernant les ressources proposées pour 2020
et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



18.164 La variation de 15 500 dollars s'explique par une diminution des objets de dépense autres que les postes, principalement au titre des autres dépenses de personnel, des services contractuels et du mobilier et du matériel, partiellement imputable à la rationalisation des procédures et aux économies d'échelle réalisées dans la gestion des marchés. Cette diminution est en partie contrebalancée par une augmentation des dépenses prévues au titre des consultants. En outre, les modifications proposées tiennent au fait que les ressources autres que les postes ont été redistribuées, sans que le montant global change, afin de mieux répondre aux besoins opérationnels.

18.165 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 15 000 dollars (voir tableau 18.14), qui serviront à régler les objets de dépenses autres que les postes et aideront la CEA à renforcer son influence au niveau de la prise de décisions en finançant un colloque international visant permettre à un grand nombre de parties prenantes d'échanger leurs vues et leurs données d'expérience sur des questions prioritaires liées au développement en Afrique

du Nord. L'augmentation prévue de 12 700 dollars s'explique principalement par les dépenses supplémentaires prévues aux rubriques Consultants et Services contractuels.

Composante 2 Activités sous-régionales pour l'Afrique de l'Ouest

18.166 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 3 267 400 dollars et fait apparaître une diminution de 13 600 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 18.30 et dans les figures 18.XXIII et 18.XXIV.

Tableau 18.30

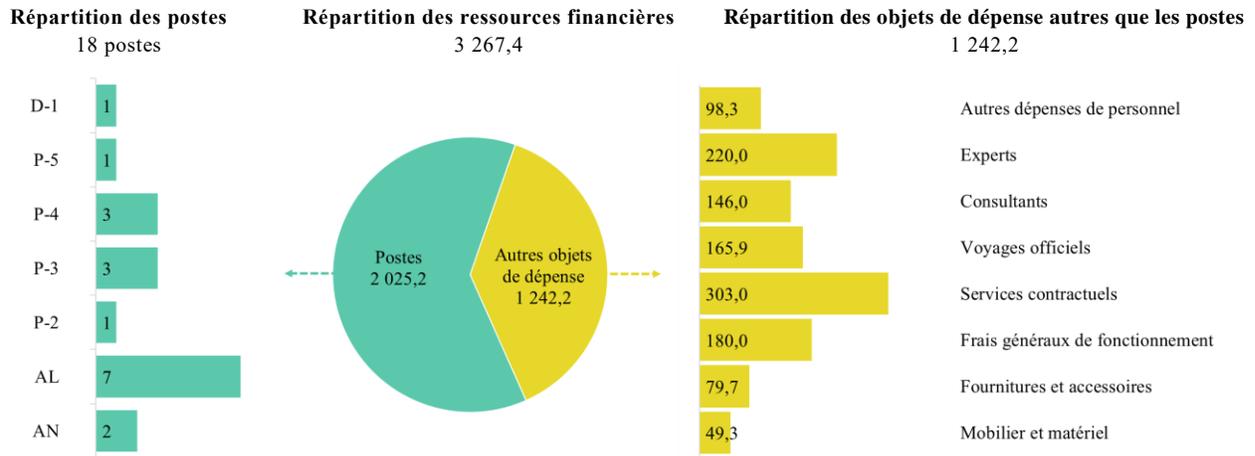
Composante 2 (sous-programme 7) : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	2 316,9	2 025,2	–	–	–	–	–	2 025,2
Autres objets de dépense	1 007,2	1 255,8	–	–	(13,6)	(13,6)	(1,1)	1 242,2
Total	3 324,1	3 281,0	–	–	(13,6)	(13,6)	(0,4)	3 267,4
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		9	–	–	–	–	–	9
Agents des services généraux et des catégories apparentées		9	–	–	–	–	–	9
Total		18	–	–	–	–	–	18

Figure 18.XXIII
Composante 2 (sous-programme 7) : répartition des ressources proposées pour 2020
(avant actualisation des coûts)

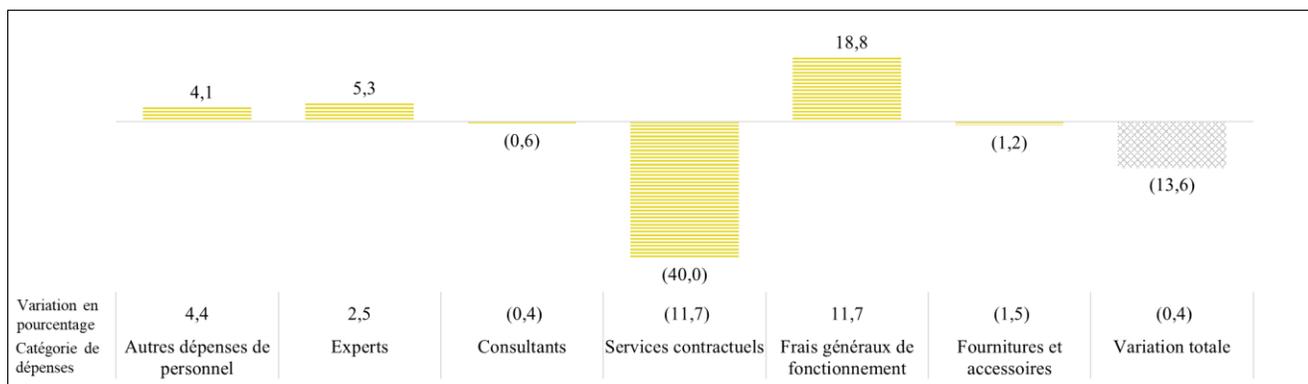
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national.

Figure 18.XXIV
Composante 2 (sous-programme 7) : variations concernant les ressources proposées pour 2020
et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



18.167 La variation de 13 600 dollars s’explique par une diminution des objets de dépense autres que les postes au titre des services contractuels, qui tient aux économies d’échelle réalisées dans la gestion des marchés. Cette diminution est partiellement contrebalancée par une augmentation des dépenses prévues, principalement au titre des frais généraux de fonctionnement. En outre, les modifications proposées tiennent au fait que les ressources autres que les postes ont été redistribuées, sans que le montant global change, afin de mieux répondre aux besoins opérationnels.

18.168 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d’un montant estimé à 800 600 dollars (voir tableau 18.14), qui serviront à régler les objets de dépense autres que les postes et à appuyer les activités de la Banque d’investissement et de développement de la Commission de la CEDEAO et d’un nouveau département chargé de la surveillance multilatérale relevant de la Commission, qui poursuivra les travaux sur les critères de convergence.

L'augmentation prévue de 800 600 dollars s'explique principalement par des dépenses supplémentaires au titre des frais généraux de fonctionnement, des séminaires et des ateliers.

Composante 3 Activités sous-régionales en Afrique centrale

18.169 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 4 178 400 dollars et fait apparaître une diminution de 75 800 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 18.31 et dans les figures 18.XXV et 18.XXVI.

Tableau 18.31

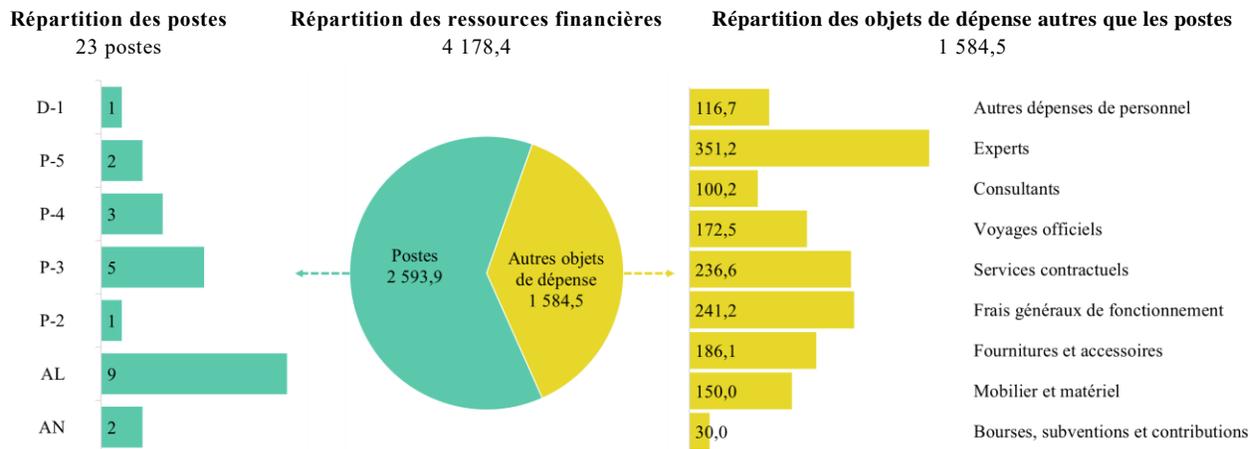
Composante 3 (sous-programme 7) : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	2 302,5	2 593,9	–	–	–	–	–	2 593,9
Autres objets de dépense	1 208,3	1 660,3	–	–	(75,8)	(75,8)	(4,5)	1 584,5
Total	3 510,8	4 254,2	–	–	(75,8)	(75,8)	(1,8)	4 178,4
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		12	–	–	–	–	–	12
Agents des services généraux et des catégories apparentées		11	–	–	–	–	–	11
Total		23	–	–	–	–	–	23

Figure 18.XXV
Composante 3 (sous-programme 7) : répartition des ressources proposées pour 2020
(avant actualisation des coûts)

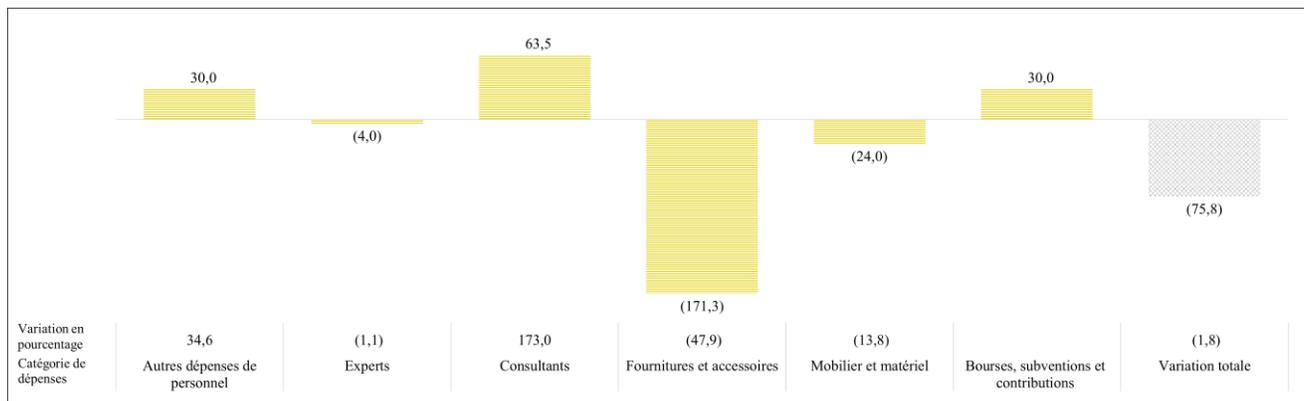
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = Administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national.

Figure 18.XXVI
Composante 3 (sous-programme 7) : variations concernant les ressources proposées pour 2020
et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



18.170 La variation de 75 800 dollars s’explique par une diminution au titre des autres objets de dépense, principalement à la rubrique Fournitures et accessoires, qui tient à la rationalisation des services et à une utilisation moindre d’articles consommables. Cette diminution est en partie contrebalancée par une augmentation des ressources au titre des consultants, des autres dépenses de personnel et des bourses, subventions et contributions. En outre, les modifications proposées tiennent au fait que les ressources autres que les postes ont été redistribuées, sans que le montant global change, afin de mieux répondre aux besoins opérationnels.

Composante 4 Activités sous-régionales en Afrique de l'Est

18.171 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 3 447 600 dollars et fait apparaître une diminution de 16 600 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 18.32 et dans les figures 18.XXVII et 18.XXVIII.

Tableau 18.32

Composante 4 (sous-programme 7) : évolution des ressources financières et des postes

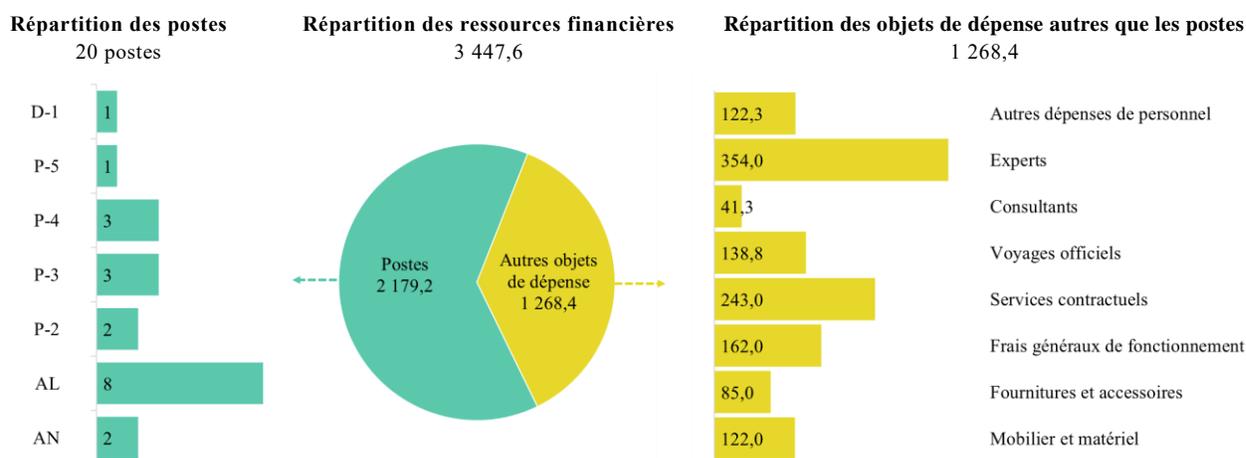
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	1 877,6	2 179,2	–	–	–	–	2 179,2
Autres objets de dépense	647,9	1 285,0	–	–	(16,6)	(16,6)	1 268,4
Total	2 525,5	3 464,2	–	–	(16,6)	(16,6)	3 447,6
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		10	–	–	–	–	10
Agents des services généraux et des catégories apparentées		10	–	–	–	–	10
Total		20	–	–	–	–	20

Figure 18.XXVII

Composante 4 (sous-programme 7) : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

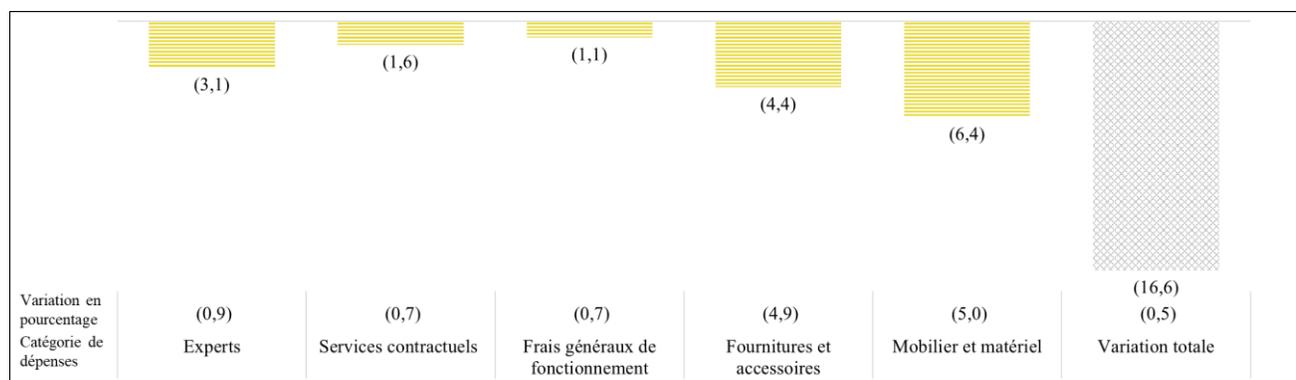


Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = Administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national.

Figure 18.XXVIII

Composante 4 (sous-programme 7) : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



18.172 La variation de 16 600 dollars s'explique par une diminution des objets de dépense autres que les postes, principalement aux rubriques Mobilier et matériel et Fournitures et accessoires, qui tient essentiellement à l'allongement de la durée de vie utile de certaines pièces de matériel ainsi qu'à la rationalisation et à la réduction de l'utilisation d'articles consommables.

Composante 5

Activités sous-régionales en Afrique australe

18.173 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 3 378 400 dollars et fait apparaître une diminution de 34 000 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 18.33 et dans les figures 18.XXIX et 18.XXX.

Tableau 18.33

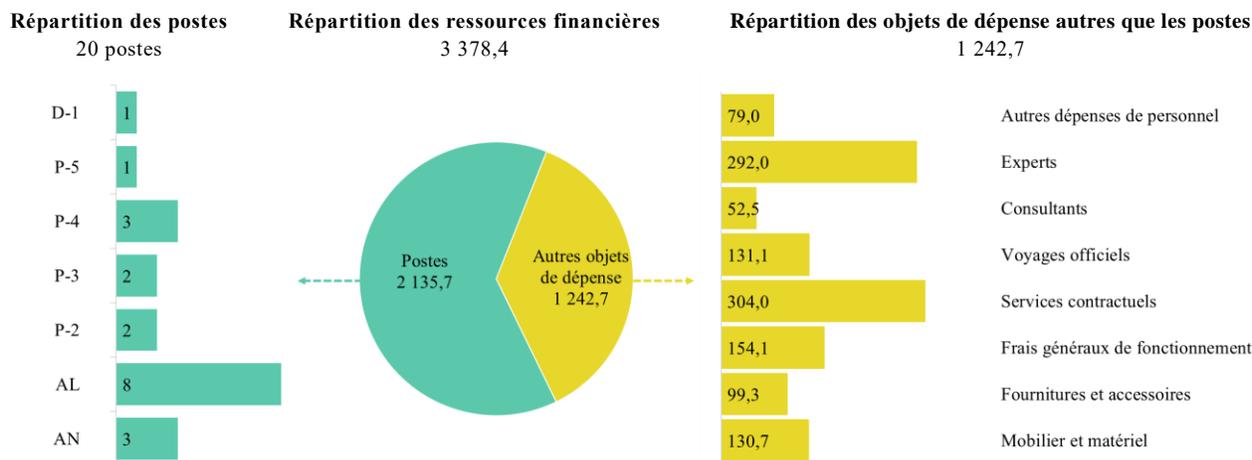
Composante 5 (sous-programme 7) : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	1 896,9	2 135,7	-	-	-	-	-	2 135,7	
Autres objets de dépense	837,2	1 276,7	-	-	(34,0)	(34,0)	(2,7)	1 242,7	
Total	2 734,1	3 412,4	-	-	(34,0)	(34,0)	(1,0)	3 378,4	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		9	-	-	-	-	-	9	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		11	-	-	-	-	-	11	
Total		20	-	-	-	-	-	20	

Figure 18.XXIX
Composante 5 (sous-programme 7) : répartition des ressources proposées pour 2020
 (avant actualisation des coûts)

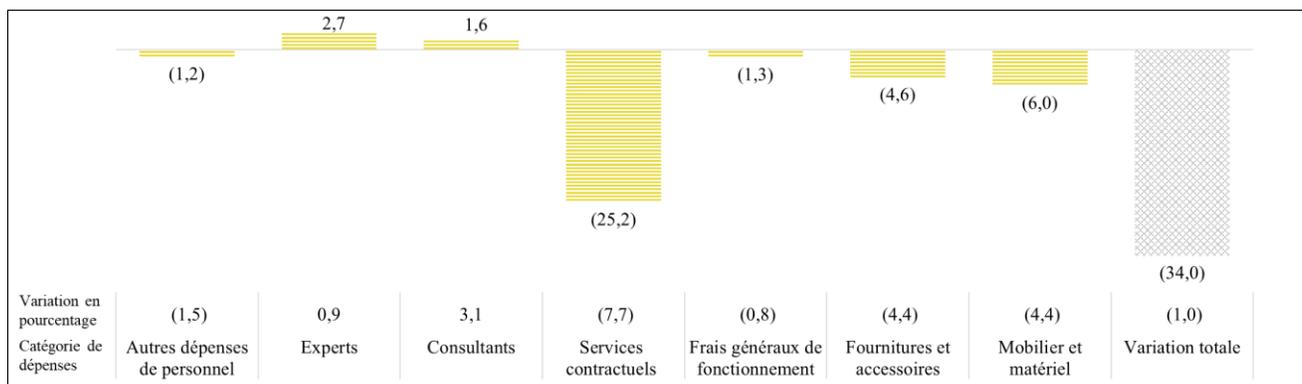
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = Administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national.

Figure 18.XXX
Composante 5 (sous-programme 7) : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



18.174 La variation de 34 000 dollars s'explique par une diminution des objets de dépense autres que les postes, principalement au titre des services contractuels et du mobilier et matériel, partiellement imputable aux économies d'échelle réalisées dans la gestion des marchés. Cette diminution est en partie contrebalancée par une augmentation, essentiellement au titre des consultants et des experts. En outre, les modifications proposées tiennent au fait que les ressources autres que les postes ont été redistribuées, sans que le montant global change, afin de mieux répondre aux besoins opérationnels

18.175 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 321 500 dollars (voir tableau 18.14), qui serviront à financer les objets de dépense autres que les postes et à appuyer la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités prévues pour les États Membres, les communautés économiques régionales et les organisations intergouvernementales en Afrique australe. L'augmentation prévue de 320 000 dollars s'explique principalement par des dépenses supplémentaires au titre des ateliers, des séminaires et des réunions.

Sous-programme 8

Développement économique et planification

18.176 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 1 299 900 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 18.34.

Tableau 18.34

Sous-programme 8 : évolution des ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Autres objets de dépense	1 239,8	1 299,9	–	–	–	–	1 299,9
Total	1 239,8	1 299,9	–	–	–	–	1 299,9

18.177 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 386 900 dollars (voir tableau 18.14), qui serviront à régler les objets de dépense autres que les postes et à aider les responsables de l'exécution du sous-programme à fournir une assistance technique aux États Membres. L'augmentation prévue de 386 900 dollars s'explique principalement par la hausse sensible de la demande de services de renforcement des capacités de la part des pays africains comme suite à l'adoption du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

Sous-programme 9

Pauvreté, inégalités et politiques sociales

18.178 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 3 159 800 dollars et fait apparaître une diminution de 4 500 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 18.35 et la figure 18.XXXI.

Tableau 18.35

Sous-programme 9 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

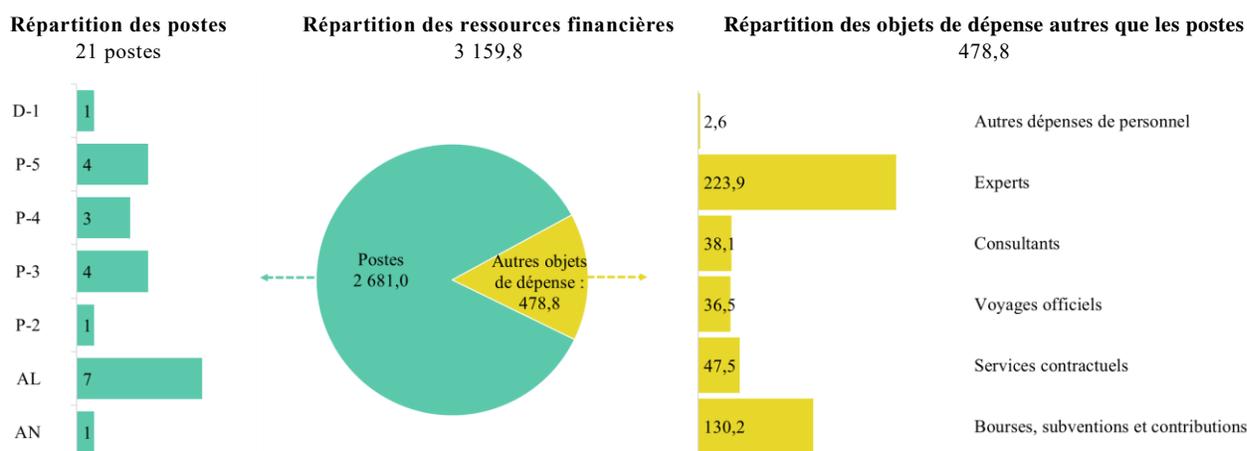
	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	2 295,5	2 681,0	–	–	–	–	2 681,0
Autres objets de dépense	456,3	483,3	–	–	(4,5)	(4,5)	478,8
Total	2 751,8	3 164,3	–	–	(4,5)	(4,5)	3 159,8

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		13	–	–	–	–	–	13
Agents des services généraux et des catégories apparentées		8	–	–	–	–	–	8
Total		21	–	–	–	–	–	21

Figure 18.XXXI

Sous-programme 9 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = Administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national.

18.179 La variation de 4 500 dollars s’explique par une diminution au titre des consultants, rendue possible comme suite à l’examen et à la rationalisation des services.

18.180 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d’un montant estimé à 499 300 dollars (voir tableau 18.14), qui serviront à régler les dépenses afférentes à un poste et les dépenses autres que les postes et aideront la CEA à mettre en œuvre ses activités de fond. L’augmentation prévue de 408 100 dollars s’explique principalement par des dépenses supplémentaires liées au personnel, aux consultants et aux voyages.

Appui au programme

18.181 La composante Appui au programme est composée de deux divisions : la Division de l’administration et la Division des publications, des conférences et de la gestion du savoir. La Division de l’administration veille à l’application effective du mandat de la Commission en fournissant un appui administratif et financier, en s’assurant du respect des règles, politiques et procédures de l’ONU et en se faisant le fer de lance de diverses initiatives de continuité des opérations. Elle est composée du Bureau du Directeur de l’administration, de la Section des ressources humaines, du Centre médical des Nations Unies, de la Section de la gestion de la chaîne d’approvisionnement, de la Section de la

gestion des installations et de la Section des finances et du budget. La Division des publications, des conférences et de la gestion du savoir met en relief les activités de la Commission et en renforce les effets concrets grâce à ses différentes sections, qui offrent des services dans les domaines de la gestion des conférences, des publications et de la documentation, de la gestion du savoir et de l'informatique et des communications. Dans cette optique, elle met les services de bibliothèque et les services de savoir de la Commission à la disposition des groupes professionnels intéressés et fournit des services de conférence professionnels aux entités des Nations Unies et à d'autres entités. Elle réalise également des investissements stratégiques dans l'informatique et les communications pour optimiser la productivité et faciliter la communication, et fait en sorte que les capacités de recherche sur les politiques et de publication de la Commission soient celles d'un groupe de réflexion d'envergure internationale.

- 18.182 En 2020, les entités chargées de l'appui au programme continueront d'apporter un soutien efficace aux fonctions et services exécutés par le siège de la CEA à Addis-Abeba, les cinq bureaux sous-régionaux et l'Institut africain de développement économique et de planification. La Division travaillera par ailleurs en coordination avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies présents en Éthiopie pour favoriser la mise en œuvre du dispositif de services communs des Nations Unies, par l'intermédiaire de l'équipe de gestion des opérations.
- 18.183 Les activités prioritaires seront les suivantes : exécution de projets concernant l'ensemble du système des Nations Unies, tels que le plan stratégique sur les biens immobiliers ; fourniture d'une assistance efficace aux fonctionnaires en matière d'organisation des carrières ; délégation de nouveaux pouvoirs aux bureaux sous-régionaux dans les domaines de la gestion des ressources humaines et financières ; supervision du projet de rénovation de l'Africa Hall (57 millions de dollars) ; coordination des initiatives visant à assurer la continuité des opérations et la résilience institutionnelle ; coordination avec les 28 organismes des Nations Unies présents en Éthiopie sur les questions liées à la continuité des opérations et les questions opérationnelles, et coordination avec les organisations membres et les autres entités concernées aux fins d'améliorer encore les services médicaux assurés par le Centre médical des Nations Unies. En outre, les entités d'appui au programme participeront activement à la mise en œuvre, dans l'ensemble du Secrétariat, du dispositif de prestation de services centralisée, qui devrait débiter en 2020, ainsi qu'à l'initiative de recouvrement des coûts et à d'autres activités et initiatives relatives à Umoja.
- 18.184 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 31 830 300 dollars et fait apparaître une diminution de 994 200 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans les figures 18. XXXII à 18. XXXIV et dans le tableau 18.36.

Figure 18. XXXII

Appui au programme : évolution des ressources par rapport au montant du budget ordinaire

(En millions de dollars des États-Unis)

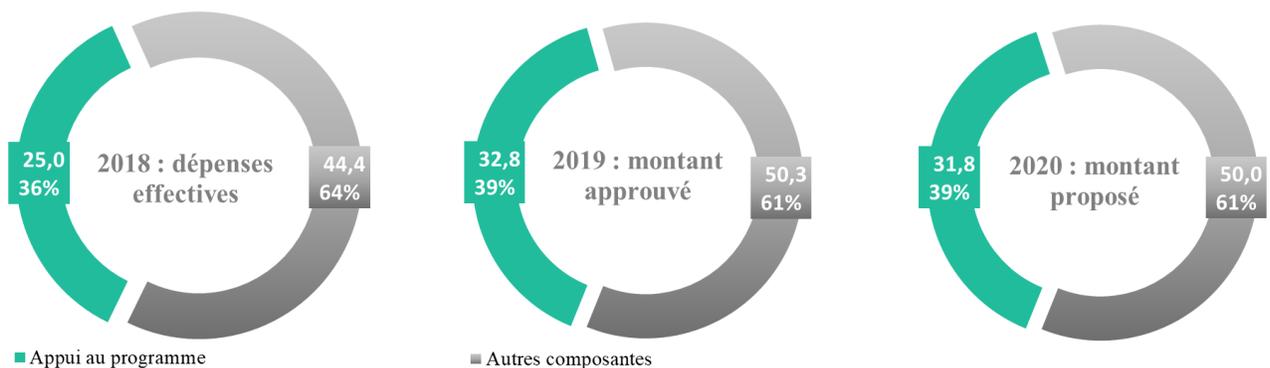


Tableau 18.36

Appui au programme : évolution des ressources financières et des postes

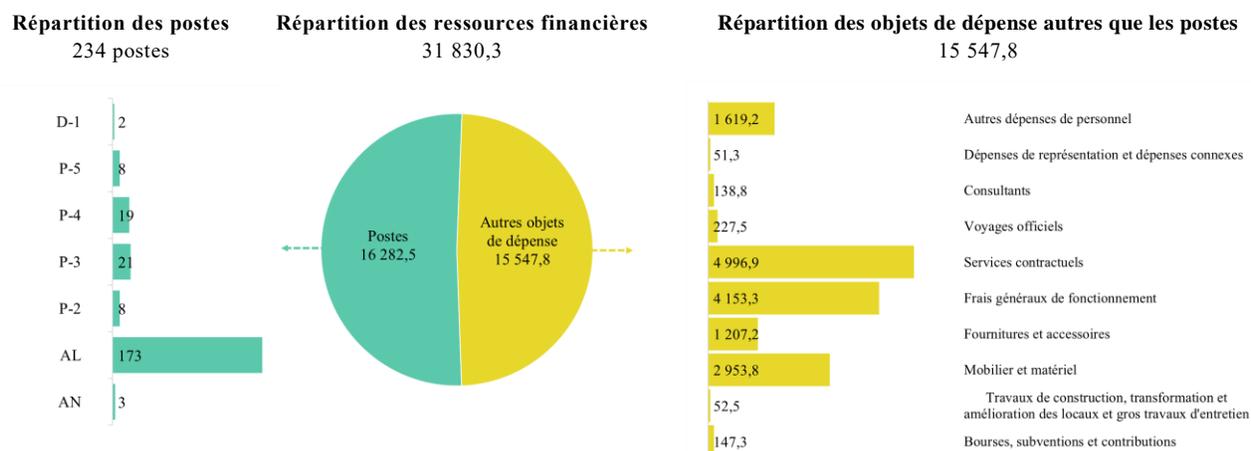
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	13 700,2	16 128,6	–	–	153,9	153,9	1,0	16 282,5
Autres objets de dépense	11 284,8	16 695,9	(964,5)	–	(183,6)	(1 148,0)	(6,9)	15 547,8
Total	24 985,0	32 824,5	(964,5)	–	(29,7)	(994,2)	(3,0)	31 830,3
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		57	–	–	1	1	1,7	58
Agents des services généraux et des catégories apparentées		176	–	–	–	–	–	176
Total		233	–	–	1	1	0,4	234

Figure 18. XXXIII

Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

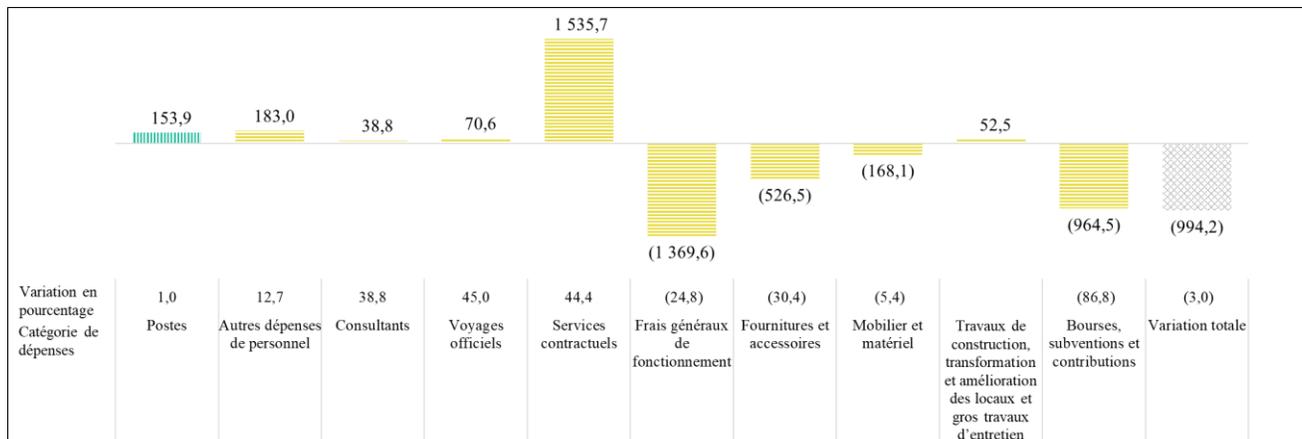


Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = Administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national.

Figure 18. XXXIV

Appui au programme : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



18.185 La variation de 994 200 dollars s'explique comme suit :

- a) **Ajustements techniques.** S'agissant des objets de dépense autres que les postes, la diminution des crédits demandés au titre des bourses, subventions et contributions, qui s'élève à 964 500 dollars, tient au non-renouvellement des crédits approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 73/279 A pour la rénovation de l'Africa Hall à la CEA. Conformément à la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (voir A/70/7, par. XI.17), approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/247, le projet de budget-programme pour 2020 ne contient pas d'informations sur le montant préliminaire des ressources afférentes aux projets identifiés dans l'examen stratégique des biens immobiliers. Ces données seront présentées dans le rapport d'étape qui sera soumis à l'Assemblée pour examen durant la partie principale de sa soixante-quatorzième session.
- b) **Autres changements.** La diminution nette de 29 700 dollars tient à : i) une réduction de 183 600 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes, qui s'explique par des réductions, principalement au titre des frais généraux de fonctionnement et des fournitures et accessoires, rendues possibles en partie par la rationalisation des services et à une réduction de l'utilisation d'articles consommables, combinées à des augmentations, essentiellement au titre des services contractuels, rubrique à laquelle a été transférée une partie des ressources précédemment consacrées aux frais généraux de fonctionnement et au mobilier et matériel ; ii) une augmentation de 153 900 dollars au titre des postes, qui s'explique par le gain par transfert d'un poste de fonctionnaire du protocole (P-3) du sous-programme 5 au Groupe du protocole, des voyages et des transports, qui relève de l'appui au programme, conformément à la nouvelle orientation stratégique de la CEA ; et iii) la redistribution des ressources autres que celles affectées à des postes, qui vise à mieux répondre aux besoins opérationnels.

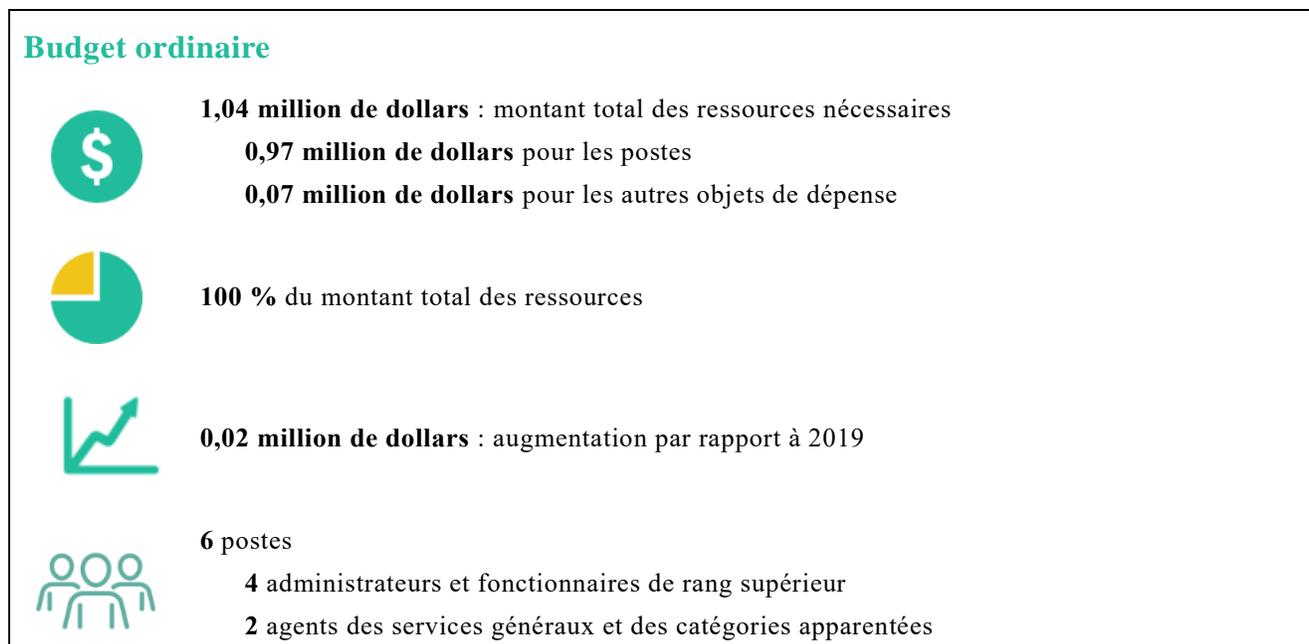
18.186 La composante Appui au programme sera également financée au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 6 563 300 dollars (voir tableau 18.14), qui serviront à régler les dépenses afférentes à 44 postes et les dépenses autres que les postes et permettront à la CEA de fournir aux parties intéressées un appui administratif global et l'aideront à définir les grandes orientations qui guideront ses travaux et à assurer la gestion de ses activités. L'augmentation de 122 900 dollars s'explique principalement par les ressources supplémentaires à prévoir pour l'achat de matériel.

Chapitre 18B. Bureau des commissions régionales à New York

Vue d'ensemble

18.187 On trouvera dans la figure 18. XXXV des informations sur le montant des ressources financières et les postes qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020.

Figure 18. XXXV
2020 en chiffres



Note : Avant actualisation des coûts.

Budget ordinaire : vue d'ensemble

18.188 On trouvera dans le tableau 18.36 des informations sur le montant des ressources financières et les postes qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte. Ces ressources font apparaître une augmentation de 18 500 dollars par rapport au montant des crédits ouverts pour 2019, qui s'explique par le reclassement proposé de la classe D-1 à la classe D-2 du poste de directeur(trice) du Bureau des commissions régionales à New York. Des renseignements plus détaillés sont donnés ci-après. Le montant demandé permet de financer l'exécution des mandats dans leur intégralité, d'une manière efficace et rationnelle.

18.189 Le Bureau des commissions régionales à New York est un bureau conjoint chargé de représenter les cinq commissions régionales de l'ONU (la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Commission économique pour l'Europe et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale), de coordonner leurs activités et de leur prodiguer des conseils en matière de politiques. Son objectif est d'appuyer l'application effective des directives des organes délibérants au niveau régional en conseillant les commissions régionales sur les décisions stratégiques à prendre face aux tendances mondiales susceptibles d'avoir une incidence sur leur position stratégique ou leur programme de travail.

18.190 À cette fin, le Bureau exerce les fonctions essentielles et interdépendantes suivantes : donner aux commissions régionales des orientations stratégiques au sujet des cadres stratégiques mondiaux et

des délibérations de l'ONU ayant une incidence sur leur position stratégique et l'exécution effective de leur programme de travail ; appuyer et assurer des activités de représentation et d'information auprès des organes mondiaux intergouvernementaux et interinstitutionnels du système des Nations Unies, en vue d'éclairer et d'orienter leurs décisions selon une perspective régionale ; renforcer et promouvoir la coordination et la coopération interrégionale entre les commissions.

- 18.191 S'agissant de la fourniture d'orientations stratégiques, le Bureau effectue des analyses et rédige des documents d'orientation, des notes conceptuelles et d'autres documents sur une multitude de sujets. Il continue notamment de participer activement à la réforme du système des Nations Unies pour le développement, en encourageant l'harmonisation des programmes avec le Programme 2030 et en participant au dialogue sur le repositionnement du système organisé par le Conseil économique et social. En 2018, il a joué un rôle crucial dans l'adoption de mesures de réforme régionales. Il a contribué pour beaucoup à la conceptualisation et à la préparation de la phase d'optimisation de la réforme du système pour le développement au niveau régional, que les responsables du Groupe des Nations Unies pour le développement durable ont approuvée, ainsi qu'à la communication d'informations à ce sujet. Il a également dirigé l'élaboration d'un protocole destiné à encadrer les interventions menées au niveau national par les coordonnateurs résidents, les entités du Secrétariat et les organismes non résidents de sorte que les coordonnateurs résidents soient informés à l'avance de toutes les activités de développement entreprises dans les pays, et ce à des fins de coordination. Il a beaucoup aidé les commissions régionales à réfléchir, individuellement et collectivement, à la restructuration à long terme des ressources régionales des Nations Unies dans le cadre de la deuxième phase du plan de réforme, à laquelle il continue par ailleurs de participer activement en 2019, et à se faire leur propre opinion sur la question.
- 18.192 Le Bureau joue un rôle central en matière d'appui au suivi et à l'examen du Programme 2030, notamment en renforçant les liens entre les parties concernées aux niveaux mondial, régional et national et la cohérence de leurs activités. En particulier, il a veillé à ce que les résultats des forums régionaux pour le développement durable soient communiqués au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, à ce que celui-ci tienne suffisamment compte de la dimension régionale dans le cadre de ses réunions et à ce que les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies participent activement aux forums régionaux. À cette fin, il a veillé à l'harmonisation de la structure des instances régionales et des rapports qu'elles soumettent à l'échelle mondiale, notamment au Forum politique de haut niveau et au Conseil économique et social, et orienté la réflexion menée en vue de la production d'analyses communes et de l'organisation d'activités de sensibilisation et de manifestations parallèles conjointes. Il continue de participer activement aux mécanismes internes du système pour le développement en vue de faciliter les préparatifs des réunions du Forum politique de haut niveau qui seront organisées en 2019 sous les auspices du Conseil et de l'Assemblée générale, et, à cet égard, appuie l'élaboration d'un rapport conjoint par les commissions régionales. Il joue par ailleurs un rôle important dans la définition des résultats attendus de la stratégie du Secrétaire général pour le financement du Programme 2030, et a notamment proposé d'inclure des éléments régionaux dans la feuille de route visant à mettre en œuvre la stratégie et fait des suggestions sur l'élaboration d'initiatives mondiales dans le domaine.
- 18.193 Le Bureau conseille les commissions régionales sur les nouveaux sujets à aborder dans le cadre de leurs discussions. Par exemple, il a contribué pour beaucoup, en représentant les commissions lors des débats tenus par le Comité de haut niveau sur les programmes du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur le thème de la technologie au service du développement durable et diverses questions connexes, telles que les perspectives d'avenir en matière de travail et d'alimentation, à faire en sorte que celles-ci participent au débat mondial sur la question des frontières. Certains de ces sujets ont donc été longuement évoqués durant les réunions des commissions.
- 18.194 Pour ce qui est de ses activités de représentation et de sensibilisation, le Bureau s'exprime au nom des commissions régionales sur la plupart des questions susmentionnées devant les instances intergouvernementales. Dans le cadre du Programme 2030 et de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, par exemple, il a activement participé à de multiples activités de réforme et aux travaux de nombreuses entités consultatives du Groupe des Nations Unies pour le

développement durable, dans des domaines tels que les résultats stratégiques, la réalisation des objectifs de développement durable, le financement stratégique, les partenariats, la refonte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), l'actualisation du cadre de gestion et de responsabilité et la formulation du pacte de financement. Grâce à ces efforts de représentation, la dimension régionale du développement a été prise en considération dans nombre d'initiatives de réforme et résultats associés, notamment le projet de reconfiguration du PNUAD. En ce qui concerne le Programme 2030, le Bureau a participé à des ateliers techniques, à des séminaires organisés dans le cadre d'examens nationaux volontaires, à des forums régionaux, aux travaux de groupes d'experts et à des réunions avec des universitaires et des acteurs de la société civile.

- 18.195 Par ailleurs, lors des consultations et négociations intergouvernementales tenues en 2018 au sujet du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, le Bureau a préconisé que les commissions régionales aident à faire appliquer cet instrument et assurent le suivi et l'examen de sa mise en œuvre au niveau régional, ce qui a finalement été prévu dans le texte même du Pacte.
- 18.196 En 2018, comme chaque année, le Bureau a établi le rapport annuel du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et les domaines connexes et l'a présenté au Conseil économique et social. Il a également pris contact avec les missions permanentes des États Membres auprès de l'ONU et organisé des réunions d'information informelles visant à examiner les travaux des commissions régionales, ce qui a permis de sensibiliser encore davantage les États Membres à la dimension régionale du développement et, partant, de faire en sorte que plus d'une trentaine de résolutions de l'Assemblée générale ou du Conseil confient des mandats concrets auxdites commissions.
- 18.197 Dans le cadre de sa fonction de coordonnateur, le Bureau, qui assure le secrétariat des réunions tenues par les secrétaires exécutifs, a favorisé la coordination stratégique des activités des différentes commissions régionales. Il a également engagé ces dernières à se coordonner et à collaborer — aussi bien entre elles qu'avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, par l'intermédiaire de ses réseaux de référents — sur un certain nombre de questions de fond comme la fourniture d'un appui aux États Membres en vue de la mise en œuvre du Programme 2030, le financement du développement, les migrations, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire et le développement social.
- 18.198 Le Bureau s'est également employé à faire en sorte que les partenariats et les projets communs soient financés au moyen du Compte pour le développement et a veillé à ce que la dimension régionale soit bien prise en compte dans les décisions de politique générale adoptées par le Comité directeur du Compte pour le développement, où les commissions régionales sont représentées par son directeur.
- 18.199 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 1 042 500 dollars et fait apparaître une augmentation de 18 500 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 18.37 et la figure 18.XXXVI.

Tableau 18.37

Bureau des commissions régionales à New York : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

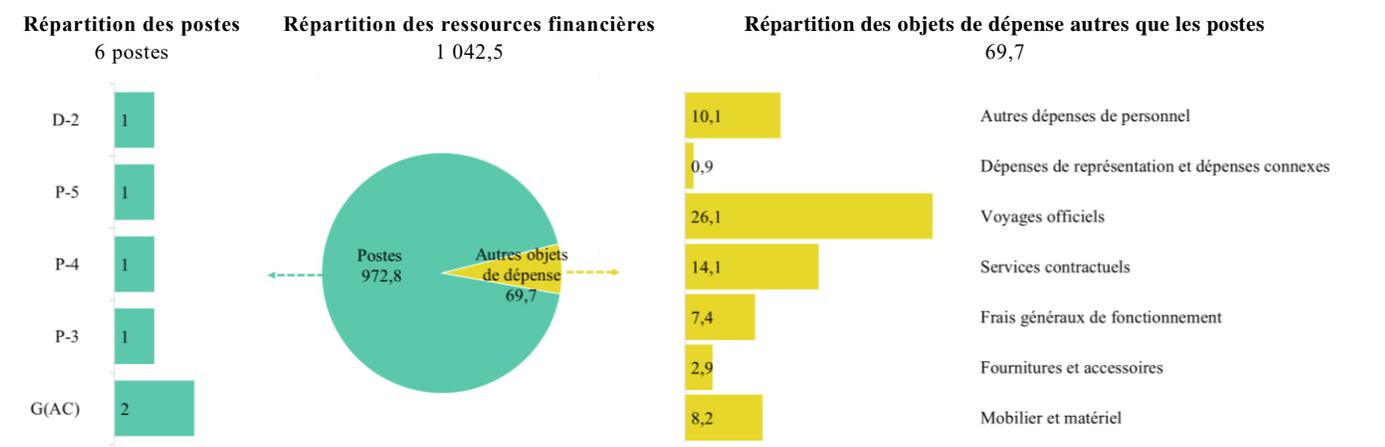
	Changements							2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	2020 (prévisions après actualisation des coûts)	
	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses										
Postes	848,1	954,3	–	–	18,5	18,5	2,1	972,8	45,0	1 017,8
Autres objets de dépense	60,1	69,7	–	–	–	–	–	69,7	3,4	73,1
Total	908,2	1 024,0	–	–	18,5	18,5	1,8	1 042,5	48,4	1 090,9

Titre V Coopération régionale pour le développement

	Changements						2020		2020	
	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	(prévisions avant actualisation des coûts)	Actualisation des coûts	(prévisions après actualisation des coûts)
Postes, par catégorie										
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			4	–	–	–	–	–	–	4
Agents des services généraux et des catégories apparentées			2	–	–	–	–	–	–	2
Total			6	–	–	–	–	–	–	6

Figure 18. XXXVI
Bureau des commissions régionales à New York : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



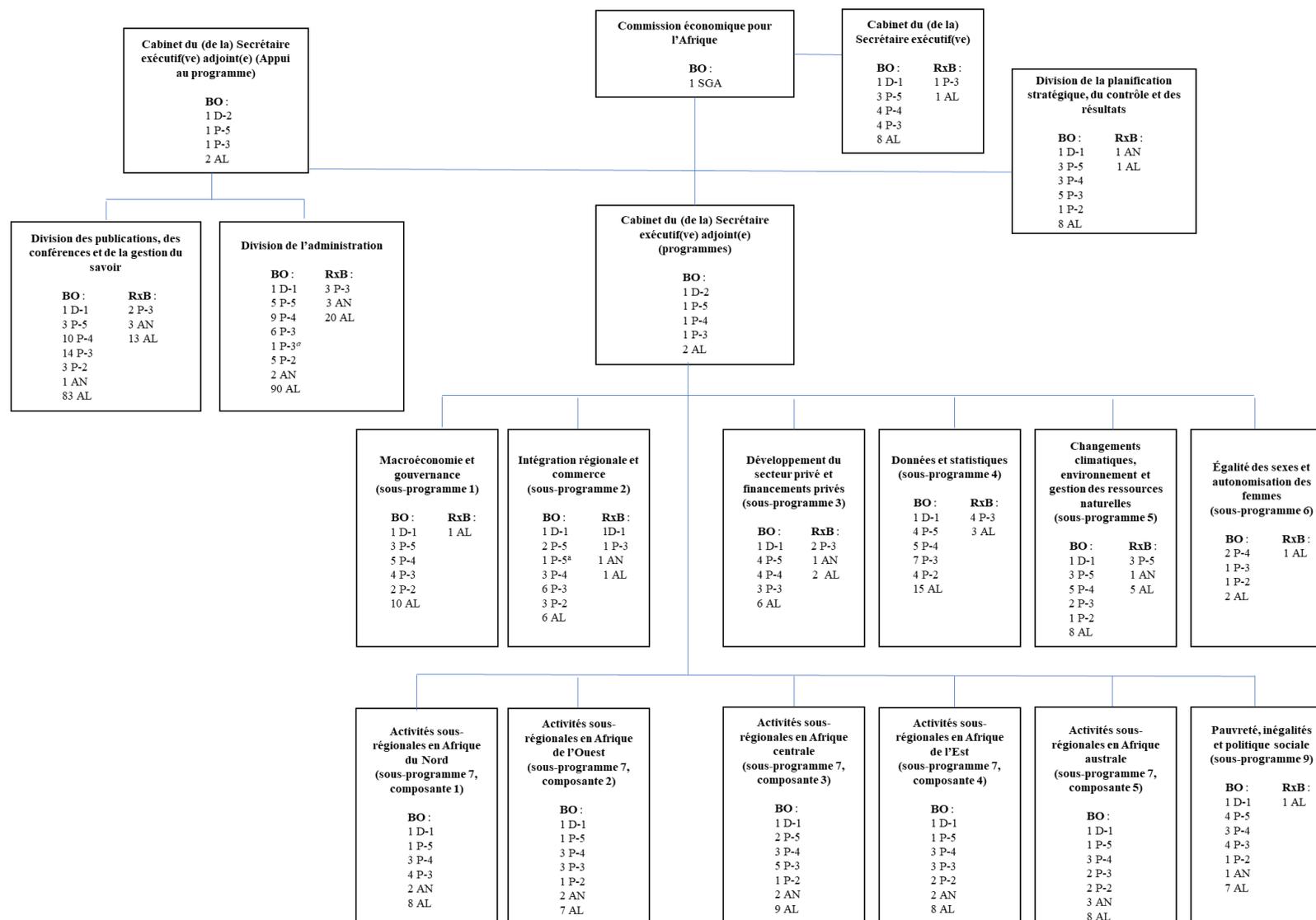
Abréviations : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

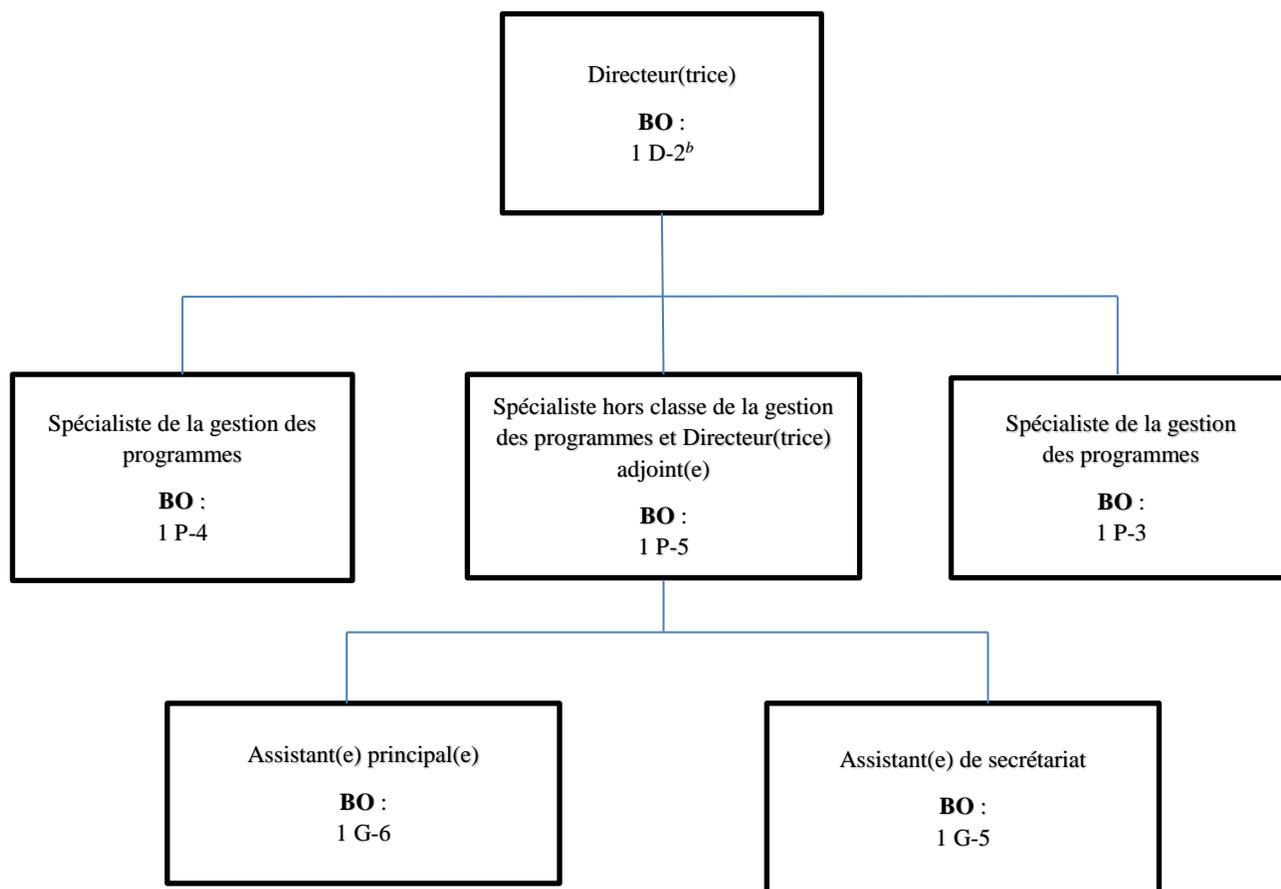
18.200 La variation de 18 500 dollars s’explique par le reclassement proposé du poste de directeur(trice) du Bureau des commissions régionales à New York de la classe D-1 à la classe D-2. Ce reclassement donnerait au (à la) Directeur(trice) plus de poids dans ses discussions avec les États Membres et les hauts fonctionnaires de l’ONU au sujet des dimensions régionales du développement dans le cadre de l’accélération de la mise en œuvre du Programme 2030 et du renforcement du suivi et de l’examen de son application. Il permettrait également de donner au (à la) Directeur(trice) les moyens de mettre plus efficacement ces dimensions en lumière dans les délibérations des organes intergouvernementaux et interinstitutions ainsi que dans les processus et mécanismes de prise de décisions, où les intervenants ont le plus souvent rang de sous-secrétaire général(e), notamment dans le cadre de la réorganisation des aspects régionaux des activités du système des Nations Unies pour le développement, et de renforcer la coordination et la coopération techniques entre les commissions régionales.

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour 2020

A. Commission régionale en Afrique



B. Bureau des commissions régionales à New York

Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; BO = budget ordinaire ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

^a Redéploiement.

^b Reclassement.

Annexe II

Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes permanents et aux postes temporaires

A. Commission régionale en Afrique

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
Direction exécutive et administration	(1)	P-5	Perte par transfert de 1 poste de conseiller(ère) interrégional(e)	Nouvelle orientation stratégique de la CEA
Sous-programme 2, Intégration régionale et commerce	1	P-5	Gain par transfert de 1 poste de conseiller(ère) interrégional(e)	Nouvelle orientation stratégique de la CEA
Sous-programme 5 : Changements climatiques, environnement et gestion des ressources naturelles	(1)	P-3	Perte par transfert de 1 poste de fonctionnaire du protocole	Nouvelle orientation stratégique de la CEA
Appui au programme	1	P-3	Gain par transfert de 1 poste fonctionnaire du protocole	Nouvelle orientation stratégique de la CEA
Total		–		

B. Bureau des commissions régionales à New York

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
Bureau des commissions régionales à New York	(1) 1	D-1 D-2	Reclassement d'un poste D-1 à D-2.	Compte tenu de la nécessité d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et d'en améliorer le suivi et l'examen et au vu du repositionnement en cours du système des Nations Unies pour le développement, qui vise à mieux appuyer cet objectif général, notamment par la réorganisation des aspects régionaux des activités du système, il faut veiller à ce que les dimensions régionales du développement soient mieux prises en considération dans les débats et processus décisionnels intergouvernementaux et interinstitutions mondiaux, et renforcer la coopération et la coordination entre les commissions régionales. Le reclassement du poste de directeur(trice) donnera à son (sa) titulaire plus de poids dans les discussions menées avec les États Membres et les hauts fonctionnaires du Secrétariat et du système des Nations Unies pour le développement dans son ensemble, et lui permettra de veiller à ce qu'il soit tenu compte de la dimension régionale dans les délibérations des organes et mécanismes intergouvernementaux et interinstitutions mondiaux, où les intervenants ont le plus souvent rang de sous-secrétaire général(e). Ce reclassement aura également pour effet de renforcer la coordination et la coopération entre les commissions régionales, puisque le (la) Directeur(trice) se trouvera au même niveau que les secrétaires exécutifs adjoints.

Annexe III
**Ressources financières et postes, par entité et source de financement :
vue d'ensemble**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	<i>Budget ordinaire</i>			<i>Ressources extrabudgétaires</i>			<i>Total</i>		
	<i>2020 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>		<i>Variation</i>	<i>2019 (estimations Prévisions)</i>		<i>Variation</i>	<i>2019 (estimations) 2020 (prévisions)</i>		<i>Variation</i>
	<i>2019 (crédits ouverts)</i>								
Ressources financières									
Commission économique pour l'Afrique (18A)	83 152,7	81 816,3	(1 336,4)	22 006,5	24 182,2	2 175,7	105 159,2	105 998,5	839,3
Bureau des commissions régionales à New York (18B)	1 024,0	1 042,5	18,5	–	–	–	1 024,0	1 042,5	18,5
Total (chapitre 18)	84 176,7	82 858,8	(1 317,9)	22 006,5	24 182,2	2 175,7	106 183,2	107 041,0	857,8
Postes									
Commission économique pour l'Afrique (18A)	535	535	–	72	76	4	607	611	4
Bureau des commissions régionales à New York (18B)	6	6	–	–	–	–	6	6	–
Total (chapitre 18)	541	541	–	72	76	4	613	617	4